



Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou



Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des sciences de Gestion

Département des sciences Economiques

Mémoire

En vue de l'obtention du diplôme de master académique en sciences économiques

Option : Economie du Développement Durable et Environnement

Thème

**TERRITOIRE, ENVIRONNEMENT ET
DEVELOPPEMENT DURABLE : QUELLES
INTERACTIONS ? LA RSE EST-ELLE UNE
SOLUTION VIABLE ?**

Préparé et présenté par :

ABDOU MAROU Boubacar

Encadreur :

Pr DAHMANI Mohamed

Membres de jury :

Président, M. OUSSALEM Mohamed-Oumar, UMMTO

Rapporteur, M. DAHMANI Mohamed, UMMTO

Examineur, M. CHENANE Arezki, UMMTO

Examineur, M. HADJOU Lamara, UMMTO

Date de la soutenance : 30/11/2017

Les idées émises dans ce travail n'engagent que leur auteur

Remerciements

Je tiens à remercier tout d'abord ma famille qui m'a tout temps accompagné dans mes projets et m'a toujours poussé vers la réussite.

Mes remerciements aux autorités de mon pays et celles de l'Algérie qui m'ont offert l'opportunité de poursuivre mes études dans l'une des meilleures Universités du continent africain.

J'exprime mes sincères remerciements à mon promoteur monsieur DAHMANI Mohamed, professeur à l'université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, qui a bien voulu assurer mon encadrement, pour son aide et sa disponibilité. Je lui témoigne ma gratitude et mes reconnaissances.

J'adresse également mes remerciement aux membres du jury d'avoir accepté d'évaluer mon travail.

Mes remerciements vont aussi à l'égard de l'ensemble des personnels de l'université Mouloud Mammeri. Ainsi qu'aux différentes institutions (Direction de l'environnement, Hydraulique, conservation des forêts) de Tizi-Ouzou pour leurs soutiens.

A mes camarades étudiants et à toute personne qui, de loin ou de près, m'ont apporté leurs soutiens.

Résumé

Si depuis des siècles, le monde connaît des mouvements de contestation de quelques acteurs contre le mauvais comportement de l'Homme vis-à-vis de la nature ; ce n'est qu'à partir des années 1970, suite à l'amplification des conséquences, que l'idée de la préoccupation de l'environnement va dominer le monde. L'Homme, par son égoïsme, devient un parasite pour l'environnement. Il profite des ressources de ce dernier qu'il utilise d'une manière irrationnelle pour améliorer sa condition de vie et ensuite fait subir à l'environnement toute sorte de nuisance.

Vu que la dégradation de l'environnement est attribuée au territoire, plusieurs actions sont entreprises sur ces entités pour accompagner les décisions globalisantes afin de répondre aux enjeux socio-environnementaux. C'est dans ce cadre que le modèle du développement durable a émergé dans les années 1980. Un développement qui vise à répondre aux besoins de la population et garantir une équité intergénérationnelle à travers ses trois conditions : économique, sociale et environnementale. Entreprise, étant un acteur incontournable, ayant souvent des impacts socio-environnementaux, va s'engager dans une démarche volontaire en intégrant des problématiques socio-environnementales dans ses stratégies, " la RSE" pour pouvoir répondre aux exigences du développement durable et des parties prenantes.

A travers ce travail de recherche, nous visons à faire ressortir l'interaction entre les trois concepts à savoir : le territoire, l'Environnement et le Développement Durable. Ainsi que la contribution inlassable des entreprises à travers la démarche de la RSE pour le développement durable des territoires.

Mots clés : Territoire ; Environnement ; Développement Durable ; RSE.

Summary

If for centuries the world knows protest movements of some actors against the bad behavior of the Man vis-à-vis the nature, it is only from the years 1970 following the amplification of the consequences that the idea of environmental concern will dominate the world. Man, through his selfishness, becomes a parasite for the environment. He takes advantage of the latter's resources, which he uses in an irrational way to improve his living conditions and then makes the environment suffer all kinds of nuisances.

Since the environmental degradation is attributed to the territory, several actions are undertaken on these entities to support globalizing decisions in order to respond to socio-environmental issues. It is in this context that the model of sustainable development emerged in the 1980s. A development that aims to meet the needs of the population and guarantee intergenerational equity through its three conditions: economic, social and environmental. Enterprise, being a key player, often having socio-environmental impacts, will engage in a voluntary approach by integrating socio-environmental issues in its strategies, " CSR " in order to meet the requirements of sustainable development and sustainable development. Stakeholders.

Through this research work, we aim to highlight the interaction between the three concepts namely: the territory, the Environment and Sustainable Development. As well as the tireless contribution of companies through the CSR approach for the development of territories.

Keywords: Territory; Environment; Sustainable development; CSR.

Liste des tableaux

Tableau 1 : SPL et rapport entre proximité géographique et proximité organisée.....	23
Tableau 2 : production de déchets dans l'Union européenne en 2014.....	28
Tableau 3 : production de déchets en France en 2012 et 2014.....	29
Tableau 4 : Nombre de clubs verts créés pour la wilaya de TO.....	31
Tableau 5. Répartition de l'eau à l'échelle mondiale.....	38
Tableau 6. Typologie économique des biens	41
Tableau 7 : Les objectifs du Millénaire pour le développement (2015) pour l'Algérie.....	66
Tableau 8 : Définitions des « parties prenantes ».....	71
Tableau 9 : Intérêts ou objectifs des parties prenantes dans la démarche RSE.....	72

Liste des figures

Figure ½ : Configuration de l'espace agricole selon Thünen	15
Figure3 : Le triangle de localisation de Weber	17
Figure 4 : L'isodapane.....	19
Figure 5. Capital naturel et environnement	40
Figure 6. Quelques évènements et leurs dates	54
Figure 7. Conditions du développement durable	55
Figure 8 : Pyramide des responsabilités de Carroll.....	70
Figure 9 : Economie circulaire, trois domaines d'actions et sept piliers	78
Figure 10. Organigramme de la structure environnement d'ENIEM	83

Liste des abréviations

ADEME :	Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie
AFNOR :	Association française de normalisation
ANAAT :	Agence nationale de l'aménagement et l'attractivité du territoire
ANCC :	Agence Nationale des Changements Climatiques
AND :	Agence Nationale des déchets
APPE	Analyse et Pratiques des Politiques Environnementales
APW :	Assemblée Populaire de la Wilaya
C3D :	Collège des Directeurs du Développement Durable
CMED :	Commission mondiale sur l'Environnement et le Développement
CNDRB :	Centre National de Développement des Ressources Biologiques
CNES :	Conseil National Economique et Social
CNFE :	Conservatoire National des Formations à l'Environnement
CNL :	Commissariat National du Littoral
CNTPP :	Centre national des technologies de production plus propre
CO2 :	Dioxyde de Carbone
COP :	Conférence des Parties (<i>Conference of Parties</i>)
DD :	Développement Durable
DETO :	Direction de l'Environnement Tizi-Ouzou
DGVSEES :	Direction Générale de la Veille Stratégique, des Etudes Economiques et des Statistiques
DL :	Développement Local
DNEFM :	Direction Nationale des Eaux et Forêts/Mali
DPB :	Développement Par le Bas

EDDE :	Economie de Développement Durable et Environnement
EMAS :	Système communautaire de management environnemental et d'audit (<i>Eco-Management and Audit Scheme</i>)
ETE	Economie Territoire et Environnement
FAO :	Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture (<i>Food and Agriculture Organization of the United Nations</i>)
GES :	Gaz à Effet de Serre
GIEC :	Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
ISO :	Organisation Internationale de Normalisation (<i>International Standardization Organisation</i>)
MATE :	Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
NU :	Nations-Unies
OCDE :	Organisation de Coopération et Développement Economiques
OHSAS:	(<i>Occupational Health and Safety Assesment Series</i>)
OIT :	Organisation Internationale du Travail
OMD :	Objectif du Millénaire pour le Développement
ONEDD :	Observatoire National de l'environnement et du développement durable ;
ONT :	Observatoire National du Territoire
ONU :	Organisation des Nations-Unies
PIB :	Produit Intérieur Brut
PMA :	Pays Moins Avancés
PNUD :	Programme des Nations-Unies pour le Développement
PPP :	Principe Pollueur Payeur
PROGDEM :	Programme national de gestion des déchets solides municipaux
REVADE :	Récupération et de la Valorisation des Déchets

RNNR :	Ressource Naturelle Non renouvelable
RSE :	Responsabilité Sociale des Entreprises
SNE :	Stratégie Nationale de l'Environnement
SOeS :	Service de l'Observation et des Statistiques
SPL :	Systeme Productif Localisé
TEP :	Tonnes équivalent pétrole
TO :	Tizi-Ouzou
UMMTO :	Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou.

Sommaire

Liste des tableaux.....	3
Liste des figures.....	4
Liste des abréviations.....	5
Sommaire.....	8
Introduction Générale.....	10
Chapitre I : Analyse économique et théorique du territoire et ses interactions avec l'environnement et le développement durable.....	13
Introduction.....	13
Section I) Intégration de l'espace dans la pensée économique.....	14
Section II) Dynamique territoriale et développement local.....	20
Section III) Territoire et environnement.....	25
Conclusion.....	32
Chapitre II. Approche théorique de l'environnement et son interaction avec le développement durable.....	33
Introduction.....	33
Section I) La nature et l'environnement dans la pensée économique traditionnelle.....	33
Section II) L'impact des activités de l'Homme sur l'environnement.....	35
Section III) Les politiques environnementales.....	42
Conclusion.....	46
Chapitre III. Développement durable et son interaction avec le territoire et l'environnement.....	47
Introduction.....	47
Section I) Les enjeux du développement durable.....	47
Section II) Développement durable : comme réponse aux enjeux socio-économiques et environnementaux actuels.....	51
Section III) La dimension territoriale du développement durable.....	60
Conclusion.....	66
Chapitre IV. La Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) comme résultante des trois (3) domaines étudiés, est-elle suffisante comme réponse ?.....	67
Introduction.....	67
Section I) Emergence et développement de la RSE.....	67
Section II) La théorie des parties prenantes et les outils de la Responsabilité Sociétale des Entreprises.....	70

Section III) La RSE et le Développement Durable	75
Conclusion	84
Conclusion générale	85
Bibliographie	87
Table de matières	107

Introduction Générale

Exclu de l'analyse économique traditionnelle, le territoire par sa capacité d'innovation, et ses potentialités se trouve aujourd'hui au cœur de la régulation sociale et économique. Le territoire offre des avantages aux acteurs territoriaux qui, à leur tour, s'organisent, se coopèrent et valorisent ces ressources pour construire une dynamique territoriale. Bien que le territoire constitue le socle du bien-être, il peut être considéré comme le fief des conflits dus à la proximité géographique. Le territoire peut être vu aussi comme l'espace de toute dégradation de l'environnement (pollutions, déforestations...) due aux activités des acteurs et dont les conséquences sont d'ordre planétaire.

Notre planète fait face aujourd'hui à des transformations graves dues aux activités de l'homme que personne ne peut nier. Pollution et détérioration, de l'atmosphère, des océans et des sols, affaiblissement de la biodiversité, destruction des forêts, exploitation irrationnelle des ressources naturelles, et dont les conséquences sont drastiques : réchauffement climatique, élévation du niveau des mers, disparition de nombreuses espèces animales et végétales et dont la vie de tant d'autres menacées, sécheresse, famine, maladie, etc. Ce sont ces conséquences très graves qui vont susciter une prise de conscience vers les années 1970. D'où la multiplication des accords multilatéraux, le renforcement du droit de l'environnement, une multitude d'actions et conférences (conférence de Stockholm 1972, sommet de Rio 1992...) ainsi que la création de plusieurs institutions (Groupe d'Expert Intergouvernemental pour le Climat "GIEC", Programme des Nations-Unies pour l'Environnement et celui du développement " PNUD"...) pour pouvoir diminuer l'incertitude voire même éviter la catastrophe que ces transformations pourront engendrer. Pour répondre à tous ces enjeux socio-économiques et environnementaux actuels, le modèle du développement durable est apparu dans les années 1980.

Dans le souci de garantir un futur meilleur, l'ONU a confié une mission à la Commission Mondiale pour l'Environnement et le Développement (CMED) créée en 83, pour établir un programme global de changement¹. Le concept du développement durable sera popularisé suite à la publication du rapport de la dite commission en 1987, (rapport Brundtland) intitulé " Notre avenir à tous". Ainsi, le développement durable comme réponse aux différents enjeux, va concilier trois dimensions : dimension économique, dimension sociale et la dimension

¹ Rapport Brundtland "Notre avenir à tous", avant-propos, 1987.

environnementale. De cette dernière dimension, on sous-entend une notion de durabilité. Car à part son caractère de patrimoine reçu de la génération précédente et qui est appelé à transmettre à la génération future, la destruction de cet environnement risquera de compromettre la capacité de la génération future à répondre à leurs besoins. Deux courants s'opposent autour de cette durabilité : le courant de la durabilité " faible" (proche de la vision Néoclassique), et le courant de la durabilité " forte" qui met l'accent sur le capital naturel. La démarche du développement durable vise à garantir une équité intergénérationnelle. Cette logique d'équité nous enseigne ou nous permet de comprendre que le développement durable n'est pas seulement une question d'ordre temporel, mais constitue bien aussi une question spatiale. Car tous les problèmes environnementaux se disputent sur les territoires d'où l'importance de cette dimension spatiale pour permettre une équité intra-générationnelle. Et pour permettre une exploitation modérée des ressources naturelles, pour une prise en compte de l'aspect social et environnemental par les agents économiques, la démarche de la "Responsabilité Sociale des Entreprises" a vu le jour suite à une contestation des acteurs (parties prenantes) qui exigent aux entreprises d'intégrer des problématiques socio-environnementales dans leurs stratégies et leur prise de décision afin de répondre aux conditions du développement durable.

A travers ce travail, nous tenterons de répondre à une question principale qui consiste à montrer :

- Quelles sont les interactions entre ces trois champs d'investigation à savoir : Territoire, Environnement et Développement Durable ?

Répondre à cette problématique nous amène à poser un certain nombre de questions :

- De quelle manière le territoire est devenu aujourd'hui le lieu par excellence du développement économique et social ?
- Sur quels mécanismes les acteurs appuient-ils afin d'atteindre les objectifs du Développement Durable ?
- Dans quelle mesure la RSE est-elle suffisante comme réponse aux problèmes posés par les points développés dans cette problématique ?

Pour ce faire, nous partons de quelques d'hypothèses :

- Le territoire offre des avantages aux acteurs. Que ces derniers valorisent et construisent ;
- Des politiques et des actions menées par les acteurs sur les différents territoires permettent de répondre aux conditions du développement durable ;

INTRODUCTION GENERALE

- Les agents économiques arrivent à intégrer l'aspect social et environnemental dans leurs processus à travers la démarche de la RSE.

Pour pouvoir vérifier ces hypothèses en répondant à la problématique posée, nous avons opté pour la méthodologie suivante :

- Nous avons procédé à une recherche théorique et une approche économique par étude documentaires (Ouvrages, Cours et TD, revues, articles, rapports, mémoires de fin d'études, sites internet) ;
- Collecter des informations aux niveaux des institutions de la wilaya de Tizi-Ouzou (Directions de l'environnement, de l'hydraulique et conservation des forêts) où nous avons réalisé des entretiens avec les cadres et spécialistes dans les domaines ;
- Nous nous sommes basés sur des observations, surtout lors d'une visite pédagogique à la commune d'Abi Youcef / Tizi-Ouzou, dans le cadre du développement local.

Les éléments de réponse apportés nous permettent de répartir notre travail en quatre chapitres. Une analyse théorique et économique du territoire et ses interactions avec l'environnement premier chapitre ; le deuxième chapitre est consacré à l'approche théorique de l'environnement et ses interactions avec le développement durable ; le troisième chapitre fera l'objet du développement durable et ses interactions avec le territoire et l'environnement et finir avec un quatrième chapitre consacré à la démarche de la Responsabilité sociale de l'Entreprise.

Chapitre I : Analyse économique et théorique du territoire et ses interactions avec l'environnement et le développement durable

Introduction

Appellation récente datant des années 1980, le territoire est un concept polysémique. Plusieurs définitions regorgent autour du concept (voire section II). « Le mot territoire est en effet issu du latin *territorium* et a, dans un premier temps, été utilisé pour définir un espace sur lequel s'exerçait une autorité ou une juridiction », (Pierre Campagne et Bernard Pecqueur, 2014). Partant des hypothèses comme la parfaite mobilité des facteurs de production, l'unicité des prix des facteurs et des biens pour tous les agents, et de l'idée d'une diminution importante des coûts de transports dès le début de la révolution industrielle qui s'explique selon THISSE, (1997), par le fait qu'en Angleterre les marchés internes étaient plus intégrés que sur le continent, le commerce par mer était peu coûteux. L'espace était largement marginalisé dans la pensée économique traditionnelle. En les confrontant à la réalité, ces prix sont différents d'un lieu à l'autre d'un espace de productivité croissante à un espace de productivité faible ; les facteurs de production ne sont pas mobiles par l'existence des frontières, donc l'espace n'est pas économiquement neutre (R. Akinine)². Ce qui a permis l'intégration de celui-ci dans les décisions économiques par des théoriciens comme V. Thünen, A. Weber... d'où son rôle important dans le développement socio-économique. Nous essayons de montrer dans ce premier chapitre, comment l'intégration de l'espace dans la pensée économique a été rendue possible par des auteurs à travers la théorie de localisation (I), montrer comment les acteurs territoriaux s'organisent pour construire et valoriser les ressources territoriales pour une dynamique des territoires et un développement local (II) et faire ressortir l'interaction du territoire avec l'environnement (III).

² Cours de l'ETE Master1 EDDE 2015/2016 UMMTO

Section I) Intégration de l'espace dans la pensée économique

L'intégration de l'espace dans l'analyse économique est rendue possible grâce à l'effort de quelques auteurs, V. Thünen avec sa théorie de la localisation agricole, A. WEBER avec la théorie de la localisation industrielle ... qui sont des précurseurs de l'analyse spatiale dont chacun a tenté de simplifier et intégrer l'espace dans ses analyses et aussi la contribution de tant d'autres auteurs comme A. Marshall avec la théorie des districts industriels, clusters. Nous essayons de montrer dans cette première section l'intégration de l'espace dans les décisions économiques à travers une présentation de la théorie de la localisation agricole de V. Thünen et celle de la localisation industrielle d'A. Weber.

1) Théorie de la localisation agricole de Von Thünen

Même si Richard Cantillon a anticipé une esquisse de la théorie de la localisation et une analyse des relations interrégionales, Von Thünen peut être considéré comme le premier à intégrer l'espace dans la pensée économique, (BELLATAF, 2009). Dans son ouvrage intitulé : Etat isolé en 1826, V. Thünen va construire une théorie et considère la distance comme l'élément variable qui sépare deux points, qui détermine le coût de transport et rejette l'idée de fertilité comme seul pourvoyeur de surplus.

Partant des hypothèses comme le montre Nicolas Soulié :

- Un plaines homogène : pas de différence de fertilité (différence avec Ricardo), des rendements constants (coûts de production constants) ;
- Des coûts de transport fixes (proportionnel à la distance à la « ville marché ») ;
- Les prix des biens agricoles sont donnés ;
- Un marché unique (la « ville marché »).

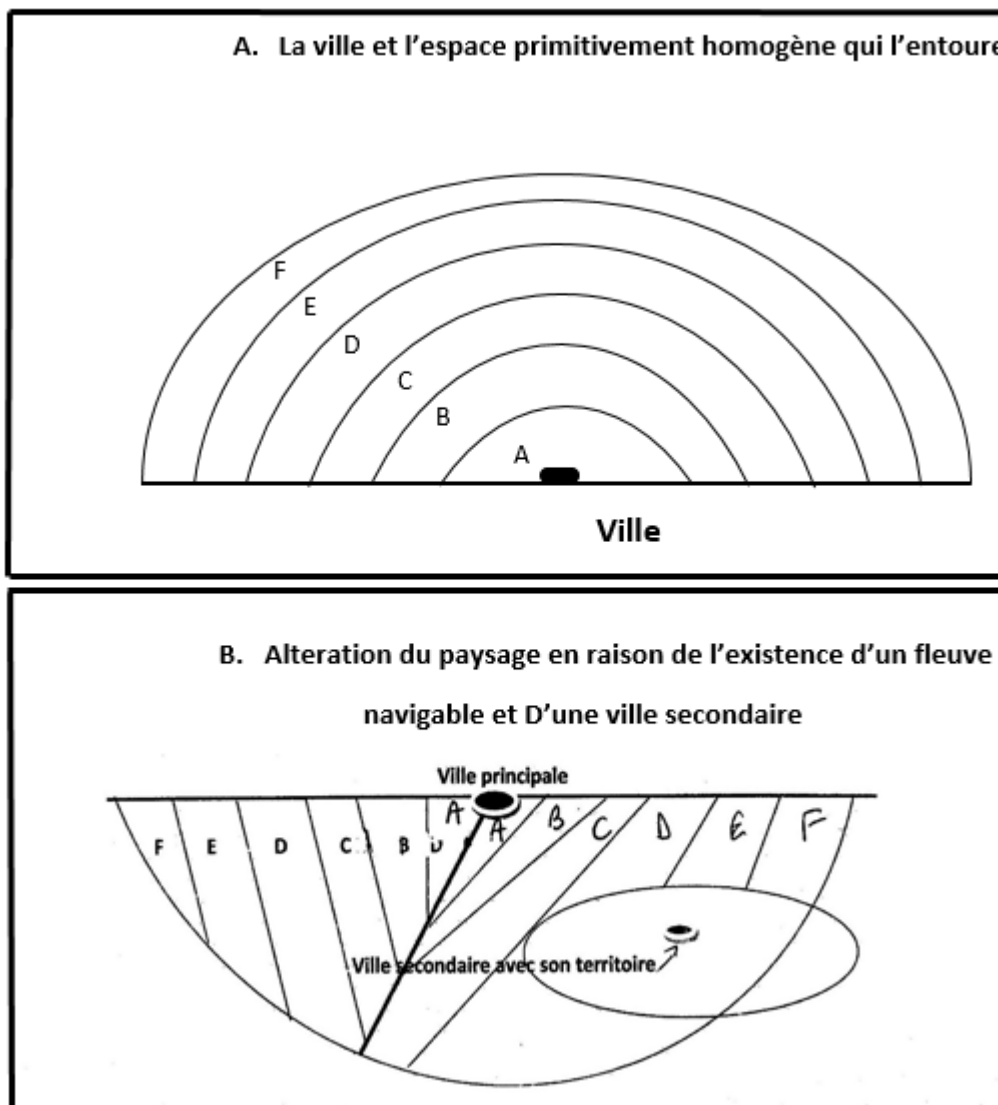
V. Thünen va construire un schéma de six cercles autour de la ville³, (figure1et2).

- Le premier cercle, juste à la périphérie de la ville, est consacré à la production des produits fragiles périssables, production de lait et aux cultures maraichères fragiles au transport ;
- Le deuxième affecté à la sylviculture ;

³ Explication de Matouk BELLATAF, localisation industrielle et aménagement du territoire, aspects théorie et pratique, Alger 2009, p. 29

- Les troisième, quatrième et cinquième cercles réservés aux céréales : cultures internes, cultures pastorales et cultures triennales ;
- Le sixième cercle, à l'extrémité de la plaine, est consacré à l'élevage de bétail.

Figure 1/2 : Configuration de l'espace agricole selon Thünen



Source⁴ : R. Courtin et P. Mortelet, Economie géographique, Précis Dalloz 1962, p. 27 et V. Thünen Op. Cit., pp. 390/391. Edition 1966.

V. Thünen est considéré comme le premier à intégrer l'espace dans la pensée économique à travers sa théorie de la localisation agricole en expliquant la structure des terres agricoles afin de minimiser les coûts du transport. Le modèle de V. Thünen s'est révélé suffisamment puissant

⁴ Tirée de l'ouvrage de M. BELATTAF, localisation industrielle et aménagement du territoire aspects théoriques et pratiques, 2009, p. 31.

pour analyser l'affectation du sol à des activités économiques parfaitement divisibles, (J. F. THISSE, 1997).

2) L'approche d'Alfred Weber

En s'interrogeant sur le point optimum de localisation d'un établissement, A. Weber construit une théorie de la localisation industrielle dans son ouvrage intitulé « théorie de la localisation des industries » publié en 1909, en le considérant comme une partie du problème général de la répartition dans l'espace des activités économiques, (BELATTAF, 2009).

2.1) Les hypothèses

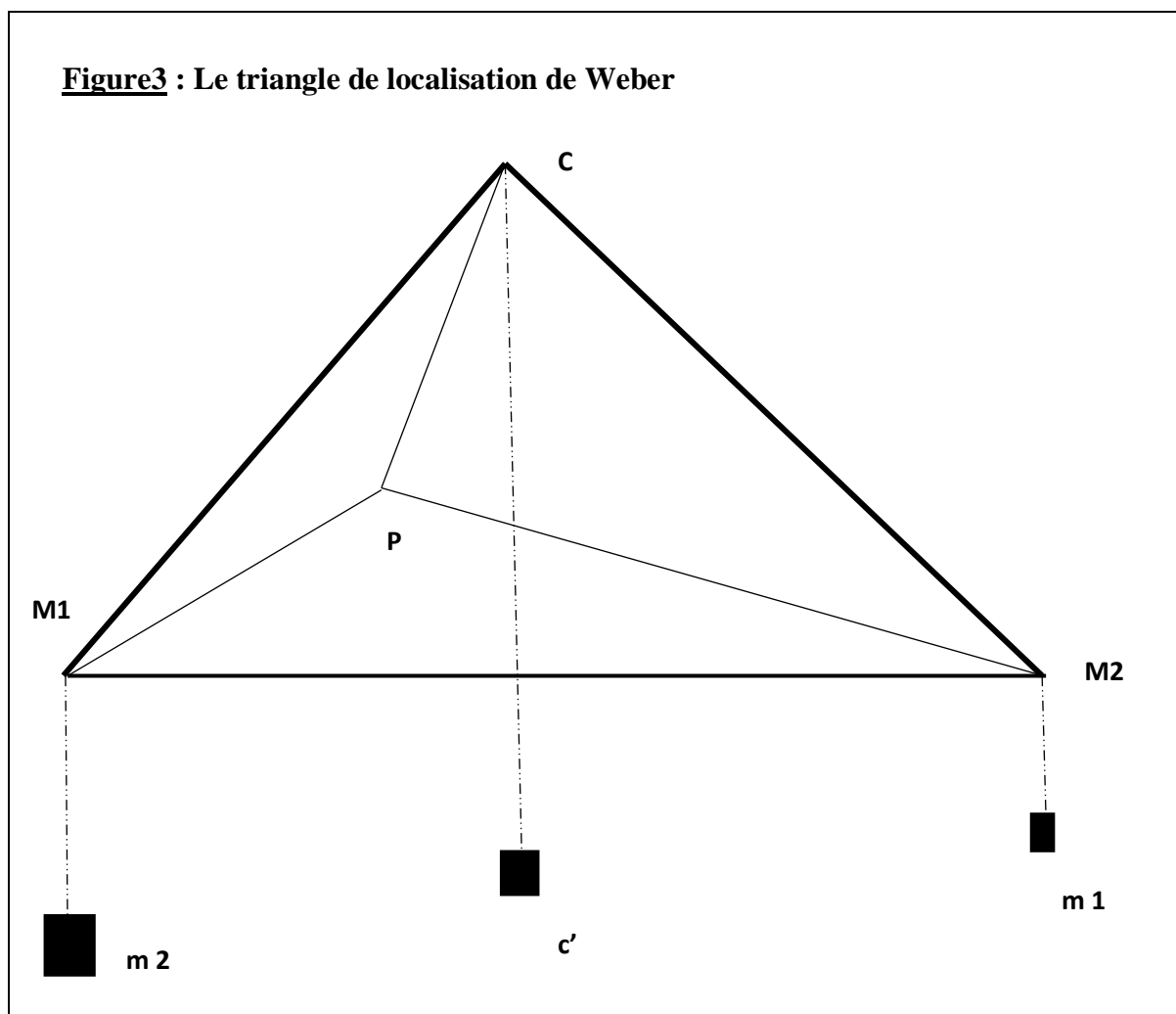
Il part des hypothèses comme les décrit M. BELATTAF :

- L'espace est homogène ;
- La production est donnée et la fonction de production est invariante dans l'espace et à coefficients fixes,
- Les coûts de main-d'œuvre sont donnés et invariants d'un endroit à l'autre ;
- Les coûts de transport sont proportionnels aux poids des marchandises et aux distances parcourues ;
- Le tarif du transport est uniforme ;
- L'espace est isotrope pour les coûts de transport ;
- La concurrence est parfaite ;
- La demande est parfaitement élastique ;
- L'emplacement des intrants matériels est connu ;
- Les localisations du marché de consommation et des ressources de matières premières, notés C, M1, M2 ;
- Les coefficients techniques de production sont statiques, donc la combinaison des facteurs de production est invariable ;
- La localisation optimale avec les coûts minima de transport.

Dans ses analyses, Weber constate que le transport n'est qu'un élément parmi tant d'autres qui peuvent avoir une influence sur la localisation et il préconise de prendre en considération deux autres éléments à côté du coût de transport ; la main-d'œuvre et la force d'agglomération.

2.2) Le coût de transport

Dans le but de maximiser le profit sur un espace homogène, la décision de localisation se conforme alors à la minimisation des coûts de transport donc tenir compte de deux éléments : le poids et la distance. La firme doit tenir compte des coûts de transport des matières premières en direction de l'usine et les coûts de transports des produits fabriqués vers le marché. Le triangle de localisation a pour sommet les lieux d'extraction des matières premières et celui de la localisation de consommation (voir Figure3).



Source : Matouk BELATTAF, p.36

La décision de l'implantation sera annoncée après une comparaison des coûts de transport des distances séparant les différentes sources des matières premières vers l'usine ou de l'usine vers le marché. Alors la minimisation des coûts totaux dépendra de l'implantation de l'entreprise

donc l'entreprise cherche à se localiser de plus près du côté de la source des matières premières si le coût de transport des MP est plus élevé ou du marché si le coût du transport du produit fini est élevé. De ceci, Weber va élaborer l'indice matériel qui est le rapport entre les poids des matières premières et le poids des produits finis.

$IM = P_i / P_e$ avec

IM : Indice matériel de l'entreprise ;

P_i : poids total des matières premières ;

P_e : Poids total des extrants ou produits finis.

Si $IM > 1$, l'implantation se fait près des matières premières ;

Si $IM < 1$, l'implantation se fait du côté du marché.

2.3) Les coûts de main-d'œuvre

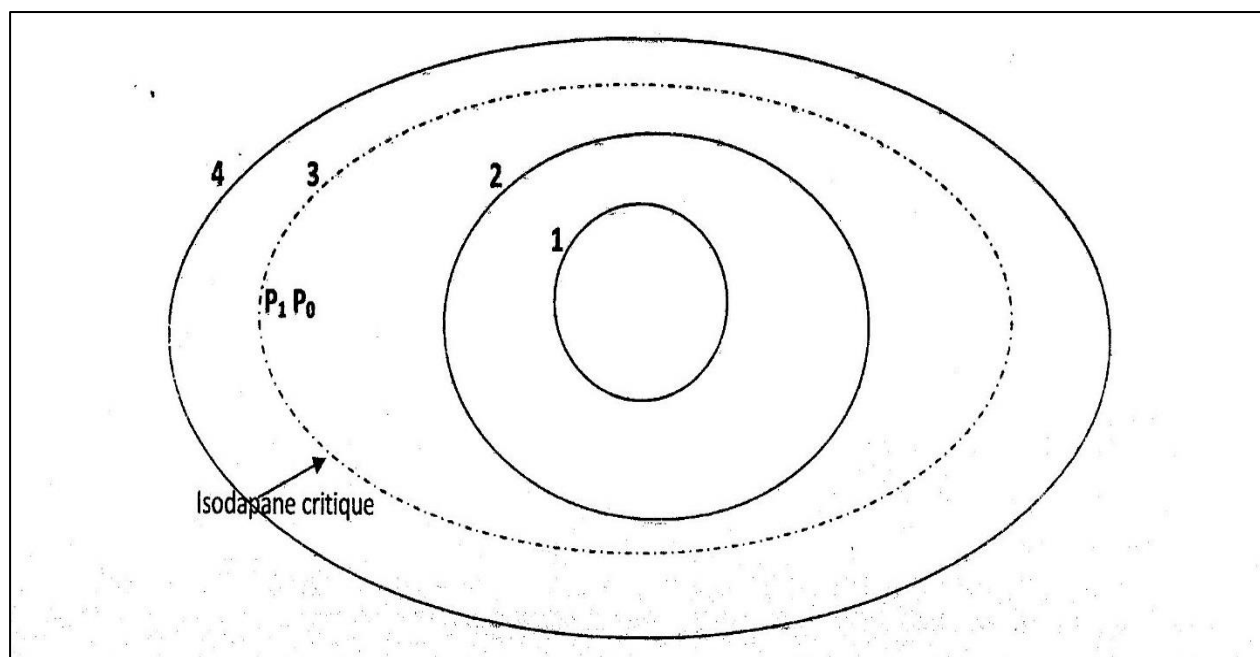
Deuxième élément que Weber préconise de prendre en considération comme facteur d'influence lors du choix de l'implantation de l'entreprise.

Pour ce faire, l'entreprise dans la recherche du point optimal, procèdera à une comparaison entre les économies engendrées par la main d'œuvre et les gains procurés par la minimisation du coût de transport. Si les économies dues au travail emportent sur le gain procuré par la minimisation des coûts de transport alors, l'entreprise a intérêt à se localiser près du marché du travail. Dans le contraire, la localisation au point optimal initial est maintenue. Pour mieux cerner le problème, weber va utiliser la technique de l'isodapane (figure4) qui sera aussi utilisée avec le facteur d'agglomération.

2.4) Les économies ou déséconomie de l'agglomération

Troisième élément à tenir en compte dans le choix de localisation industrielle dégagé par Weber à côté du coût de transport et le marché du travail. Lorsque deux entreprises décident de se localiser à proximité, elles bénéficieront des avantages dus à l'agglomération. L'implantation dans l'agglomération dépendra de la densité de la production, des économies d'agglomération, des coûts de transport et du poids de localisation (BELLATTAF, 2009).

Figure 4 : L'isodapane



Source: M. BELATTAF (2009), op. cit. p. 40

En expliquant cette figure, BELATTAF montre que la firme a intérêt à se localiser à côté de la main-d'œuvre si le foyer se situe à l'intérieur de l'isodapane critique, une indifférence de localisation si le foyer est sur l'isodapane critique, et si le foyer se situe sur un isodapane plus bas ou les économies de main-d'œuvre sont inférieures à l'augmentation des frais de transport, tout changement de l'optimum initial de localisation est inutile et inopportune.

L'effort fourni par ces auteurs précurseurs de l'analyse spatiale, dont chacun a tenté de simplifier et intégrer l'espace dans leurs analyses : V.THUNON avec sa théorie de localisation agricole, A. WEBER avec la théorie de localisation industrielle, la théorie d'A. LOSCH, ainsi que la contribution de tant d'autres comme A. Marshall avec ses districts industriels et clusters ont donné au territoire une place privilégiée dans le développement économique que personne ne peut ignorer aujourd'hui par sa capacité à fournir des avantages aux acteurs. Si toutes ces théories ont permis l'intégration de l'espace dans la pensée économique, elles ont contribué aussi à diminuer les dégâts des transports sur l'environnement en leur attribuant des prix. La construction et la valorisation des ressources par les acteurs territoriaux favorisent une dynamique territoriale et un développement local durable.

Section II) Dynamique territoriale et développement local

Le territoire, par sa capacité d'offrir des avantages aux acteurs se trouve aujourd'hui au cœur du développement socio-économique. Nous essayons dans cette section, d'appréhender le territoire à travers ses différentes dimensions (1), montrer comment les acteurs territoriaux s'organisent et coopèrent pour construire une dynamique territoriale (2) et comment ses acteurs arrivent-ils à assurer un développement local par la construction et la valorisation des ressources territoriales (3).

1) Concept du territoire

Le territoire comme entité, un lieu d'organisation d'acteurs liés entre eux par des rapports sociaux et institutionnels. C'est un espace occupé par un groupe d'individus ; un espace construit ; un espace de vie et d'action ; un espace vécu et perçu. « Le territoire est tout puisqu'il recouvre une complexité qui demeure difficile à saisir, à cerner", (A. Moine 2006/2). Le territoire est vu par plusieurs auteurs comme un système complexe (C. Courlet, A. Moine). Malgré la complexité du terme, nous essayons de donner quelques définitions du concept du territoire.

Quelques définitions

Bernard Pecqueur définit le territoire comme « un espace d'intelligibilité des acteurs ». Il complétera cette définition en précisant ceci : « En d'autres termes, le territoire est sans doute largement ce qui rassemble des acteurs par une faible distance géographique, mais il est aussi l'ensemble au sein duquel chaque acteur se reconnaît et peut avoir un sentiment d'appartenance à partager avec d'autres (famille, clan, vallée, milieu professionnel, espace d'habitudes et de rites communs etc...)⁵ ».

Milieux : Le milieu est défini comme « un ensemble territorialisé dans lequel les interactions entre agents économiques se développent par l'apprentissage qu'ils font des relations multilatérales génératrices d'externalités spécifiques à l'innovation et par la convergence des apprentissages vers des formes de plus en plus performantes de gestion en commun des ressources » (MAILLAT, QUEVIT, Senn, 1993)⁶.

⁵ Tiré du, Mémoire de fin d'études master, présenté par Marco Menozzi, 2012-2013

⁶ HADJOU Lamara, « Les deux piliers de la construction territoriale : coordination des acteurs et ressources territoriales », Développement durable et territoires[En ligne], Varia (2004-2010), mis en ligne le 07 juillet 2009, consulté le 30 septembre 2016. UR : <http://developpementdurable.revues.org/8208>

Pour C. Courlet, (2008), « le territoire comme système complexe, entendu comme le lieu de relations particulières entre de nombreux acteurs, doit alors être appréhendé sous différentes dimensions. Le territoire désigne en effet, à la fois :

- Un ensemble de facteurs aussi bien matériels qu'immatériels, qui grâce à l'élément de proximité, permet un certain nombre d'avantages. Ceux-ci s'expriment souvent dans la théorie économique par les économies externes et la diminution des coûts de transaction ;
- Un système de relations économiques et sociales qui contribue à la constitution de ce que certains appellent le capital relationnel ou social ;
- Un système de gouvernance locale, qui rassemble une collectivité, un ensemble d'acteurs privés et un système d'administrations publiques locales »

Pour Richard Laganier, Bruno Villalba et Bertrand Zuindeau, (2002), « la notion de territoire recouvre ainsi trois dimensions différentes mais complémentaires :

- ***Une dimension identitaire.*** Le territoire correspond alors à une entité spatiale dotée d'une identité propre. L'identité du territoire est caractérisée par son nom, ses limites, son histoire et son patrimoine, mais aussi par la manière dont les groupes sociaux qui l'habitent se le représentent, se l'approprient et le font exister au regard des autres ;
- ***Une dimension matérielle.*** Le territoire est conçu comme un espace doté de propriétés naturelles définissant des potentialités ou des contraintes de développement, ou de propriétés matérielles résultant de l'aménagement de l'espace par les sociétés (armature urbaine, réseau de desserte...). Ces propriétés physiques des territoires sont caractérisées par leurs structures et leurs dynamiques temporelles et spatiales ;
- ***Une dimension organisationnelle.*** Le territoire est défini comme une entité dotée d'une organisation des acteurs sociaux et institutionnels, elle-même caractérisée par des rapports de hiérarchie, de domination, de solidarité, de complémentarité... »

2) Dynamique territoriale

Les acteurs territoriaux se coopèrent, s'organisent et valorisent les ressources et construisent des dynamiques territoriales d'où la compétitivité et l'attractivité des territoires. Ce qui fait du territoire aujourd'hui le lieu par excellence pour la création de richesses et la régulation sociale. Alors, c'est la coordination et l'intentionnalité de ses composants engendrées par une finalité collective qui explique la dynamique du territoire, (C. Courlet, 2008).

Si la proximité de ces acteurs qui interagissent entre eux, constitue une source de conflits et de tensions, elle est aussi à l'origine d'une construction des dynamiques territoriales et économiques. Pour expliquer ce phénomène, plusieurs auteurs ont défini deux catégories de proximités : proximité géographique et proximité organisée. Selon Torre & Rallet (2005)⁷,

« • *La proximité géographique traduit la distance kilométrique entre deux entités (individus, organisations, villes...), pondérée par le coût temporel et monétaire de son franchissement. Elle a deux propriétés essentielles. Elle est tout d'abord de type binaire : il existe d'infinies graduations (plus ou moins loin de, plus ou moins près de) mais l'examen de la proximité géographique a *in fine* pour objet de savoir si on est « loin de » ou « près de ». Elle est ensuite relative, doublement relative. Primo, la distance géographique, qui fonde le partage entre proximité et éloignement, est relative aux moyens de transport. On pondère la distance kilométrique par le temps ou/et le coût de transport. Secundo, la proximité n'est pas qu'une donnée objective. Elle procède en dernier ressort d'un jugement porté par les individus ou les groupes sur la nature de la distance géographique qui les sépare.*

• *La proximité organisée n'est pas d'essence géographique mais relationnelle et concerne la capacité qu'offre une organisation de faire interagir ses membres. L'organisation facilite les interactions en son sein, en tous cas, les rend a priori plus faciles qu'avec des unités situées à l'extérieur de l'organisation. Deux raisons majeures l'expliquent. D'une part, l'appartenance à une organisation se traduit par l'existence d'interactions entre ses membres. C'est la logique d'appartenance de la proximité organisée : deux membres d'une organisation sont proches l'un de l'autre parce qu'ils interagissent, et que leurs interactions sont facilitées par les règles ou routines de comportement (explicites ou tacites) qu'ils suivent. D'autre part, les membres d'une organisation peuvent partager un même système de représentations, ou ensemble de croyances, et les mêmes savoirs. Ce lien social est principalement de nature tacite. C'est la logique de similitude de la proximité organisée. Deux individus sont dits proches parce qu'ils « se ressemblent », i.e. partagent un même système de représentations, ce qui facilite leur capacité à interagir ».*

Des réseaux locaux, SPL... naissent au croisement de ses deux proximités (C. Courlet, 2008). Comme l'illustre le tableau 1.

⁷ André Torre et Bertrand Zuindeau, « Editorial Dossier 7 : Proximité et environnement », Développement durable et territoires [En ligne], Dossier 7 | 2006, mis en ligne le 18 mai 2006, consulté le 01 octobre 2016. URL : <http://developpementdurable.revues.org/2735>

Tableau1 : SPL et rapport entre proximité géographique et proximité organisée

Proximité	Géographique	Organisée
Géographique	Rien ne se passe : simple agglomération	Réseaux locaux, SPL
Organisée	Mobilité, interactions temporaires	Réseaux non territoriaux

Source : Rollet et Torre, 2004.⁸

Le SPL, selon Courlet peut être défini comme «un ensemble caractérisé par la proximité d'unités productives au sens large du terme (entreprise industrielle, de services, centre de recherches et de formation, interfaces, etc.) qui entretiennent entre elles des rapports d'intensité plus ou moins fortes ». A titre d'exemple, en Italie, la ville de Biella avec 2000 entreprises du textile emploient 21000 salariés. En France, la vallée de l'Arve concentre 700 entreprises du décolletage sur 30 km² (Courlet 2008). C'est ainsi qu'émerge une compétitivité entre territoires par leurs capacités d'innovation, leurs dynamiques de production et création d'emplois. C'est ainsi, Selon la Direction de l'Environnement Tizi-Ouzou (DETO), que l'on recense durant l'année 2016, pour la Wilaya de Tizi-Ouzou, 2060 emplois créés par le secteur public, 12182 par le secteur privé et 1118 par les entreprises étrangères. Cette compétitivité territoriale est rendue possible par l'environnement efficace fournit par le territoire aux acteurs et aussi tous les avantages de construction par le savoir-faire. Pour appuyer ces acteurs dans leurs stratégies et assurer une gestion des ressources environnementales, les collectivités locales jouent un rôle important. Ce qui donne naissance à un modèle de gouvernance locale. L'action des collectivités contribue beaucoup au développement par la planification urbaine, création d'emplois, à la formation et contribue aussi beaucoup à la gestion des risques environnementaux. Comme le montre l'accroissement de la part des recettes des collectivités locales dans le PIB en France qui passe de de 4 % à 10,8 % entre 1980 et 2007. Le rapport recettes de l'Etat-recettes des collectivités territoriales passe de 1 à 4 à 1 à 1,7 durant la même période (Courlet 2008). Un tel mode de gouvernance permet la valorisation des ressources

⁸ Tiré de l'ouvrage l'économie territoriale de C. Courlet 2008, p. 58.

spécifiques, favorisant de même la culture, qui occupe une place importante dans l'attractivité des territoires.

Territoire comme patrimoine reçu de la génération passée et qui est appelé à se transmettre à la génération future. Cette exigence incite les acteurs à utiliser et à gérer d'une manière efficace et durable les ressources territoriales afin d'assurer l'équité intergénérationnelle et de garantir un développement local durable.

3) Le développement local

Né de deux phénomènes : l'articulation avec la mondialisation et la réaction contre la crise des années 1970. Le développement local est un concept difficile à cerner. Tout dépendra de la vision des acteurs et la mise en œuvre du processus dans un territoire donné. Il existe plusieurs types de développement local : développement à dominance sociale (DPB), développement à dominance économique : économie locale (valorisation des ressources locales), développement à dominance alternative. Malgré la difficulté à cerner le concept du DL, nous essayons de donner quelques définitions.

3.1) Définitions du concept de développement local

Selon la Direction Générale de la Veille Stratégique, des Etudes Economiques et des Statistiques (DGVSEES, 2011), « Le développement local est une stratégie de développement orientée vers l'action qui valorise les potentiels locaux, mise sur les acteurs locaux et la dynamique qui les anime, et interprète et tire avantage des politiques gouvernementales et de l'aide externe ».

Pour Xavier Greffe, (1984) « Le développement local est un processus de diversification et d'enrichissement des activités économiques et sociales sur un territoire à partir de la mobilisation et coordination de ses ressources et de ses énergies. Il sera donc le produit des efforts de sa population, il mettra en cause l'existence d'un projet de développement intégrant ses composantes économiques, sociales et culturelles, il fera d'un espace de contiguïté un espace de solidarité active »⁹.

3.2) Les fondements du DL

La mise en œuvre de la démarche du DL nécessite quelques fondements :

⁹ AMEUR Sabrina et CHERIFI Kahina mémoire de fin d'étude master, "thème : développement locale par la valorisation des savoir-faire locaux" illustration par la vannerie de ", UMMTO 2012/2013.

- Territoire : comme espace approprié par un groupe. L'espace ou le processus se vise à initier (Voir II.1. Concept du territoire) ;
- Ressources : qui constituent des facteurs à exploiter ou à organiser. Ces ressources sont spécifiques et énergétiques. Le développement local s'explique par la construction des ressources et leurs valorisations par les différents acteurs ;
- Les acteurs : qui coopèrent, se coordonnent, s'organisent, construisent et valorisent les ressources pour une dynamique territoriale. Pour J.-P. Gilly et J. Perrat, (2002), ces acteurs locaux sont de type : institutionnel, économique, social et technique ;
- Gouvernance locale : qui selon J.-P. Gilly et J. Perrat, (2002), sera définie comme « un processus de construction d'une compatibilité entre différentes proximités institutionnelles unissant des acteurs (économiques, institutionnels, sociaux...) géographiquement proches, en vue de la résolution d'un problème productif inédit – ou, plus largement, de la réalisation de projets locaux de développement se succédant et/ou se combinant dans la durée »

A travers le développement local, l'on vise à améliorer les conditions de vie de la population, lutter contre la pauvreté, répondre aux besoins de la population présente et future donc garantir une équité intergénérationnelle par la conservation, valorisation et protection des ressources environnementales. D'où la multiplication des politiques pour le bien être des territoires à savoir : l'aménagement du territoire, la prospective territoriale et aussi la décentralisation qui permet de rapprocher les citoyens aux pouvoirs publics et de les intégrer dans la prise des décisions.

Nous venons de voir comment les acteurs territoriaux suite à leur engagement et leurs bravoures arrivent-ils à construire une dynamique territoriale en permettant une compétitivité et attractivité territoriale et améliorer les conditions de vie. Par conséquent si le territoire constitue aujourd'hui le socle du bien-être, il peut être considéré aussi comme fief des problèmes environnementaux.

Section III) Territoire et environnement

Pour le développement économique et social, pour une construction de dynamiques des territoires, les acteurs territoriaux exploitent des ressources, d'une manière extensive ensuite polluent l'atmosphère et les eaux par rejets des déchets, donc dégradent l'environnement. A travers cette section, nous essayons de montrer la dégradation de l'environnement liée au territoire et aussi l'engagement et la motivation dont se nourrissent les différents acteurs

territoriaux pour corriger et lutter contre toute atteinte à l'environnement dont la survie de l'Homme y dépend. Territoire comme système complexe, est appréhendé ici sous ses différentes dimensions (géographique, historique, institutionnel...). Il peut être vu comme local, régional, national voire même international. L'objectif visé ici n'est pas de montrer le lien existant entre les deux termes 'environnement et territoire' mais de démontrer les interactions entre le territoire et l'environnement donc les différents problèmes environnementaux liés aux territoires ou événements naturels ou causés par les activités de l'Homme (1), et les différentes politiques ou luttes pour la protection de l'environnement (2). Avec illustration soit sur une localité donnée ou sur l'ensemble d'un territoire national¹⁰.

1) Territoire comme fief des problèmes environnementaux

L'environnement subit toute sorte de dégradation liée aux territoires qu'elle soit due aux phénomènes naturels (inondation, feux de forêts, séismes...), soit par l'activité de l'Homme. Pour ce qui est des phénomènes naturels, les catastrophes engendrent chaque année une perte importante des ressources environnementales, dont le degré varie d'un territoire à l'autre. Selon la Direction Nationale des Eaux et Forêts du Mali (DNEFM), en 2015, il a été enregistré 189 cas de feux de brousse pour 18 760 ha brûlés par les feux précoces dans 98 communes et 399 cas de feux tardifs dans 97 communes pour une superficie de 19 482 ha brûlés. La région de Kayes possède le plus grand nombre de communes où les feux sont produits durant la campagne 2014-2015 avec 7 200 ha brûlés.

En Algérie, on cumule 42.555 feux, ayant parcouru 910.640 ha durant la période 1985-2010 (Meddour-Sahar Ouahiba et Meddour Rachid 2016). En 2014, « il a été enregistré 17.853 incendies à l'échelle nationale qui ont détruit 14.868 hectares de forêts, 9.802 ha de maquis et 17.118 ha de broussailles selon la Direction Générale de la Protection Civile. Ces incendies ont généré des dégâts pour 8.000 hectares de récoltes et détruit 17.014 palmiers ainsi que 181.300 arbres fruitiers ». ¹¹

Sur le territoire français, selon le Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS), (2016), « entre 1950 et 2014, 113 événements naturels très graves à l'origine de plus de 10 morts ou de plus de 30 M€ de dommages matériels sont survenus en France. 62 % de ces événements

¹⁰ Il faut comprendre de là que les atteintes faites à l'environnement sur un territoire national, diffèrent d'une région à l'autre. D'une localité à l'autre. Certaines localités polluent beaucoup plus que d'autres. N.B : les pays ne sont pas pris ni par ordre alphabétique ni par l'importance de dégradation ou politiques de protection.

¹¹ CNES, Rapport de Conjoncture Economique & Sociale 1 Semestre 2015, novembre 2015, p. 95/100

correspondent à des inondations, dont environ la moitié s'est produite au cours de la dernière décennie. Cette recrudescence des inondations dommageables s'explique principalement par l'accroissement de l'urbanisation dans les zones inondables et donc des enjeux socio-économiques susceptibles d'être affectés ».

Les inondations provoquées par les pluies torrentielles au Niger à la date de dimanche 27 août, ont fait 43 morts, et occasionné d'importants dégâts matériels sur toute l'étendue du territoire. Selon le directeur général de la Protection civile Bako Aboubacar¹² ; ce bilan national fait également ressortir un total de 8.494 ménages sinistrés faisant plus de 68.000 personnes affectées, des milliers d'hectares de cultures fluviales dévastés. Et beaucoup de pays dans le monde ont recensé plusieurs dégâts causés par les catastrophes naturelles sur leurs territoires.

Ces phénomènes naturels, sont accompagnés par les activités de l'homme, émission de gaz à effet de serre, pollution de l'atmosphère et des eaux, occupation des sols et leur artificialisation surtout du fait de la croissance démographique (voir chapitre 3, enjeux démographiques), et économique dont les territoires font face. A titre illustratif :

En Algérie, selon le 5^e rapport du Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement (MATE), « la littoral connaît une grande dégradation suite à l'urbanisation dont le taux est passé de 26% en 1962 à 61,4% en 2010. En 2013, la wilaya d'Alger est urbanisée à 42%, son linéaire côtier l'est à 70% et la zone de servitude n'est pas épargnée avec un taux d'urbanisation dépassant les 60% pour les deux années (entre 2011 et 2013). Plusieurs communes sont à 100% urbanisées dont Bab El Oued, la Casbah, Alger-Centre, El Hamma et Hussein-Dey », MATE, (2014).

En France, « l'artificialisation des sols engendre une perte de ressources naturelles et agricoles généralement irréversible. La destruction des milieux naturels qu'elle génère sont défavorables à de nombreuses espèces. Les zones artificialisées occupent près de 5,16 millions d'hectares en 2015, soit environ 9,4 % de la métropole. En 2014, la moitié de ces zones artificialisées correspondait à des sols revêtus ou stabilisés (routes, parkings), dont l'imperméabilisation a notamment des impacts négatifs sur le cycle de l'eau et son écoulement en cas de fortes précipitations. Les espaces artificialisés se sont étendus d'environ 590 000 hectares entre 2006

¹² News.aniamey.com, Publié le lundi 28 août 2017.

et 2015, en grande partie aux dépens des terres agricoles, mais aussi des milieux forestiers et des landes » (SOeS, 2016).

Quant aux pollutions et déchets générés, des millions des tonnes de déchets sont produites chaque année dont certains très dangereux et nuisibles à la santé humaine et à l'environnement par la pollution des eaux et de l'atmosphère et détruisant aussi la qualité du sol. Pour les pays de l'Union Européenne, 2 598 140 000 tonnes de déchets sont produites en 2014. Près de 40% de ces déchets sont générés par la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni, (Tableau 2). La France à elle seule totalise 324 463 405tonnes, (tableau 3). SOeS, (2017)¹³.

La wilaya de Tizi-Ouzou totalise de déchets solides urbains estimés à 930 tonnes/j soit une moyenne de 0,8 Kg/hab, (Direction de l'Environnement Tizi-Ouzou).

Tableau 2 : Production de déchets dans l'Union Européenne en 2014

En tonnes	Production totale	dont dangereux	Total tonnes/habitant	hors déchets minéraux principaux tonnes/habitant
Union européenne (28 pays)	2 598 140 000	95 620 000	5,1	1,8
Autriche	55 868 298	1 272 288	6,5	1,8
Allemagne	387 504 241	21 812 660	4,8	1,9
Belgique	65 573 133	2 946 195	5,9	5,0
Espagne	110 952 289	2 941 949	2,4	1,4
France	324 463 405	10 783 405	5,0	1,5
Italie	159 107 169	8 923 548	2,6	1,8
Pays-Bas	134 146 120	4 774 459	7,9	2,6
Pologne	179 017 514	1 679 051	4,7	2,0
Royaume-Uni	251 780 106	5 771 333	3,9	1,6

Source : Eurostat, février 2017¹⁴

¹³ Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat/ France, Bilan 2014 de la production de déchets en France, SOeS, Mars 2017 ;

¹⁴ Idem

Tableau 3 : production de déchets en France en 2012 et 2014

En millions de tonnes	Agriculture Pêche		Industrie		Construction		Traitement déchets eau assainissement dépollution		Tertiaire		Ménages		Total	
	2012	2014	2012	2014	2012	2014	2012	2014	2012	2014	2012	2014	2012	2014
Déchets minéraux			4,0	4,5	231,2	212,3	1,1	3,2	1,2	0,8	2,8	2,8	240,3	223,5
Déchets non minéraux non dangereux	1,0	1,0	19,2	18,5	13,1	12,5	13,5	15,4	19,3	17,4	27,0	25,4	93,1	90,2
Déchets dangereux	0,3	0,3	2,8	2,7	2,4	2,9	4,0	3,3	1,6	1,4	0,2	0,2	11,3	10,8

*Source : SOeS, février 2017*¹⁵

2) Quelques actions pour la protection de l'environnement

Tous ces facteurs ont suscité une prise de conscience d'où l'engagement des acteurs (publics et privés) à lutter et à mettre en œuvre des politiques de protection contre toute atteinte à l'environnement et sur l'ensemble des territoires du globe. Pour le cas de l'Algérie plusieurs actions sont engagées et dans tous les domaines : académique, économique, et institutionnel. A titre d'exemple :

Sur le cadre juridique, plusieurs lois et décrets ont été signés

La loi 84/12 du 23 juin 1984 (notamment les articles 19 à 25 et 83 à 86), Portant régime général des forêts¹⁶;

¹⁵ Idem

¹⁶ Idem

La loi 01-19 du 12 Décembre 2001 relative à la gestion, au contrôle et l'élimination des déchets par le programme de gestion des déchets municipaux « PROGDEM » et ce par la création des centres d'Enfouissement techniques¹⁷ ;

Loi n°03-10 du 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable¹⁸ ;

Décret 87/45 du 10 février 1987¹⁹ Portant organisation et coordination des actions en matière de lutte contre les incendies de forêts dans le domaine forestier national...

Le pays a ratifié plusieurs conventions et accords internationaux :

Sur le cadre organisationnel

La création des directions de l'environnement dans les différentes wilayas du pays dont celle de Tizi-Ouzou. Qui a été créée par décret exécutif N° 03.443 du 17.12.2003 modifiant le décret N°96.60 du 27.01.1996, et qui a pour missions²⁰ :

- Concevoir et mettre en œuvre en liaison avec les autres organes de l'état, de la wilaya et de la commune un programme de protection de l'environnement sur l'ensemble du territoire de la wilaya ;
- Délivrer les permis, autorisations et visas prévus par la législation et la réglementation en vigueur dans le domaine de l'environnement ;
- Proposer toutes mesures tendant à améliorer le dispositif législatif et réglementaire ayant trait à la protection de l'environnement ;
- Prendre en liaison avec les autres organes de l'état les mesures visant à prévenir et à combattre toutes les formes de dégradation de l'environnement et notamment la pollution, les nuisances, la désertification et l'érosion des sols, à sauvegarder et à développer la diversité biologique ainsi que le patrimoine cynégétique et à promouvoir les espaces verts et l'activité horticole littoral ;
- Promouvoir des actions d'information, d'éducation et de sensibilisation en matière d'environnement ;

¹⁷ Direction de l'environnement T.O

¹⁸ Idem

¹⁹ Direction Générale des Forêts synthèse du bilan des feux : 2013, Alger, le 19 Mai 2014 ;

²⁰ Information reçue de la direction de l'environnement TO

- Prendre ou de faire prendre les mesures tendant à améliorer le cadre et la qualité de la vie.

La direction s'engage dans plusieurs activités pour l'environnement, à savoir : Célébration des journées nationales et mondiales dédiées à l'environnement, Organisation des concours pour la sensibilisation sur la protection de l'environnement en collaboration avec APW. Création de 234 clubs verts en milieux scolaires et des jeunes (tableau 4) pour généralisation de l'éducation environnementale.

Le tissu associatif activant dans le domaine de l'environnement pour la wilaya de Tizi-Ouzou est représenté par un nombre de 95 associations agréées dont treize (13) ont été créées en 2016 et Vingt et un (21) d'entre-elles ont reçu une subvention sur le Budget Primitif de la Wilaya, exercice 2016, pour un montant total de 5 350 000,00 DA, (DETO). Et plusieurs autres projets ont été engagés.

Tableau 4 : Nombre de clubs verts créés pour la wilaya de TO

cycle primaire	Cycle moyen	Cycle secondaire	Centres de formation professionnelle	Etablissements de jeunesse
98	103	18	06	09

Source : direction de l'environnement TO

En France, de nombreuses actions sont mises en œuvre par les différents acteurs (administrations, entreprises, ménages) pour réparer les dégradations causées à l'environnement. Ainsi, 47,6 milliards d'euros ont été dépensés en 2014 pour la protection de l'environnement à savoir la gestion des déchets et celle des eaux usées, la préservation des milieux naturels, traitement de diverses nuisances (bruit, radiations...). L'instauration de mesures incitatives le renforcement de la réglementation, l'amélioration de la qualité des services collectifs (collecte sélective des déchets) ainsi que l'évolution de la sensibilité environnementale des Français, ont contribué à cette hausse de la dépense en faveur de l'environnement (SOeS, 2016). D'où une amélioration sur le plan de la protection de l'environnement.

En république Tchèque, 1,5 % du PIB du pays est investi dans la protection de l'environnement, ce qui engendre une diminution des niveaux de pollution de l'air, (RAVEN P. H et al. 2009).

Ces actions menées montrent combien les acteurs qu'ils soient locaux, régionaux, nationaux et internationaux, privés ou publics sont engagés, motivés pour lutter contre toute dégradation de la nature afin d'assurer un environnement sain et durable.

Conclusion

Territoire, oublié dans la pensée économique traditionnelle occupe aujourd'hui une place importante dans le développement des activités économiques et sociales. Par sa capacité d'innovation ainsi que les avantages qu'il offre aux acteurs notamment, quand ils organisent, coopèrent, construisent et valorisent les ressources territoriales pour une dynamique des territoires. Malgré son rôle important dans le développement socio-économique, versus le territoire constitue un espace des problèmes environnementaux. Car si les conséquences de la dégradation de l'environnement se ressentent mondialement, les activités dégradantes s'effectuent localement. Tout se fait sur les territoires. D'où l'engagement et la motivation des acteurs territoriaux à lutter et à remédier toute atteinte à l'environnement afin d'assurer et garantir un environnement sain, vivable et surtout durable. Donc garantir la croissance économique et protéger l'environnement.

Le chapitre suivant sera consacré à l'approche théorique et économique de l'environnement.

Chapitre II. Approche théorique de l'environnement et son interaction avec le développement durable

Introduction

D'une manière générale, on peut dire que l'environnement offre à l'être humain des ressources indispensables à sa survie et à son bien-être. L'exploitation de ces ressources environnementales se fait d'une manière extensive engendrant leur dégradation. Les conséquences dues aux activités de l'Homme vont susciter une prise de conscience des impacts environnementaux vers la fin du 20^e siècle. D'où une multitude d'actions, de succession des accords multilatéraux, le renforcement du droit de l'environnement, etc.

Si le premier chapitre a été consacré à l'analyse territoriale où nous avons tenté de montrer son interaction avec l'environnement, ce deuxième chapitre sera consacré à l'analyse de l'environnement. Après avoir présenté un aperçu de la place de cet environnement dans l'analyse économique traditionnelle (I), nous essayerons d'expliquer l'impact des activités de l'homme sur l'environnement (II) et finir par une troisième section(III), consacrée à la gestion des risques environnementaux et les politiques environnementales mises en œuvre par les différents acteurs afin d'aboutir à un développement durable.

Section I) La nature et l'environnement dans la pensée économique traditionnelle

L'environnement qui constitue l'ensemble des éléments entourant un individu, a été longtemps marginalisé par la pensée économique qui s'est intéressée surtout aux apports des facteurs de production. Ce n'est que vers la fin du 20^e siècle, que la question de l'environnement a été intégrée dans la pensée économique

1) Chez les Physiocrates

Si pour les Mercantilistes, la richesse des nations se trouve dans l'accumulation des métaux précieux, les Physiocrates eux, considèrent la nature comme principale source de la richesse. Car pour cette école, seule l'agriculture et l'extraction des minerais constituent des secteurs productifs. Le courant physiocrate donne la primauté à la nature. Pour eux il existe deux flux en économie "monétaire et physique" et seul l'agriculture ajoute de la richesse comme l'affirmait J. M. BELPAIRE (2013), « Selon les Physiocrates, toute création de richesse viendrait uniquement de la production agricole, donc de l'énergie du soleil et de la richesse de la terre. Toute autre industrie serait donc stérile au sens où elle ne créerait point de richesse ».

Dans son tableau économique, F. Quesnay (1694-1774) divise la société en trois classes : classe Productive (agriculteurs), les propriétaires des terres et la classe stérile (commerçants...).

2) Les Classiques

Les Classiques vont rompre avec la pensée physiocrate et font de l'industrie la seule source de création de richesses en se basant sur le rôle du travail, du capital et la division de travail dans l'efficacité de productivité. L'école classique va considérer la nature comme ressource inépuisable d'où son exploitation sans limite. Certains comme Malthus et Ricardo vont parler de limitation des ressources face à l'accroissement démographique, donc un état stationnaire. « En économie, état stationnaire désigne une économie dont les activités sont relativement stables, ne favorisant ainsi ni la croissance ni la décroissance de celle-ci » (wikipedia.org). Pour certains comme J. B. Say, considèrent les ressources naturelles comme inépuisable. Donc les ressources naturelles n'ont pas été l'objet de la pensée économique classique.

3) Les Néoclassiques

Les Néoclassiques vont rompre quant à eux, avec la représentation de la valeur d'usage des Classique et expliquent la valeur d'échange à partir de son utilité pour les agents. Cette approche néoclassique, considère les biens naturels abondants et libres d'accès donc écartée de leur analyse. Pour eux les ressources naturelles épuisables deviennent rares alors, leurs prix seront appelés à augmenter dans le temps ce qui incite leurs substitutions par d'autres biens plus abondants donc à meilleurs prix, (Lahsen A. et M. Patrick, 2010). Selon toujours ces deux auteurs Lahsen A. et M. trick, (2010), « L'ouvrage considéré comme fondateur d'une analyse dynamique de l'économie des ressources naturelles est celui publié en 1865 par WILLIAM S. JEVONS, *la question charbonnière*. L'auteur y prévoyait l'épuisement des réserves de charbon de l'Angleterre vers 1970 en partant des hypothèses d'une stabilité du taux de croissance de l'économie au voisinage de 3.5% par an au cours de la période et d'une exploitation des gisements jusqu'à 1200 mètres de profondeur qui correspondent aux conditions de l'époque ».

L'environnement source de toutes les ressources dont l'Homme utilise pour ses besoins a longtemps été marginalisé par l'analyse économique. Si les Physiocrates ont donné primauté à la nature, les classiques suite à l'idée de gratuité, vont écarter la nature de leur pensée et font de l'industrie source de toute richesse. Les néoclassiques vont confier la tâche au marché de jouer son rôle selon le modèle d'équilibre général du marché. C'est l'accroissement de la dégradation tant quantitative que qualitative que l'Homme par son égoïsme fait subir à l'environnement, qui permettra l'intégration de l'environnement dans l'analyse économique.

Section II) L'impact des activités de l'Homme sur l'environnement

L'environnement, longtemps oublié du raisonnement économique, se trouve aujourd'hui au centre des décisions économiques. Cela est rendu possible grâce à la prise de conscience des dégâts des activités de l'Homme sur l'environnement. Depuis la révolution industrielle, avec l'idée de gratuité des ressources environnementales, l'Homme va soumettre la nature à ses besoins et exploite ses ressources sans limite et fait subir l'environnement de toute sorte de nuisance (pollutions...).

Si plusieurs facteurs naturels contribuent aux perturbations environnementales, l'Homme constitue l'agent principal de cette transformation.

Pour mieux cerner l'impact de l'Homme sur l'environnement, il est important de distinguer les différentes catégories de ressources naturelles.

1) Définition de l'environnement

Plusieurs significations ont été attribuées à l'environnement et par plusieurs auteurs. Nous allons donner ici quelques-unes.

« L'Environnement c'est l'ensemble des éléments qui entourent un individu ou espace et dont certains contribuent directement à subvenir, à satisfaire ses besoins »²¹.

Pour Oliver Godard, (2015), « l'environnement désigne un champ de préoccupation collective qui a émergé en tant que tel à la fin des années 60. Ce champ regroupe différents problèmes résultant des phénomènes d'altération ou de perturbation des milieux de vie et de raréfaction de ressources naturelles sous l'effet de l'activité humaine : la pollution des eaux, de l'air et des sols, la gestion des déchets, l'approvisionnement en eau en fonction des différents usages, la fragilisation voire la disparition, d'espèces animales et végétales, la transformation des conditions climatiques, etc. ».

2) Les ressources naturelles

« Ressources naturelles, ou actifs naturels désignent des biens non produits et non productibles par l'homme et répondant néanmoins à une demande de la part des agents humains », (Olivier Godard, 2015). On distingue les ressources naturelles non renouvelables et les ressources naturelles renouvelables.

²¹ M. CHALLAL, cours de l'environnement durable comme problème pour l'action collective, Master2, EDDE, UMMTO, 2016/2017.

2.1) Les ressources naturelles renouvelables

« La ressource naturelle est dite renouvelable, lorsque leur production est possible sur un temps court (production animale, végétale, etc.) et ne consomme pas elle-même une ressource non renouvelable, ou lorsque la ressource n'est pas détruite par l'usage »²².

Exemple : Sols fertiles, Air pur, Eau douce, énergie marémotrice, énergie éolienne, énergie solaire.

2.2) Les ressources naturelles non renouvelables

« Une ressource naturelle est dite non renouvelable ou épuisable (RNNR) lorsque sa vitesse de destruction dépasse largement ou non, sa vitesse de création »²³.

« Une Ressource non renouvelable est aussi une ressource naturelle qui peut être complètement épuisée à la surface de la terre suite aux extractions et à son exploitation par l'homme. Une fois la ressource épuisée, il faudra soit se tourner vers d'autres modes technologiques, soit trouver des matières premières de substitution »²⁴.

Exemple : combustibles fossiles (charbon, pétrole, gaz naturel), minerais (or...).

Ces ressources naturelles sont confrontées à toute sorte de dégradation due à l'activité humaine. La croissance démographique que connaît le monde aujourd'hui, va engendrer une augmentation de demande de nourriture. Donc plusieurs terres sont cultivées pour nourrir des bouches. Et, des milliers d'hectares du sol sont aussi occupés pour urbanisation (voir section III du chapitre I). Ce qui va provoquer un important déboisement des forêts. Alors que les rôles que jouent ces dernières sont énormes : réductions des risques d'inondations, protection contre les sécheresses... comme le décrit M. Thomson²⁵, « Elles (les forêts) jouent un rôle essentiel pour éliminer les pires effets du changement climatique, en étant les deuxièmes zones de stockage de carbone au monde ». Et selon l'Organisation des Nations Unies, (2017)²⁶, « environ 1,6 milliard de personnes - soit 25% de la population mondiale - dépendent de la forêt pour leur sécurité alimentaire et leur nutrition. Actuellement, 13 millions d'hectares de forêts continuent d'être perdus chaque année ». D'où la menace de la désertification des terres dont les pertes financières annuelles sont estimées à 42 milliards de dollars, dont près du tiers sur le continent

²² AIT MIMOUNE SAFIA, Cours de l'économie de ressources naturelle, Master 2, EDDE, UMMTO, 2016/2017

²³ Idem

²⁴ Idem

²⁵ ONU : l'édition du jour 1 mai 2017, Centre d'actualité ONU ; Centre des nouvelles – www.un.org/french/news

²⁶ Idem

africain (Dregne et Chou, 1992)²⁷. Accompagnée d'une perte importante d'espace animale et dont la vie de tant d'autres menacée par la destruction quantitative de leurs milieux de vie. Le secteur de l'eau douce n'est pas épargné non plus, selon l'organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO, 2002), « Notre planète disposerait d'environ 1 400 millions de km³ d'eau, dont 35 millions de km³ (2,5 pour cent) d'eau douce », (Tableau 5). Cette ressource limitée connaît toute sorte de dégradation et une surconsommation. La consommation de l'eau varie d'un secteur à l'autre et d'un pays à l'autre. A titre d'exemple : « un américain utilise environ 300 à 400 litres d'eau potable par jour, 100 à 200 litres par jour pour un européen et moins de 10 litres d'eau potable par jour pour de nombreuses personnes des pays pauvres », (RAVEN P. H et al. 2009). Cette disparité dans la consommation comprend les usages agricoles, industriels ainsi que la consommation directe des individus. « A l'heure actuelle, environ 3 600 km³ d'eau douce sont prélevés pour la consommation humaine, soit l'équivalent de 580 m³ par habitant et par an, avec 69% pour agriculture, 29% industrie et 10% consommation des municipalités », (FAO, 2002).

Ce constat, montre que le quota de l'empreinte écologique est largement dépassé dans certains pays, d'où l'accumulation de dettes écologiques. Comme le montre RAVEN P. H et al. (2009), « d'après Wackernagel, chaque personne a une empreinte écologique, c'est-à-dire qu'une quantité moyenne de terre productive, d'eau douce et d'océan est indispensable pour fournir continuellement à cette personne nourriture, bois, énergie, eau, logement, moyen de transport et pour éliminer ses déchets. D'après le rapport "2002 living planet" produit par les scientifiques du WWF (World Wildlife Fondation), du programme des Nations Unies pour l'Environnement et d'autres organisations, la terre à une superficie d'environ 11,4 milliards d'hectares biologiquement très productifs. Si l'on divise cette superficie par la population mondiale, on attribue à chaque personne environ 1,9 hectare utilisable. Comme l'empreinte écologique est de 2.3 hectares par personne, cela signifie que nous, les êtres humains, avons une dette écologique ».

²⁷ Pierre Ozer, Yvon-Carmen Hountondji, Abdoul Jelil Niang, Salifou Karimoune, Ousmane Laminou Manzo, Marc Salmon, désertification au sahel : Historique et perspectives.

Tableau 5. Répartition de l'eau à l'échelle mondiale

	Volume d'eau (millions de Km ³)	% de l'eau douce	% de la quantité d'eau
Quantité d'eau	1386		100
Eau douce	35	100	2.53
Glaciers et calottes glacières	24.4 10,5	69.7 30,0	1.76 0,76
Eaux souterraines Lacs, rivières, atmosphère	0.1	0.3	0.01
Eaux salées	1351		97.47

Source : (FAO, 2002)

La surexploitation de ces ressources a des conséquences très graves sur l'environnement et la société (sécheresse, famine, pauvreté...).

Exemple d'une Catastrophe naturelle : L'assèchement de la mer d'Aral

« L'assèchement de la mer d'Aral est l'une des plus grandes catastrophes écologiques de la planète. Avant 1960, 55 000 millions de mètres cubes d'eau se déversaient annuellement dans la mer d'Aral. Les prélèvements pour l'irrigation du coton et la construction de réservoirs de stockage de crue ont provoqué une diminution de la moyenne du débit entrant annuel qui, entre 1981 et 1990, est passé à 7 000 millions de mètres cubes. Le niveau de la mer a en conséquence baissé de 16 mètres entre 1962 et 1994 et le volume du lac s'est trouvé diminué des trois quarts. Des 24 espèces de poissons qui peuplaient la mer, 20 ont disparu et les prises de poisson qui atteignaient 44 000 tonnes par an dans les années cinquante et garantissaient 60 000 emplois se sont réduites à néant. Des mélanges toxiques de poussière et de sel émanant du sous-sol marin desséché se sont déposés sur les terres agricoles environnantes et endommagent ou détruisent les récoltes. Les faibles débits des rivières contiennent des sels concentrés et des produits chimiques toxiques qui rendent les eaux dangereuses pour la consommation et sont partiellement responsables des taux élevés de maladies diverses dans la région. Ceux qui continuent à y vivre ont perdu leurs principaux moyens d'existence et ceux qui sont partis sont devenus des réfugiés écologiques ». (Source : FAO, 2002, p.6).

3) Economie et environnement

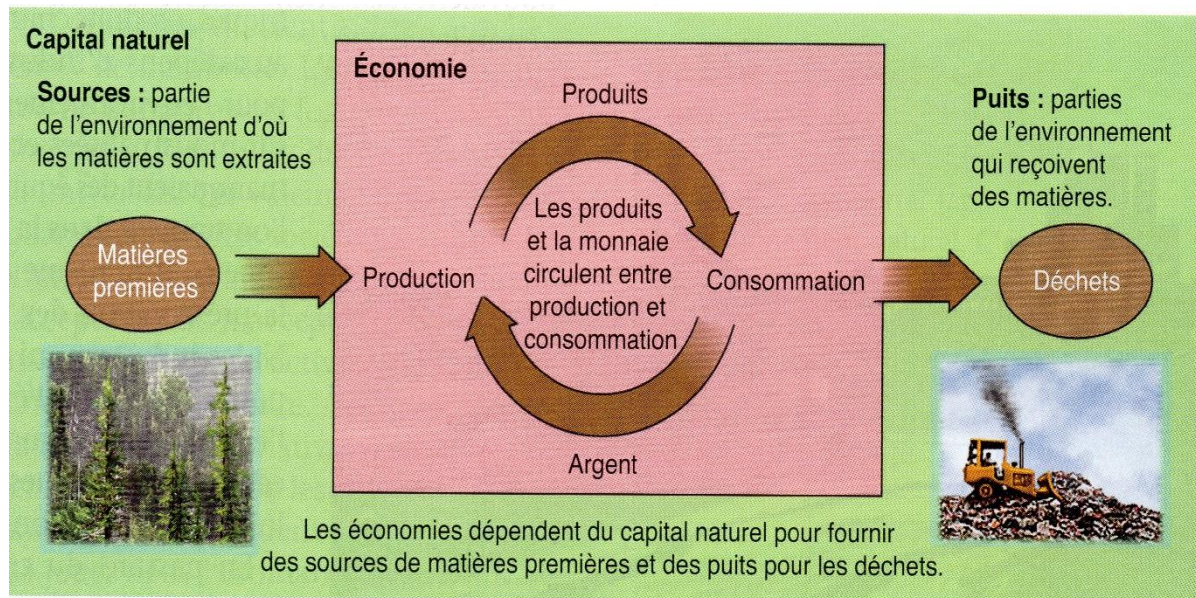
Les deux concepts "économie" et "environnement" sont liés. D'un côté pour le développement économique, pour assurer une croissance soutenable, pour produire, l'économie utilise des ressources fournies par l'environnement et d'une manière extensive et après, déverse ses déchets sur une partie de l'environnement dont certains sont très dangereux pour l'Homme et pour l'environnement. D'où le jeu à somme négative entre environnement et l'économie. (Figure 5).

A titre d'exemple, l'agence de coopération internationale allemande pour le développement (GIZ) dans son rapport du mois d'avril 2014, a fait savoir que « la quantité annuelle des déchets industriels en Algérie est estimée à 2 547 000 tonnes ». Des déchets répartis en quatre catégories :

- Les déchets d'emballages et de plastique dont la quantité est estimée à environ 1.2 million de tonnes/an ;
- Les pneus usagés dont la quantité est estimée à plus de 1 million d'unités/ an ;
- Les déchets des huiles et des huiles lubrifiantes, dont la quantité est estimée à 110 000 tonnes/an ;
- Les déchets électroniques, électriques et électroménagers, dont la quantité est estimée à 18 000 tonnes/an, (Imène AMOKRANE)²⁸

²⁸ Première édition du salon "REVADE 2016.

Figure 5. Capital naturel et environnement



Source : RAVEN P. H et al. "Environnement (2009)" p.41

Toutes ces externalités causées par l'activité économique font parties des problèmes que le marché n'arrive pas à corriger d'où l'idée de défaillance du marché.

3.1) Définitions de quelques termes

« Coût social est constitué de la somme des pertes directes ou indirectes subi par un groupe d'agent ou par la société entière à la suite des activités d'un agent ou d'un autre groupe d'agents »²⁹.

« Un bien public se caractérise par la non-exclusion (nul ne peut être exclu des bénéfices apportés par le bien) et la non rivalité dans sa consommation (plusieurs personnes peuvent profiter d'un beau paysage sans que la quantité ou la qualité du paysage ne s'en trouve modifiées). La théorie économique standard admet que la fourniture des biens publics (défense nationale, paysages...) ne peut reposer uniquement sur les mécanismes de marché »³⁰.

« L'internalisation d'une externalité consiste à faire payer l'externalité négative par l'émetteur ou à faire rétribuer l'externalité positive par le bénéficiaire. Elle est dite « totale » lorsque le montant prélevé par le pollueur est renversé intégralement à la victime (ou lorsque la somme dépensée par le bénéficiaire est reversée à l'émetteur) »³¹.

²⁹ Selon Lahsen A. et M. Patrick, économie de l'environnement et du développement durable, (2010), p. 24

³⁰ Idem

³¹ Idem p.23/24

« Capital naturel : Ensemble des ressources de la planète et du processus qui maintiennent et entretiennent les organismes vivants, l'homme inclus »³².

3.2) La théorie d'externalité et la défaillance du marché

Pour produire, les entreprises utilisent des ressources environnementales et déversent une importante quantité de déchets dégradant l'environnement. Les bruits des fabriques et des voitures, les pollutions des eaux, de l'air et des sols... constituent des externalités dues aux activités humaines dont les impacts négatifs sont néfastes pour le bien-être des Hommes et de l'environnement qui échappent au marché. On entend par externalité : « l'impact sans contrepartie des actions d'un individu sur le bien-être d'un tiers à l'échange », (Gregorie, M. P. Tylor et Elise Tosi, 2010). Il existe deux catégories d'externalités : externalité positive qui constitue des économies ou des avantages reçus des agglomérations comme les districts industriels, les clusters et l'externalité négative (les pollutions de eaux et l'atmosphère, la dégradation des sols,) qui entraîne des coûts sociaux. Cet échec du marché à corriger les effets externes a suscité des réactions de plusieurs auteurs pour y remédier. Certains donnent à l'Etat la responsabilité de corriger ces effets, d'autres pensent à une négociation entre agents pollueurs et victimes... jusqu'à aboutir à une alternative pour une protection durable de l'environnement qui constitue un bien collectif. (Tableau n° 6, donne les caractéristiques des biens).

Tableau 6. Typologie économique des biens

Type de biens	NON-RIVAL	RIVAL
NON-EXCLUSIF	Bien collectif pur Exemple : le climat de la planète	Bien collectif intermédiaire de type 1. Exemple : les pêcheries en accès libre
EXCLUSIF	Bien collectif intermédiaire de type 2 ou bien de club. Exemple : une station d'épuration utilisée en commun par plusieurs communes et entreprises	Bien privatif Exemple : le poisson d'un étang possédé par un propriétaire unique

Source : Olivier Godard, Environnement et développement durable, p. 118

3.2.1) L'approche d'Arthur Cecil Pigou (1877-1959)

L'approche de Pigou consiste à internaliser les effets externes négatifs par taxation. Il recommande l'intervention de l'Etat pour corriger les externalités. Son idée est de faire payer

³² RAVEN P. H et al. "Environnement (2009)" p.41

le pollueur pour corriger le dommage causé par indemnisation versé aux victimes de la pollution. Principe de pollueur payeur (PPP) ou taxe pigovienne.

3.2.2) Le théorème de Ronald H. Coase (1930-2013). (Prix Nobel d'économie en 1991)

Quant à Coase il ne voit pas la nécessité de l'intervention de l'Etat. Son théorème se base sur les coûts sociaux. Pour lui les externalités sont réciproques et elles doivent être traitées par le marché. Il recommande une négociation entre les parties (pollueurs et victimes) jusqu'à l'obtention d'un compromis.

3.3) Le modèle de Meadows

Modèle de Meadows, la persistance de la dégradation de l'environnement, la forte croissance de la population... vont pousser un groupe de scientifiques à se réunir le 08/04/1968 à Rome en vue de trouver des solutions aux différents problèmes environnementaux. Le rapport suggère : un niveau constant du capital et de la population, et sonne l'alerte d'une double catastrophe économique, et écologique si aucun changement majeur n'est apporté au modèle de croissance, ((Lahsen A. et M. Patrick, 2010).

Section III) Les politiques environnementales

La transformation dont fait face notre environnement due aux activités de l'Homme (la pollution, le déboisement, l'épuisement des ressources naturelles...) et dont les conséquences sont drastiques : réchauffement climatique, perte de la biodiversité, sécheresse vont pousser l'homme à se préoccuper des problèmes environnementaux. D'où la mise en œuvre des politiques environnementales pour une protection durable de l'environnement contre toute atteinte.

1) Les différents principes des politiques environnementales

Ces principes permettent la mise en œuvre des instruments d'ordre économique ou non économique.

- Principe du Pollueur Payeur (PPP)

Le principe du Pollueur Payeur développé par C. Pigou, a pour objectif d'internaliser les externalités. Le PPP consiste à faire supporter au pollueur les dommages ou impacts sur un tiers et sur l'environnement. Ce principe permet une équité et efficacité économique en incitant les pollueurs à changer de comportement.

- Principe de précaution

Le principe de précaution vise à amener les agents économiques à prendre des mesures contre toute atteinte à l'environnement sans attendre une quelconque certitude scientifique de leurs impacts négatifs sur l'environnement. Le principe de précaution est défini selon l'article 15 de la déclaration de Rio qui énonce que « Pour protéger l'environnement, des mesures de précaution doivent être largement appliquées par les États selon leurs capacités. En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement»³³.

- Le principe de prévention

La politique de protection de l'environnement trouve justification par le dicton : « mieux vaut prévenir que guérir ». En matière d'environnement, il est en effet préférable tant du point de vue écologique qu'économique de prévenir l'apparition des pollutions et des nuisances que de devoir remédier ultérieurement aux maux qu'elles auront provoqués³⁴. Le principe de prévention vise à prévenir les dommages environnementaux et diminuer ou éviter les risques. Il fait appelle à une étude des impacts environnementaux³⁵.

- Principe d'information

La protection de l'environnement est un souci et obligation de tout le monde. Alors s'informer sur l'état de l'environnement est une exigence. A côté de ces principes on pourra ajouter le principe de participation.

Tous ces principes, ouvrent la voie à l'application des politiques environnementales.

2) Les différentes politiques environnementales

Selon Lahsen A. et M. Patrick, (2010), ces politiques sont d'ordres :

- Economiques : taxation et droit à polluer ;
- Politiques de réglementation ;
- Politiques reposant sur le choix volontaire des agents.

³³ BENCHABANE H. cours de droit de l'environnement, master1 EDDE, UMMTO, 2015/2016

³⁴ Idem

³⁵ Idem

2.1) Les politiques économiques

2.1.1) La taxation ou fiscalité verte

Cette politique est issue du principe pollueur-payeur élaboré par C. Pigou. L'idée est de corriger la pollution par imposition de taxe au pollueur. Il existe plusieurs formes de taxes liées à l'environnement comme le montrent Lahsen A. et M. Patrick, (2010) :

- La redevance : c'est une taxe perçue sur chaque unité de pollution déversée. Elle est donc censée être proportionnelle à la quantité de pollution déversée ou au dommage causé par la pollution ;
- La consignation : Ceci consiste à faire retourner au pollueur des produits très polluants ;
- Le péage, le droit de stationnement...

A côté de ces taxes, on trouve des aides financières qui sont accordées par l'Etat aux agents pour les inciter à modifier leur comportement soit par des subventions accordées aux agents moins polluants, les prêts à intérêt, allègements fiscaux...

2.1.2) Marché du droit à polluer

C'est une procédure issue de la théorie de H. Coase qui ne souhaitera pas l'intervention directe de l'Etat mais, de laisser le marché internaliser les externalités à travers des négociations entre les parties. A travers ce permis, l'Etat va élaborer un quota de pollution totale à autoriser et donne un permis de pollution à l'ensemble des pollueurs qui, à leur tour vont essayer de négocier entre eux. Les grands pollueurs vont acheter le quota restant des moins pollueurs donc ici le marché jouera son rôle de régulateur. Ce mécanisme va donner à l'émission de la pollution un coût qui va inciter les entreprises, les grands pollueurs à diminuer leurs pollutions afin de profiter du coût d'opportunité de la pollution offerte par le permis d'émission. Le marché européen des quotas d'émission en est un exemple. Comme le montre cet exemple tiré du cours de Mme BENAMARA K. « Dans un premier temps, de 2005 à 2007, des quotas d'émission ont été accordés gratuitement aux industriels concernés, qui ont eu ensuite la possibilité de les échanger sur ce « marché du carbone ». A partir de 2008 et d'une nouvelle allocation de quotas plus ambitieuse (réduction de 8 % en 2012 par rapport à 1990). De 2013 à 2020, les quotas seront attribués dans l'objectif d'une baisse de 20 % des émissions de gaz à effet de serre et une partie des quotas sera mise aux enchères, le reste continuant d'être distribué gratuitement »³⁶.

³⁶ Exemple tiré du module APPE, Master 1 EDDE /2015-2016, UMMTO, BENAMARA K.

Ce processus incite les entreprises à la recherche des nouvelles technologies afin de réduire leur pollution.

2.2) Les Politiques de réglementation

Ces politiques consistent à autoriser ou à interdire l'utilisation de tel ou tel procédé, la production de tel ou tel produit, l'usage de telle ou telle technologie... L'outil de la réglementation est le plus utilisé. L'internalisation des externalités à travers la politique de réglementation est exercée par l'application des différentes normes environnementales qui, selon Lahsen A. et M. Patrick, (2010) sont au nombre de quatre :

« **Les normes d'émission ou de rejet** visent à obliger les pollueurs (ou pollueurs potentiels) à ne pas déverser dans l'environnement plus d'une certaine quantité de polluants. Certaines s'adressent à tout le monde de manière indifférenciée, d'autres s'appliquent à des pollueurs nommément identifiés. La norme d'émission peut aller dans des cas d'extrêmes, jusqu'à l'interdiction totale. Certains produits phytosanitaires utilisés en agriculture ont été par exemple complètement interdits.

Les normes de procédé ou de processus visent à obliger l'utilisation de technologies spécifiques pour réduire les émissions, pour épurer ou même pour produire. L'exemple du pot catalytique pour les automobiles en est une illustration. Ces normes peuvent être, dans certains cas, un substitut aux normes d'émission quand le contrôle s'avère trop difficile. Notons que, en termes technologiques, on peut distinguer normes de procédé et normes de performances. Les secondes qui laissent plus ouvert le choix des technologies, sont préférables puisqu'elles encouragent mieux l'innovation.

Les normes de produit décrivent les caractéristiques ou les exigences auxquelles doivent répondre les produits.

Les normes de qualité ne concernent pas les procédés ou les processus, mais spécifient les caractéristiques des milieux récepteurs de l'environnement. Elles constituent souvent des objectifs qui servent de base aux politiques et, notamment, à l'élaboration des autres types de normes (émission, processus, produit). Les normes de qualité sont très utilisées dans le cadre de la communauté européenne, la mise en œuvre des instruments opératoires étant laissée au soin de chaque Etat ».

2.3) Les Politiques volontaires des agents

Ce sont des politiques reposant sur l'adhésion volontaire des agents. Elles se situent entre les politiques économiques et les politiques règlementaires. Elles sont entre autres :

- La norme ISO 14001 (L'Organisation Internationale de Normalisation)

Elle a pour objectif de garantir la qualité, la fiabilité et la sécurité dans le processus de production ;

- La démarche de HQE (Haute Qualité Environnementale) C'est une démarche volontaire mise en œuvre depuis 1996. Elle permet une amélioration de la qualité environnementale dans le secteur de la construction (le confort, les matériaux utilisés...);
- Ecolabels : Associés quant à eux, aux produits et aux services respectant certains critères de protection de l'environnement.

Si pour certains, ces politiques constituent un frein à la croissance économique par l'augmentation du coût de production, et ses impacts sur des variables économiques, pour d'autres, ces politiques représentent des solutions aux différents problèmes environnementaux. Pour assurer une efficacité des politiques environnementales, une cohésion doit être assurée entre ces instruments.

Conclusion

Si les prémices de la protection de la nature datent des longues années (la réforme générale des eaux et forêts entrepris par Colbert, livre "man and Nature" publié en 1864 par de George P. Marsh, John Muir,...)³⁷, ce n'est que vers les années 1970, avec l'amplification des conséquences des activités humaines sur l'environnement que les préoccupations des impacts environnementaux commencent à dominer le monde. Ce qui va engendrer une multiplication des actions et la mise en œuvre des politiques environnementales pour une protection durable de l'environnement afin d'assurer une équité intergénérationnelle et garantir un développement durable.

Le chapitre suivant sera consacré au développement durable et son interaction avec l'environnement et le territoire.

³⁷ RAVEN P. H. et al, Environnement, De Boeck, 2009, p. 25.

Chapitre III. Développement durable et son interaction avec le territoire et l'environnement

Introduction

Inégalité sociale, expansion démographique non maîtrisée, exploitation irrationnelle des ressources naturelles pour une croissance économique non contrôlée. Accroissement de la dégradation de l'environnement (par une mauvaise exploitation des ressources, pollutions des eaux, de l'air et des sols, perte de la biodiversité), qui engendre des conséquences très graves sur la vie humaine et environnementale (réchauffement climatique, maladies, destruction des espèces animales et végétale, sécheresse, famine, pauvreté) pénalisant non seulement la génération présente mais aussi celle du futur, sont autant de phénomènes qui ont entraîné une prise de conscience. Afin de corriger et solutionner tous ces fléaux socio-économiques et environnementaux pour garantir le bien-être et assurer une équité intra et intergénérationnelle.

C'est dans ce contexte que la notion du développement durable a émergé dans les années 80. A travers ce chapitre, nous tenterons de montrer les enjeux et défis du développement durable (I), l'émergence du modèle du "développement durable" et les différents objectifs visés par ce modèle (II), et enfin analyser la dimension territoriale du développement durable.

Section I) Les enjeux du développement durable

Les enjeux du développement durable sont multiples et abordés par plusieurs écrits. M. HADJOU les a regroupés en trois (3) grandes catégories : Les enjeux socio-économiques, les enjeux démographiques et les enjeux environnementaux que nous essayerons d'aborder et analyser.

1) Enjeux socio-économiques

Plusieurs facteurs montrent ces enjeux dont entre autres :

- Répartition inégale de la richesse

La richesse mondiale est mal répartie, entre les individus qu'entre les nations.

A titre d'exemple³⁸ :

³⁸ Les 3 premiers exemples sont tirés du cours d'Economie de développement durable de M. HADJOU, master1 EDDE, UMMTO, 2015-2016

- Les pays développés, représentant seulement 20% de la population du monde, détiennent à eux seuls plus de 80% de la richesse mondiale ;
- 8,4% de dite population détiennent 83,3 % du patrimoine mondial ;
- Pas moins de 46 % de la richesse mondiale se trouvent entre les mains des 1% des personnes les plus riches du monde.

Selon Oxfam (2017), les revenus des 10 % les plus pauvres ont augmenté de moins de 3 dollars par an entre 1988 et 2011, tandis que l'augmentation des revenus des 1 % les plus riches était 182 fois supérieure.

- Pauvreté et sous-alimentation

Même si plusieurs politiques sont mises en œuvre par des acteurs pour améliorer les conditions de vie des plus démunis et lutter contre la pauvreté, un grand nombre de personnes sont toujours touchées par la famine et une pauvreté persistante. Selon des chiffres tirés du livre " violence du capitalisme, DD et RSE" de Rachid BOUDJEMA, « 1,1 milliard d'êtres humains n'ont pas accès à l'eau potable, 2,4 milliards à un assainissement adéquat. Selon la Fao, 2 milliards de personnes souffrent de carence et 800 millions ne mangent pas à leur faim ; plus de 2,2 millions d'êtres humains meurent chaque année de maladies liées à l'absorption d'eau contaminée ou à un assainissement inadéquat ; plus de 40% de la population mondiale vivent en 1995 dans une situation de pénurie d'eau (consommation annuelle par habitant inférieure à 1,000 mètres cubes) ou de stress hydrique (consommation annuelle par habitant comprise entre 1,000 et 1,700 mètre cube) ».

Selon la FAO, (2017), « En 2016, on estimait à 815 millions le nombre de personnes sous-alimentées dans le monde, chiffre en hausse par rapport aux 777 millions dénombrés en 2015, mais qui reste toutefois inférieur aux quelque 900 millions de personnes sous-alimentées recensées en 2000 »

Selon les Nations-Unies, (2015), 1 milliard de personnes vivent en extrême pauvreté en 2011. Et, « Environ 60 % du milliard de personnes extrêmement pauvres dans le monde vivaient dans seulement cinq pays en 2011 : l'Inde, le Nigéria, la Chine, le Bangladesh et la République démocratique du Congo (classés par ordre décroissant). », (ONU, 2015).

A ces enjeux s'ajoute une forte disparité des niveaux d'alphabétisation et un développement humain inégal.

2) Enjeux démographiques

Notre planète fait face aujourd'hui à une démographie galopante passant de 2 milliards en 1930 à 3 milliards en 1960, 4 milliards en 1975 ; la population a atteint les 6,6 milliards en 2006, (RAVEN P. H et al. 2009)³⁹. Selon les Nations-Unies, (2014), «Au début 2014, la population mondiale est estimée à 7,2 milliards de personnes, avec une augmentation annuelle d'environ 82 millions, dont approximativement un quart dans les pays les moins développés. Si la courbe actuelle se maintient, la population mondiale devrait atteindre 8,1 milliards de personnes en 2025 et 9,6 milliards en 2050 ». « Les pays en développement assurent 90 % de la croissance démographique (taux de croissance de 1.8 contre 0.1 pays du Nord) ».⁴⁰

Pour le cas de l'Algérie, selon l'Office National des Statistiques, n° 740, la population algérienne passa de 25,022 millions en 1990 à 30,410 millions en 2000, pour atteindre 39,963 millions en 2015, 40,4 millions en 2016 ; au 1^{er} janvier 2017, la population était estimée à 41, 2 millions.

Une urbanisation intense est née de cette augmentation de la population avec une répartition inégale à travers le monde. En 1975, seulement 4 des 10 grandes villes se trouvaient dans des pays émergents. En 2005, 8 des 10 grandes villes du monde se situent dans les pays en développement, (RAVEN P. H et al. 2009). D'après les Nations-Unies⁴¹, « près de 400 villes du monde ont une population d'au moins 1 million d'habitants et 284 de ces villes se trouvent dans des pays en développement. Le nombre et la taille des mégalo-poles ont aussi augmenté ».

Une telle croissance démographique que connaît le monde, va être accompagnée par une augmentation de la demande d'où une occupation des sols fertiles, un déboisement important donc des activités qui pourront avoir des conséquences sur l'environnement par une surconsommation des ressources naturelles.

3) Enjeux Environnementaux

Pollution des eaux, des sols et de l'air, perte de la biodiversité, déforestations alarmantes, raréfaction de l'eau douce, augmentation des niveaux des mers, destruction des milieux de vie des animaux, sont autant des transformations que subit aujourd'hui notre environnement et dont

³⁹ RAVEN P. H., L. R. BERG, D. M. HASSENZAHN, Environnement, De Boeck, 2009, traduction de la 6e édition américaine par Marie-Pascale Colace, Anne Hancock, Guy Lemperiere, p. 189

⁴⁰ Idem

⁴¹ Idem, p.227.

les conséquences sont très graves : réchauffement climatique, perte des espèces animales et végétales, famines, maladies... A titre d'illustration

- L'exploitation industrielle du bois à des fins de développement de l'agriculture en Amérique du sud ou de l'huile de palme en Indonésie, détruisent les forêts au rythme de 13 millions d'hectares par an. La superficie forestière du monde qui s'élevait à 53,45 millions de km² en 1950, va chuter à 38,7 millions de km² en 2000.
- 2 millions de tonnes de déchets sont déversés chaque jour dans les rivières, lacs et ruisseaux ;
- Le volume d'eau polluée dans le monde est supérieur en permanence au volume d'eau contenu dans les dix plus grands bassins fluviaux du monde, (Rachid BOUDJEMA, 2009)⁴².

Et selon le rapport de Brundtland, «Les gens ont été deux fois plus nombreux à souffrir des catastrophes dites naturelles pendant les années 70 qu'au cours des années 60. Ce sont les cataclysmes que l'on associe le plus directement à la mauvaise gestion de l'environnement et du développement – soit la sécheresse et les inondations – qui ont fait le plus de victimes et qui ont enregistré l'accroissement numérique le plus fort. Pendant les années 60, la sécheresse avait touché chaque année quelque 18,5 millions de personnes. Pour les années 70, ce chiffre est passé à 24,4 millions. Quant aux inondations, les chiffres sont respectivement de 5,2 millions et de 15,4 millions par an. Le nombre de victimes de cyclones et de séismes est lui aussi monté en flèche, à mesure que les pauvres ont été de plus en plus nombreux à se construire des abris précaires sur des terrains douteux »⁴³.

Face à tous ces problèmes qui dominent le monde, il est facile de songer à des alternatives pour pouvoir améliorer les conditions de vie, assurer le bien-être et garantir une équité intergénérationnelle. D'où le modèle du développement durable.

C'est quoi le développement durable ? Comment à travers ce modèle, l'on arrive à répondre non seulement aux besoins de la génération présente mais aussi penser à la génération future ? La prochaine section traitera de l'émergence et signification du développement durable et les objectifs attendus de ce modèle du développement durable.

⁴² Tiré du livre violence du capitalisme, développement durable et Responsabilité sociétale des entreprises, de Rachid BOUDJEMA, p.31-32

⁴³ Rapport Brundtland, "notre avenir à tous", Avant-propos, 1987, p. 12/13

Section II) Développement durable : comme réponse aux enjeux socio-économiques et environnementaux actuels

Pour répondre à tous ces enjeux et améliorer les conditions de vie, pour lutter contre la pauvreté et la famine, garantir une éducation adéquate, résoudre le problème d'inégalité entre individus et pour corriger les problèmes environnementaux, l'idée du développement durable a vu le jour.

1) Définitions de quelques concepts⁴⁴

Il est important de distinguer la croissance économique qui est quantifiable du développement qui traite de la qualité de vie. De ce fait, ça nous paraît utile de donner la définition de chacun de deux concepts.

- *La croissance économique*

Pour A. Silem, « La croissance économique est l'augmentation durable en termes réels d'un indicateur de la performance économique ».

Selon Bourdonne et Martos, «La croissance économique est un processus complexe auto-entretenu d'évolution à long terme qui se traduit par un accroissement des dimensions caractéristiques de l'économie et par une transformation des structures de la société. Elle est mesurée par les variations d'un indicateur de production exprimé en volume – le PIB réel ».

- *Le développement*

Pour A. Silem, « D'une façon générale, le développement correspond à une évolution durable des mentalités et des structures, qui est à l'origine du phénomène de croissance et de sa prolongation dans le temps ».

Selon F. Perroux, « Le développement est une combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire croître cumulativement et durablement son produit réel ».

2) L'émergence du développement durable

Dans le souci d'améliorer les conditions de vie et d'assurer l'équité intergénérationnelle, le terme du "développement durable" a vu le jour dans les années 1980 et occupe les esprits sur l'avenir de l'humanité. Mais il a fallu la publication du rapport du Brundtland en 1987 intitulé "notre avenir à tous" par la Commission mondiale sur l'Environnement et le Développement créée en 1983 par l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations-Unies, pour que le

⁴⁴ Les définitions sont prises du livre de l'économie du développement, M. BELATTAF, op. cit. pp. 7, 34 et 35.

concept soit popularisé. La CMED a pour mission d'établir un programme global de changement, (Rapport Brundtland).

Le rapport de Brundtland définit le développement durable comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Cette définition met l'accent sur deux concepts : la satisfaction des besoins, surtout pour les plus démunis, et la protection de l'environnement contre toute exploitation irrationnelle pour permettre à la génération future de répondre à leurs besoins⁴⁵.

S'agissant de la prise en compte de l'environnement dans le cadre du développement durable, plusieurs visions s'opposent autour du concept de la durabilité entre les économistes : l'idée de la durabilité 'faible' et celle de la durabilité 'forte'.

2.1) La durabilité 'faible'

Vision basée sur l'hypothèse de substituabilité. Selon cette vision, le progrès technique permettra la substitution du capital naturel par d'autres biens qui vont être transmis à la génération future, et dont leurs préférences devront s'accommoder. Certains auteurs font ressortir un lien entre croissance économique et l'environnement. Comme le montre la courbe environnementale de KUZNETS :

- « Pays en développement : Faible industrie = Faible pollution ;
- Pays émergents : Forte industrie et faible technologie = pollution forte ;
- Pays développés : Forte industrie et technologie de pointe = Faible pollution ;
- Double bénéfique de la croissance : Diminuer les inégalités sociales et préservation de l'environnement »⁴⁷.

A travers les étapes de la croissance, W. Walt Rostow montre le lien entre la croissance et le développement. Comme le dit Bernard Conte, (2003), « Pour Rostow, le développement serait un phénomène inéluctable. Certains pays ayant simplement débuté le processus avant d'autres, tout ne serait donc qu'une question de temps. Mais, sous certaines conditions, le développement pourrait être accéléré ».

Bernard Conte décrit les étapes de la croissance de Rostow comme suit⁴⁸ :

⁴⁵ Rapport Brundtland 1987

⁴⁷ Tiré de cour de M.HADJOU, 'Economie du développement durable', master 1 EDDE, UMMTO, 2015-2016

⁴⁸ Bernard Conte, Le sous-développement : retard de développement, 2003.

- « La société traditionnelle C'est une société stationnaire dont l'agriculture, activité principale (75% au minimum de la population active est engagée dans la production de denrées alimentaires), a imposé une structure sociale fondée sur la propriété foncière ;
- Les conditions préalables au décollage. Si l'Angleterre, a atteint cette étape par le fait de causes internes, Rostow estime qu'il n'en est plus de même depuis car ces conditions sont nées d'une impulsion extérieure venue ébranler l'édifice traditionnel. Cette étape se caractérise par de profondes mutations dans les trois secteurs non industriels : les transports, l'agriculture et le commerce extérieur. On assiste à la mise en place de structures favorables au développement notamment par le développement du système bancaire et la création de l'infrastructure nécessaire au développement industriel ;
- Le décollage. Le décollage est la période pendant laquelle la société finit par renverser les obstacles et les barrages qui s'opposaient à sa croissance régulière ;
- Le progrès vers la maturité. C'est une période de progrès soutenu au cours de laquelle la croissance gagne l'ensemble des secteurs de l'économie et on assiste à une mise en œuvre plus générale des techniques modernes ;
- L'ère de la consommation de masse. «La production de biens de consommation durables et les services deviennent progressivement les principaux secteurs de l'économie». Les objectifs de la société évoluent vers la consommation et le bien-être ».

2.2) La durabilité "forte"

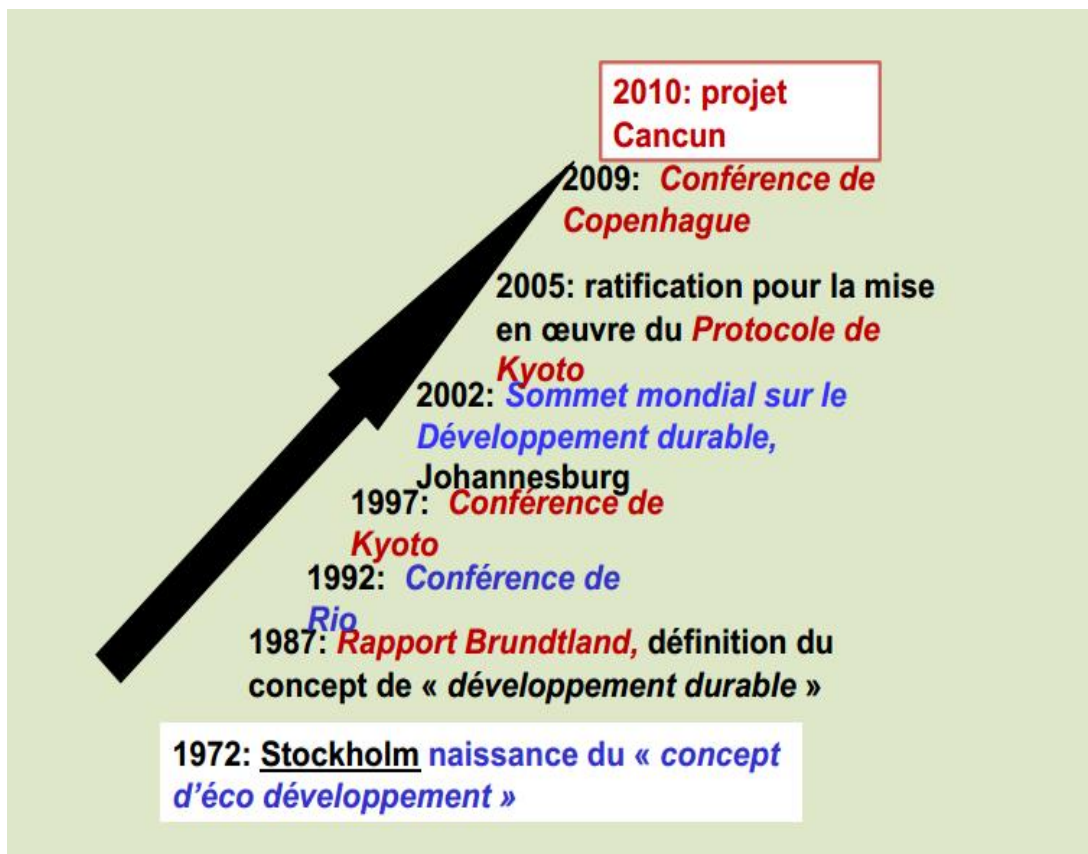
Une vision qui, selon Lahsen A. et MUNDLER, « met l'accent sur la spécificité des ressources naturelles et estime que le maintien au minimum d'un stock stable de capital naturel est une condition indispensable de la durabilité ». Selon cette vision, le capital naturel diminue souvent d'une manière irréversible. L'interaction entre capital naturel et système économique à long terme est marquée des incertitudes et nul ne peut prouver que les nouvelles technologies ne seront pas plus dommageables à l'environnement plus que les anciennes donc ici l'idée de substituabilité entre les différents capitaux est rejetée. Alors, toute perte de ce capital naturel doit être empêchée.

Le caractère de rareté des ressources naturelles, exige une prise de conscience et la mise en œuvre des politiques de lutte, contre toute exploitation irrationnelle que subie ces ressources pour un environnement durable. D'où la nécessité de modifier les comportements afin d'aboutir à un développement durable.

2.3) Quelques évènements

Dans le cadre de la recherche des solutions aux différents problèmes et enjeux qui touchent le monde, plusieurs actions et conférences ont été élaborées bien avant et après même la popularisation du processus du développement durable par le rapport de Brundtland, occasionnées par la prise de conscience des dégâts des activités humaines sur l'environnement et depuis les années 1970 (figure 6). A savoir : conférence de Stockholm en 1972 et bien tant d'autres après les années 80 comme Le sommet sur l'environnement et du développement de RIO en 1992 qui a vu la participation de plusieurs pays du monde. Et pendant lequel sommet, le programme action 21 (agenda 21) a été adopté par les participants. Un agenda, qui consiste à concilier le développement économique et la protection de l'environnement (RAVEN P. H et al. (2009). Ainsi que la création de plusieurs organismes pour le compte de l'environnement et du développement durable, Programme de Nations Unies pour le développement (PNUD), Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'«Evaluation du Climat (GIEC) en 1988...

Figure 6. Quelques évènements et leurs dates

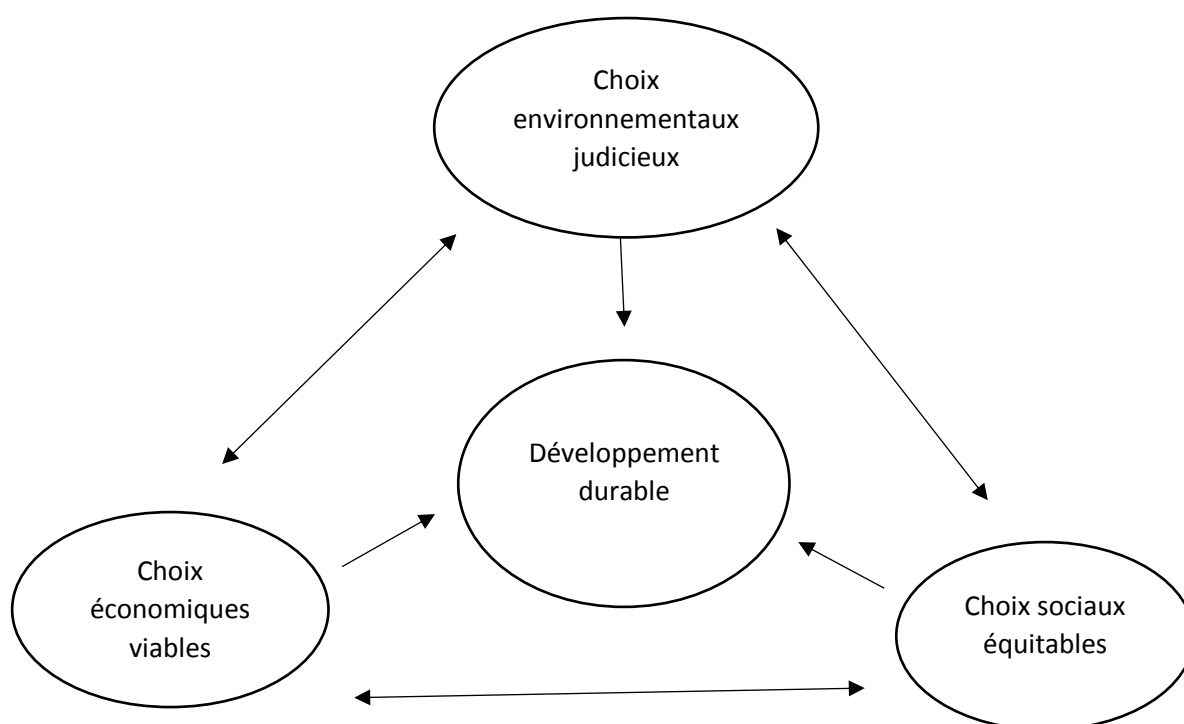


Source : M. HADJOU, cours d'Economie du Développement Durable, mastter1, UMMTO, 2015-2016.

A ces évènements, nous pourrions ajouter : les COP21 et COP22 tenues respectivement à Paris (France), 2015 et Marrakech (Maroc), 2016.

Le développement durable correspond ainsi, à l'articulation de trois facteurs qui entrent en interaction pour promouvoir le bien-être durable : des décisions respectueuses de l'environnement, des décisions économiquement viables et des décisions socialement équitables (Figure 7).

Figure 7. Conditions du développement durable



Source : RAVEN P. H., L. R. BERG, D. M. HASSENZAHN, Environnement, De Boeck, 2009, traduction de la 6e édition américaine par Marie-Pascale Colace, Anne Hancock, Guy Lemperiere op. cit. p. 12

Comme l'explique RAVEN P. H et al. (2009), « la prise de décisions environnementales judicieuses ne menacent pas l'environnement et n'épuisent pas les ressources naturelles. Des décisions économiquement viables prennent en compte tous les coûts y compris sociétaux et environnementaux à long terme. Les choix sociaux équitables reflètent les besoins de la société et garantissent un partage équitable des coûts et bénéfices entre tous les groupes ».

3) Les objectifs du développement durable

Ce modèle du ‘‘ développement durable’’ vise un certain nombre d’objectifs selon le rapport du Brundtland⁴⁹ et, dont le principal est la satisfaction des besoins ‘‘surtout pour les plus démunis’’ et aspirations de l’être humain. Il s’agit entre autres :

- reprise de la croissance et modification de la qualité. Pour permettre la satisfaction des besoins. La croissance constitue une condition de développement mais pas suffisante ;
- satisfaction des besoins essentiels en ce qui concerne l’emploi, l’alimentation, l’énergie, l’eau, la salubrité ; pour une amélioration des conditions de vie surtout pour les plus démunis ;
- maîtrise de la démographie, afin d’éviter une dégradation tant quantitative que qualitative des ressources naturelles ;
- préserver et valoriser les ressources ; contre toute exploitation extensive surtout avec l’accroissement démographique dont fait face le monde. Afin de garantir l’équité intra et intergénérationnelle ;
- réorientation des techniques et gestion des risques, pour éviter des dommages des nouvelles technologies sur l’environnement. Donc accorder une place importante aux facteurs de l’environnement dans le développement technologique ;
- et enfin, intégration des préoccupations économiques et environnementales dans la prises de décisions.

Le rapport⁵⁰ des Nations-Unies sur les objectifs du développement durable, (2016), aborde 17 objectifs visés à travers ce modèle du développement durable :

Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

Cet objectif vise à éliminer la pauvreté d’ici 2030. Assurer une protection sociale et apporter du soutien aux pauvres et aux personnes vulnérables.

D’après le rapport, Entre 2002 et 2012, la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté a chuté de moitié, passant de 26 % à 13 %.

En 2015, dans le monde, 10 % des travailleurs et leur famille vivaient avec moins de 1,90 dollar par personne et par jour, contre 28 % en 2000.

⁴⁹ Rapport Brundtland, ‘‘notre avenir à tous’’, Avant-propos, 1987

⁵⁰ Toutes les données sont tirées du rapport de Nations-Unies sur le développement durable, 2016.

Objectif 2. Lutter contre la famine

Cet objectif vise à garantir une sécurité alimentaire à tous les niveaux ; assurant une alimentation saine et nutritive.

Au niveau mondial, la prévalence de la faim a été ramenée de 15 % pour la période 2000- 2002 à 11 % pour 2014- 2016.

Objectif 3. Garantir une bonne santé et promouvoir le bien être pour tous

Entre 1990 et 2015, le taux mondial de mortalité maternelle a diminué de 44 % et le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a baissé de plus de moitié. Malgré tout, on estime que 5,9 millions d'enfants de moins de 5 ans sont décédés en 2015.

On remarque une diminution de l'extension des cas de VIH, tuberculose et paludisme. Cependant, en 2015, 2,1 millions de personnes infectées par le VIH, environ 214 millions de personnes touchées par le paludisme.

Objectif 4. Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Selon le rapport, « cet objectif met l'accent sur l'acquisition des compétences fondamentales et de niveau supérieur ; à un accès plus large et plus équitable à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels, ainsi qu'à l'enseignement supérieur ; à des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ; et aux connaissances, compétences et valeurs requises pour vivre en société de façon productive ».

En 2013, 59 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire n'étaient pas scolarisés et il y avait 757 millions d'adultes (âgés de 15 ans ou plus) incapables de lire et d'écrire ; les deux tiers étaient des femmes.

Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Les femmes mariées avant l'âge de 18 ans a diminué de 32 % vers 1990 à 26 % vers 2015 au plan mondial ;

Suite à des enquête menées entre 2000 et 2014, dans 59 pays, les femmes déclarent consacrer 19 % de leur temps chaque jour à du travail non rémunéré, contre 8 % pour les hommes ;

Sur le plan mondial, la place des femmes dans les institutions parlementaires a atteint 23 % en 2016, soit une hausse de 6 points de pourcentage en 10 ans.

Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

Cet objectif ne vise pas seulement l'accès à l'eau potable mais la durabilité et la qualité des ressources mondiales en eau.

En 2015, 6,6 milliards de personnes, soit 91 % de la population mondiale, utilisaient une source d'eau potable améliorée, contre 82 % en 2000 ; 68 % de la population mondiale utilisait des installations d'assainissement améliorées, contre 59 % en 2000. 2,4 milliards n'y avaient pas accès. 946 millions n'avaient accès à aucune installation et continuaient de déféquer à l'air libre.

Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable

La population mondiale ayant accès à l'électricité a augmenté régulièrement, passant de 79 % en 2000 à 85 % en 2012. Pourtant, 1,1 milliard de personnes n'ont toujours pas accès à ce service précieux en 2012.

Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

La croissance économique soutenue est une condition pour aboutir à un développement durable, pour favoriser l'emploi et améliorer les conditions de vie.

Le taux annuel moyen de croissance du produit intérieur brut (PIB) réel par habitant dans les pays les moins avancés (PMA) a diminué de 4,7 % pour la période 2005-2009 à 2,6 % en 2010-2014 ; soit moins que la moitié de la cible de 7 % par an.

En 2015, le taux de chômage des femmes était de 6,7 %, contre 5,8 % pour les hommes.

Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

L'infrastructure, l'industrialisation et l'innovation constituent les trois aspects de cet objectif. Car ils constituent des aspects qui entre dans l'amélioration de condition de vie par la création d'emploi, l'innovation des nouvelles technologies pour aboutir à un développement durable.

Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Cet objectif vise à équilibrer l'égalité entre les individus en corrigeant les inégalités de développement entre individus et entre nations.

Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

On vise à planifier les villes pour favoriser la cohésion et sécurité sociale.

Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables

Cet objectif vise à inciter un changement de comportement des agents économiques que ça soit au niveau de la production qu'au niveau de la consommation par l'utilisation équitable des ressources pour assurer la durabilité.

Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Le réchauffement climatique est une menace au développement. Ses conséquences sont drastiques surtout pour les pauvres qui constituent les cibles directe du phénomène du réchauffement climatique, sécheresse, famine, pauvreté... d'où la multiplication des politiques et actions pour réduire l'émissions de gaz à effet de serre et maintenir la température mondiale à 1,5 ° ou 2°C. La fameuse COP21 est une référence.

Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

Les océans et les mers jouent un rôle important dans le développement socio-économique en fournissant des ressources indispensable au bien-être. Ils contribuent aussi beaucoup au développement économique.

Selon le rapport, « Les cinq grands écosystèmes marins les plus exposés à l'eutrophisation côtière sont le golfe du Bengale, la mer de Chine orientale, le golfe du Mexique, le plateau du nord du Brésil et la mer de Chine méridionale ; ces zones fournissaient des services écosystémiques pour des populations côtières de 781 millions de personnes en 2010 ».

Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et

inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Cet objectif vise, une gestion durable des forêts, à lutter contre, la dégradation des terres, la désertification et aussi de lutter contre l'appauvrissement de la biodiversité.

La perte nette mondiale de superficies forestières a diminué de 7,3 millions d'hectares par an dans les années 1990 à 3,3 millions d'hectares par an durant la période 2010 à 2015.

Le pourcentage mondial de zones terrestres, d'eau douce et montagneuse, a augmenté de 16,5 % à 19,3 %, de 13,8 % à 16,6 %, et de 18,1 % à 20,1 %, respectivement, de 2000 à 2016.

Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

La paix, la liberté, la justice sont des éléments clefs du développement. Beaucoup des pays surtout ceux en développement connaissent des conflits, des guerres etc., qui remettent en cause l'épanouissement des leurs populations. Mal gouvernance et l'injustice qui dominent tant d'autres bloquent leur développement. D'où la nécessité de mettre accent sur cet objectif.

Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitalise

Le renforcement de partenariat est indispensable afin de mobiliser les ressources nécessaires.

La définition du développement durable, les objectif visés dans sa réalisation nous montrent que la problématique du processus ne se limite pas seulement à la dimension temporelle 'celle d'équité' intergénérationnelle mais c'est aussi une problématique de dimension spatiale.

Section III) La dimension territoriale du développement durable

Le développement durable est né de l'idée de trouver un changement global (Protéger l'environnement, corriger la disparité entre individus, améliorer les conditions de vie...).

La protection de l'environnement constitue une condition importante des conditions du développement car non seulement, la survie y dépend mais aussi, il constitue un patrimoine à transmettre à la génération future. La dégradation de ce patrimoine peut toutefois compromettre l'équité intergénérationnelle. D'où la nécessité du changement du comportement des pollueurs.

Si le développement durable a mis l'accent sur la dimension temporelle donc assurer l'équité intergénérationnelle, la dimension spatiale constitue aussi une problématique importante du développement durable. Car c'est dans le souci d'une protection durable de l'environnement et aussi corriger les inégalités qui naissent entre les nations, les villes, les régions, ainsi qu'entre les individus que le développement durable est né. Ce qui explique l'interaction du développement durable avec le territoire. Beaucoup sont les auteurs qui ont fait le lien entre équité intergénérationnelle et la dimension spatiale. Comme le disent Richard Laganier, Bruno Villalba et Bertrand Zuideau, (2002), « Le souci du sort, ou pour le moins la considération des intérêts des générations futures, n'a de sens que s'il s'accompagne d'une prise en compte de la génération présente dans la variété de ses situations. Et, à cet égard, les niveaux respectifs de bien-être suivant les territoires constituent une variable de première importance ».et dans l'accomplissement des objectifs visés à travers ce modèle de développement, ils ajoutent ceci : « D'un point de vue opérationnel, l'objectif de développement durable à l'échelle mondiale requiert nécessairement, pour espérer le succès, la contribution des territoires inférieurs. D'une part, quand bien même le niveau de décision se situe à l'échelon international, il n'en demeure pas moins que la concrétisation des orientations ainsi définies implique une nécessaire inscription territoriale. D'autre part, notamment avec des mouvements tels que la décentralisation, la répartition des compétences laisse une part de responsabilités significative aux différents échelons territoriaux ».

Pour Franck-Dominique Vivien et Bertrand Zuideau, (2001), en partant de la définition du Brundtland «le développement durable est ainsi une problématique d'équité intergénérationnelle. Cependant, il est évident que l'espace y occupe une place importante. La logique et l'éthique justifient, en effet, d'adjoindre la dimension spatiale à la dimension temporelle du développement durable :

- Les deux dimensions sont liées : la généralisation spatiale d'un problème influe sur la viabilité dans le temps du système concerné ;
- L'équité intergénérationnelle, à savoir l'ambition de limiter les inégalités dans le temps, n'a de sens que si elle se complète d'une équité intra-générationnelle ;
- En amont même de la durabilité, le développement est nécessairement situé sur un plan spatial : les enjeux, les réponses possibles, les acteurs s'inscrivent dans un ou des territoires ».

De la définition du développement durable on sent la recherche d'une équité non pas seulement entre des générations, mais aussi au sein d'une même génération pour corriger toute sorte d'inégalité. Au sein d'un même territoire, l'interaction entre les acteurs, dans tous les domaines et secteurs doit respecter cette logique de ne pas nuire un autre pour assurer le bien-être de soi-même. Cette logique est aussi valable à l'interdépendance entre territoires. Car il est inconcevable qu'un territoire pour garantir la durabilité de son développement nuit à ses voisins par rejet des déchets sur les autres territoires, pollue les eaux douces et détruit les ressources naturelles de ces voisins pour garantir son développement. Les objectifs visés à travers ce processus du développement durable, est de corriger tous ces problèmes.

Pour favoriser la mise en œuvre du processus du développement durable sur les territoires, lors du sommet de Rio en 1992, a été adopté l'agenda 21. Il s'agit d'un programme fixant des actions pour orienter vers un développement durable. Dans son chapitre 28 intitulé : " Initiatives des collectivités locales à l'appui d'action 21", ce programme fait des collectivités locales les acteurs clés de la promotion du développement durable. Comme l'affirme le premier point du chapitre (28.1.), « Les problèmes abordés dans Action 21 qui procèdent des activités locales sont si nombreux que la participation et la coopération des collectivités à ce niveau seront un facteur déterminant pour atteindre les objectifs du programme. En effet, ce sont les collectivités locales qui construisent, exploitent et entretiennent les infrastructures économiques, sociales et environnementales, qui surveillent les processus de planification, qui fixent les orientations et la réglementation locales en matière d'environnement et qui apportent leur concours à l'application des politiques de l'environnement adoptées à l'échelon national ou infranational. Elles jouent, au niveau administratif le plus proche de la population, un rôle essentiel dans l'éducation, la mobilisation et la prise en compte des vues du public en faveur d'un développement durable ».

Ce point montre que la réalisation du développement durable nécessite la participation de tous les acteurs (économiques, individuels, collectivité locale...). Pour Hélène et Sébastien R. (2008), c'est une telle gouvernance qui constitue pour partie le volet institutionnel du développement durable.

Dans le souci d'améliorer les conditions de vie des populations, les pouvoirs publics réalisent des actions et mettent en œuvre des politiques comme (Aménagement des territoires, décentralisation...), tout en se préoccupant des problèmes environnementaux afin d'assurer le développement socio-économique des populations. Les notions de développement durable et

de territoire interagissent donc sur cette mise en œuvre des politiques publiques, (Hélène et Sébastien R. 2008).

Pour aboutir à ce développement, des stratégies du développement durable sont établies sur plusieurs territoires, d'ordre national ou infra national. A titre d'illustration :

En France, plusieurs lois ont été élaborées en ce sens, la loi de la coopération intercommunale (LCI, 1999), la loi solidarité et renouvellement d'urbanisme (SRU, 2000) etc. La Région Rhône-Alpes en France est un exemple dans la mise en œuvre du développement durable à l'échelle territoriale, comme on le trouve dans le livre de l'économie de l'environnement et du développement durable de Lahsen et MUNDLER, (2010) : « en 2004, la Région Rhône-Alpes a décidé de prendre en compte le développement durable à tous les niveaux, aussi bien dans ses orientations stratégiques que dans les programmes et les actions qu'elle finance. Pour la région, un projet est "durable" s'il est construit de manière transversale (on notera que la région inclut explicitement des critères de gouvernance dans sa définition de la durabilité) et s'il est porteur de progrès économiques, sociaux et environnementaux.

Cet engagement s'est traduit par diverses actions concernant aussi bien le fonctionnement interne de la collectivité (économie d'énergie et de ressources, politique d'achats "éthiques", maîtrise des déplacements des agents, nomination d'un référent développement durable dans tous les services, etc.) que l'évaluation des projets qui lui sont soumis et pour lesquels elle repose une méthode d'appréciation de 12 critères regroupés en 5 familles d'indicateurs : l'emploi et les activités, l'environnement, le social, la gouvernance et validité.

D'un usage simple, cette méthode a vocation à être utilisée directement par les acteurs des territoires qui contractualisent avec la Région, afin que ces derniers s'efforcent d'intégrer l'ensemble des dimensions du développement durable à la conception de leurs projets et, le cas échéant, les fassent évoluer pour en améliorer la durabilité. S'il est encore tôt pour dresser un bilan de cette initiative, on notera qu'elle a rencontré un grand succès auprès des agents de cette collectivité. En revanche, elle est accueillie avec plus de scepticisme par un certain nombre d'acteurs, qui y voient davantage la marotte de quelques élus qu'un véritable projet politique "durable" »⁵¹

⁵¹ Lahsen A. et P. MUNDLER, économie de l'environnement et du développement durable, De Boeck, Paris 2010, op, cit. p. 84

S'agissant de l'Algérie, la protection de l'environnement et l'amélioration des conditions de vie de la population sont au cœur des préoccupations des pouvoirs publics qui ne ménagent aucun effort pour le développement socio-économique du pays. D'où la multitude d'actions et l'élaboration des lois dans le cadre du développement durable :

Pour le compte de l'environnement⁵² : Le Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement (MATE) a été créé en 2000 en vue de garantir une gestion appropriée et efficace des questions environnementales du pays. Le ministère a procédé aussi à l'élaboration de la Stratégie Nationale de l'Environnement (SNE) suivie du Plan National d'Actions pour l'Environnement (PNAE-DD) sur la base desquels un renforcement institutionnel a eu lieu par la création d'organismes sous tutelles présentés comme suite :

- ONEDD : Observatoire National de l'environnement et du développement durable ;
- CNFE : Conservatoire National des Formations à l'Environnement ;
- CNTPP : Centre national des technologies de production plus propre ;
- CNL : Commissariat National du Littoral ;
- AND : Agence Nationale des déchets ;
- CNDRB : Centre National de Développement des Ressources Biologiques ;
- ANCC Agence Nationale des Changements Climatiques ;
- ANAAT Agence nationale de l'aménagement et l'attractivité du territoire ;
- ONT Observatoire National du Territoire.

Et tant d'autres actions menées et à tous les niveaux pour le développement du pays. C'est ce qui montre les progrès considérables qu'a connu le pays vers le développement. Comme par exemple⁵³ :

- « Le Programme national sur les Énergies renouvelables 2030 a valu à l'Algérie d'être classée à la 39ème position dans le rapport de 2014 publié par « The Climate Change Performance Index (CCPI) » en 2015, en ce qui concerne la réduction des Gaz à Effet de Serre (GES), gagnant ainsi 10 places supplémentaires par rapport au classement de 2013. Aussi, le Réseau International des Énergies Renouvelables « REN21 » a souligné dans son rapport de 2014 les progrès réalisés par l'Algérie dans ce domaine et qui lui a

⁵² Les informations sont prises du cours de droit de l'environnement master 1, EDDE, UMMTO, 2015-2016

⁵³ Ces exemples et chiffres sont tirés du rapport de conjoncture de conseil national économique et social, 2015.

valu d'entrer dans le cercle restreint des 12 pays qui ont atteint les objectifs fixés pour 2013 ;

- La rentrée scolaire 2015-2016 a enregistré 8.112.475 élèves tous cycles confondus à l'échelle nationale dont 51% sont dans le cycle primaire, soit une augmentation de près de 600.000 élèves par rapport à la rentrée scolaire 2014-2015 qui a enregistré 7.989.546 élèves. Le budget de fonctionnement alloué au secteur de l'éducation nationale en 2015 s'élève à 746.643.907.000 Da, soit une légère augmentation par rapport à celui alloué en 2014 et qui s'élevait à 696.810.413.000 Da ;
- L'année universitaire 2015-2016 a enregistré la rentrée de 1,5 millions d'étudiants à travers le territoire national, avec 363 141 nouveaux inscrits ;
- En 2015, le réseau universitaire s'est renforcé par 75.000 nouvelles places pédagogiques et 50000 nouveaux lits élevant l'existant à près de 680000 lits répartis à travers 394 résidences universitaires ;
- Concernant l'encadrement, 4600 nouveaux enseignants universitaires ont été recrutés en 2015, ce qui portera le nombre total d'enseignants à 54335 enseignants (28 étudiants par enseignant) dont 37% sont des femmes. On recense dans cet effectif, 5500 professeurs et plus de 11500 maîtres de conférences dont 5600 maîtres de conférences (A) et 6264 maîtres de conférences (B) ;
- L'enseignement professionnel a enregistré durant la rentrée 2015-2016, 410.000 nouveaux stagiaires, soit une hausse de 20.000 postes par rapport à la rentrée 2014-2015 qui a enregistré 390.000 stagiaires, soit une augmentation de 5,12% pour élever l'effectif global à 650.000 stagiaires au plan national ».

Tous ces efforts inlassables des autorités, ont permis à l'Algérie d'accomplir des progrès remarquables pour l'atteinte avant terme des Objectifs du Millénaire pour Développement (OMD) depuis l'adoption de l'Agenda du Millénaire en 2000, (tableau 7), (conseil national économique et social, 2015).

Tableau 7 : Les objectifs du Millénaire pour le développement (2015) pour l'Algérie

Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD)	2011/2012	2015
OMD1 : éliminer la faim et l'extrême pauvreté	0,4%	0,85%
OMD2 : assurer l'éducation à tous	98,16%	95%
OMD3 : promouvoir l'égalité des sexes et autonomisation de la femme	Élection de 145 femmes à l'Assemblée Nationale, soit 31% de des députés	
OMD4 : réduire la mortalité infantile (enfants moins de 5 ans)	-	45%
OMD5 : améliorer la santé maternelle (accouchement assisté)	98,6%	
OMD6 : combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies	Présence insignifiante	
OMD7 : préserver l'environnement	Prise de conscience et élaboration d'une Stratégie nationale depuis 2000	
OMD8 : mettre en place un partenariat mondial pour le développement	Poursuite des réformes depuis 1999	

Source : Source : La Commission de l'Union Africaine, 2015. (-) : donnée non disponible⁵⁴

Conclusion

Dans le souci de répondre aux différents enjeux socio-économiques et environnementaux dont fait face le monde, garantir un avenir meilleur et assurer une équité intergénérationnelle, le modèle de développement durable a vu le jour dans les années 80. Plusieurs objectifs sont visés à travers cette démarche de "développement durable" dont le principal est de satisfaire les besoins surtout pour les plus démunis et aussi protéger l'environnement contre toute atteinte afin d'assurer une équité intergénérationnelle. Pour atteindre ces objectifs, l'engagement et la coordination de l'ensemble des acteurs est plus que jamais nécessaire et à tous les niveaux que ça soit mondial, international, national, régional voire même local. La problématique du développement durable n'est pas seulement une dimension temporelle, mais aussi une dimension spatiale.

C'est dans ce contexte que plusieurs actions et politiques sont mises en œuvre de la part des différents acteurs. Comme par exemple l'élaboration des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) par les dirigeants afin de combattre la pauvreté sous toutes ses formes et aussi la pratique de la RSE par les acteurs économiques afin d'intégrer des problématiques socio-environnementales dans leurs stratégies de production. L'analyse de la Responsabilité Sociale des Entreprises fera l'objet du chapitre suivant dans lequel, nous essayerons de montrer : Comment à travers cette dite démarche, les agents économiques arrivent-ils à corriger l'impact socio-environnemental de leurs activités ?

⁵⁴ Tiré du rapport de conjoncture de conseil national économique et social, 2015, p. 95.

Chapitre IV. La Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) comme résultante des trois (3) domaines étudiés, est-elle suffisante comme réponse ?

Introduction

L'amplification des atteintes faites à l'environnement et la persistance d'inégalité sociale, ont poussé plusieurs acteurs à se poser des questions sur le devenir de l'humanité. D'où, la mise en œuvre des politiques, et aussi l'émergence d'une pratique permettant d'intégrer quelques problématiques socio-environnementales par les entreprises, soupçonnées d'être les agents principaux de ces fléaux, dans leurs stratégies de production : "la Responsabilité sociale des entreprises" (RSE), afin de remédier à tous ces problèmes pour un monde meilleur.

A travers ce chapitre consacré aux problématiques de la RSE, nous tenterons de comprendre l'émergence et le développement de ce mouvement de 'RSE' (section I), Aborder la théorie des parties prenantes et les outils de la RSE (section II) et montrer enfin les stratégies de la RSE afin de répondre aux fléaux socio-environnementaux pour un développement durable.

Section I) Émergence et développement de la RSE

1) Contexte d'apparition de la RSE

L'intensification des enjeux socio-environnementaux dont l'entreprise constitue la source principale, va engendrer des conséquences graves menaçant et la vie humaine, et la vie des espèces, animales et végétales. Comme le montrent les exemples de quelques accidents industriels majeurs que le monde a connus⁵⁵ :

- La catastrophe industrielle de l'usine de production de pesticides de la filiale indienne d'Union Carbide, survenu en décembre 1984, tuant entre 16.000 et 30.000 personnes ;
- L'accident survenu à la centrale nucléaire de Tchernobyl (Ukraine) en 1986 suite à des explosions suivi d'un incendie prolongé pendant dix jours, projetant dans l'atmosphère une énorme quantité d'éléments radioactifs, lesquels radioactifs répandus sur une zone très étendue sur le continent européen, dont le nombre de décès varie entre 9000 selon des agences de l'ONU, (2006) et 90 000 selon Greenpeace ;

⁵⁵ Ces incidences sont tirés du cours de MEZIANIE Yacine, "Responsabilité Sociale des Entreprises", master1, EDDE, UMMTO, 2015-2016

- Le pétrolier libérien Amoco Cadiz en 1978 transportant vers Rotterdam 227 000 tonnes de pétrole brut du Golfe Persique, a connus une avarie de barre au large du Finistère. Dans les années qui suivent, les scientifiques ont estimé que la marée noire a tué dans les premiers mois, par engluements ou par effet toxique, autour de 260 000 tonnes d'animaux marins.

A ces exemples, s'ajouteront d'autres catastrophes liées aux activités économiques causant beaucoup de dégâts : rejet des eaux usées, utilisation irrationnelle des ressources naturelles, émissions de gaz à effets de serre...

Tous ces enjeux ont poussé les sociétés civiles, les associations... à imposer aux entreprises de prendre en considération l'aspect environnemental et social dans leurs prises de décisions, pour le bien-être de tous.

2) Origine de la RSE

Née dans les pays industrialisés, la Responsabilité sociale des entreprise, trouve son origine⁵⁶, « dans un mouvement de contestation de la mondialisation économique, auquel les entreprises proposent de répondre de deux manières, d'une part en élaborant un dialogue avec les parties prenantes de l'entreprise (salariés, société civile, etc.) ; et d'autre part en élargissant leurs préoccupations aux domaines sociaux et environnementaux, dans une logique de développement durable ».

La RSE est une traduction du concept '*corporate Social Responsibility*', une expression anglophone utilisée par HOWARD BOWEN⁵⁷ dans les années 1950 pour proposer l'idée stratégique de soumettre l'entreprise à une légitimité résultante d'un contrat avec la société. Cette traduction du terme anglophone est vue comme insuffisante pour tenir compte aussi de l'environnement d'où l'appellation du terme 'Responsabilité sociétale des entreprises' qui a l'avantage de porter à une interprétation de l'ensemble des aspects qui composent la société, (R. BOUDJEMA, 2009).

⁵⁶ Idem

⁵⁷ Idem

3) Définition de la RSE

Le concept de la RSE souffre d'un flou ou d'une interprétation précise. Plusieurs organismes et institutions l'ont donné chacun une définition. Nous proposons ici quelques définitions donner par des organisations internationales et nationales⁵⁸.

Pour l'organisation Internationale du Travail (OIT), « la RSE traduit la façon dont les entreprises prennent en considération les effets de leurs activités sur la société et affirment leurs principes et leurs valeurs, tant dans l'application de leurs méthodes et procédés internes que dans leurs relations avec d'autres acteurs. La RSE est une initiative volontaire dont les entreprises sont le moteur et se rapporte à des activités dont on considère qu'elles vont plus loin que le simple respect de la loi ».

Pour la commission Européenne, «la RSE est l'intégration volontaire des préoccupations sociales et écologiques des entreprises à leurs activités commerciales et à leurs relations avec toutes les parties prenantes internes et externes (actionnaires, personnels, clients, fournisseurs et partenaires, collectivités humaines...), et ce, afin de satisfaire pleinement aux obligations juridiques applicables et d'investir dans le capital humain et l'environnement ».

Pour le Ministère Français de l'Ecologie, du développement et de l'aménagement Durable, «la Responsabilité Sociétale des entreprise (RSE) est la déclinaison des principes du développement durable à l'échelle de l'entreprise. Elle signifie essentiellement que les entreprises, de leur propre initiative, contribuent à améliorer la société et à protéger l'environnement, en liaison avec les parties prenantes ».

Toutes ces définitions attribuent aux entreprises d'autres responsabilités qui ne se limitent pas seulement à celles existantes entre managers et actionnaires, mais au-delà, des responsabilités à l'égard de la société et de l'environnement à fin de répondre aux exigences du développement durable. Ce qui conduit à une hiérarchisation de ces responsabilités par un certain nombre d'auteurs comme le montre ici la pyramide de Carroll, (figure 8).

⁵⁸ Les définitions de la RSE proposées ici, sont prises du livre de la "violence du capitalisme, Développement durable et RSE", R. BOUDJEMA, 2009, p. 111-112.

Figure 8 : Pyramide des responsabilités de Carroll



Source : Carroll, (1975)⁵⁹

Aboutir à une telle responsabilité, nécessite une concertation des parties prenantes avec lesquelles, l'entreprise sera en liaison et d'une manière permanente. Alors qui sont ces parties prenantes de l'entreprise ? Et quels rôles jouent-elles pour le bon fonctionnement de cette démarche de responsabilité sociétale des entreprises ?

Section II) La théorie des parties prenantes et les outils de la Responsabilité Sociétale des Entreprises

L'implication des parties prenantes dans l'identification et la définition des différentes responsabilités de l'entreprise est indispensable afin de faciliter et de permettre une bonne intégration des problèmes socio-environnementaux dans les décisions stratégiques.

Pour aider les entreprises à accomplir leur mission de responsabilité, plusieurs outils et dispositifs sont mis en œuvre.

1) La théorie des parties prenantes

Les managers pour qui l'aspect économique constitue l'objectif principal, risquent de négliger quelques enjeux socio-environnementaux ou attachent une priorité à d'autres et marginalisent les restes. Ce qui nécessite la participation des parties prenantes dans la définition des responsabilités, permettant à l'entreprise de répondre aux exigences de cette démarche de RSE d'une manière cohérente et efficace. On entend par partie prenante, tout acteur ou groupe

⁵⁹ Tiré du livre de Capron et Quairel, la responsabilité sociale d'entreprise, Hibr, 2013, p. 39

d'acteurs externes ou internes, impliqués directement ou indirectement dans le bon fonctionnement de l'entreprise. A savoir les salariés, fournisseurs, sociétés civiles etc. et dont leur concertation et la qualité de dialogue, engagés avec eux permettent à l'entreprise d'accomplir sa responsabilité globale.

1.1) Définition des parties prenantes

Pour mieux cerner la signification des parties prenantes, nous nous référons à des définitions données par quelques auteurs, (tableau 8).

Tableau 8 : Définitions des « parties prenantes »

Auteurs	Définitions
FREEMEN, (1984)	Individu ou groupe d'individus qui peut influencer ou être influencer par la réalisation des objectifs de l'organisation
HILL et JONES (1992)	Participants possédant un droit légitime sur l'entreprise
CLARKSON (1995)	personnes ou groupes de personnes qui encourent un risque en ayant investi une forme de capital humain ou financier dans une firme

Source : Gond et Mercier, (2015)⁶⁰

1.2) Le choix des parties prenantes

D'une manière générale, l'aspect économique constitue l'objectif principal d'une entreprise. Néanmoins, elle doit tenir compte des impacts que ses activités pourront engendrer sur la société et l'environnement. C'est pourquoi il est important de bien identifier ses parties prenantes, leurs intérêts et objectifs, (tableau 9), afin de ne pas compromettre sa mission économique dont sa survie y dépend. Pour cela, plusieurs choix ont été élaborés. Nous citerons, ceux proposés par Mitchell et ALL, (1997)⁶¹, qui sont :

- « le pouvoir détenu par des groupes d'acteurs qui ont la capacité d'influencer les décisions actuelles ou futures de la firme ;
- La légitimité d'un groupe correspond à sa reconnaissance par la société en vertu d'un contrat, d'un droit moral ou d'un risque supporté du fait de l'activité de l'entreprise ;

⁶⁰ Tiré du livre de Capron et Quairel, la responsabilité sociale d'entreprise, Hibr, 2013, p. 36

⁶¹ Tirés du cours de MEZIANIE Yacine, "Responsabilité Sociale des Entreprises", master1, EDDE, UMMTO, 2015-2016.

CHAPITRE IV : LA RSE comme réponse aux trois domaines étudiés, est-elle suffisante comme réponse ?

- L'urgence caractérise les parties prenantes qui demandent une attention immédiate. Elle correspond à une situation en général critique, notamment en cas d'exposition au risque ».

Tableau 9 : Intérêts ou objectifs des parties prenantes dans la démarche RSE

Partie prenante	Exemples de leurs objectifs, intérêts
Equipe de direction/ Décideurs	Gouvernance, Culture d'entreprise, ventes à l'exportation, risque de réputation, stratégie (court et moyen terme), responsabilité civile, risque de perte de compétence, performance, rémunération, lien de subordination.
Propriétaires/ actionnaires	Profit, valeur de l'action en bourse, information, stratégie (long et moyen terme).
Clients	Qualité et absence de défaut des produits/ Coût et délai de livraison des produits/ qualité de service, relation de confiance et partenariat.
Etat, Mission économique	Souveraineté, sécurité collective (défense), indépendance énergétique, sécurité des approvisionnements (énergie, matières premières), exportations, respect des principes du droit (sécurité juridique), respect des règles (comptabilité publique, loi), monnaie, impôts.
Citoyens des communautés locales	Information sur les impôts environnementaux et sociaux (emplois), taxes et contributions financières, risque juridique
Employés	Rémunération, sécurité de l'emploi, intérêt du travail, conditions de travail, hygiène et sécurité au travail (CHSCT)
Syndicats	Négociation d'accords, rémunération, conditions de travail, hygiène et sécurité au travail (CHSCT)
Fournisseurs/sous-traitants	Prix et volume d'achat, continuité, retombées technologiques, partenariat
Banques	Fiabilité des systèmes de paiement
Investisseurs	Informations sur la solvabilité, la liquidité
Compagnie d'assurance	Informations sur la gestion des risques et la solvabilité, sur la sécurité informatique (profil de protection)

Source : R. BOUDJEMA, violence du capitalisme développement durable et RSE, ACLCOM, 2009, p.114/115.

Ce tableau nous enseigne, non pas seulement sur les intérêts des parties prenantes et leurs objectifs, mais aussi la diversité des dites parties prenantes avec lesquelles l'entreprise doit être en liaison pour la bonne marche de ses activités.

2) Les outils et dispositifs de la RSE

Afin de permettre aux entreprises de bien appliquer leur responsabilité globale, des initiatives et outils sont établis par des organismes intergouvernementaux, internationaux voir même nationaux pour orienter le comportement des entreprises dans le domaine social et environnemental. Parmi lesquels on peut citer entre autre :

- **Les principes directeurs de l'Organisation pour la coopération et le Développement économique (OCDE) :**

Ces principes directeurs à l'intention des firmes multinationales, constituent l'instrument d'importance touchant les questions de la RSE. Ce sont des instruments de nature volontaire acceptés par les gouvernements pour les entreprises multinationales. Ces dispositifs selon Michel Capron et F. Quairel, (2013), « couvrent un large spectre des domaines :

- Divulgence de l'information ;
- Emploi et relation industrielles ;
- Droits de l'homme ;
- Environnement ;
- Lutte contre la corruption ;
- Intérêts des consommateurs ;
- Science et technologie ;
- Concurrence ;
- charges fiscales ».

- **le Global Compact de l'ONU**

Le Global Compact ou pacte mondial de l'ONU, incite les entreprises à prendre en compte l'impact socio-environnemental de leurs activités par des engagements volontaires dans le cadre de la mondialisation. Le Global Compact est fondé sur dix principes répartis dans quatre grands domaines⁶² :

- Les droits de l'homme ;

⁶² Idem

CHAPITRE IV : LA RSE comme réponse aux trois domaines étudiés, est-elle suffisante comme réponse ?

- Les conditions de travail ;
- La protection de l'environnement ;
- La lutte contre la corruption.

Ces principes sont issus de certains textes internationaux à savoir :

- La déclaration universelle des droits de l'homme ;
- Les conventions de l'organisation internationale du travail ;
- Les résultats du sommet du RIO (1992) sur l'environnement ;
- Les résolutions du sommet de Copenhague.
- **Les normes relatives à la RSE⁶³**

Il existe plusieurs normes de vocation à certifier les activités des entreprises vis-à-vis de l'environnement et de la société, auxquelles, les entreprises vont ratifier volontairement dans le but de répondre aux exigences des parties prenantes :

- **Les normes ISO (International Standardization Organisation)** : Les normes ISO 9000 et 14000 traitent respectivement du management de la qualité et du management environnemental et constituent les normes les plus connues. Quant à La norme ISO 14001 issue de la série des normes ISO 14000, elle sert à mesurer l'impact de de l'activité de l'entreprise sur environnement.
- **La norme ISO 26000** selon M. Capron et Quairel, (2013), « Il s'agit d'une norme (au sens de l'ISO) d'un type inédit dont l'ambition est d'encadrer les relations entreprises-société. Il ne s'agit pas d'une norme de système de management et elle ne peut donner lieu à une certification ISO. Elle s'appuie sur les grandes références substantielles, présente des définitions, des principes et traite de sept questions centrales qui sont : la gouvernance de l'organisation, les droits de l'homme, les relations et conditions de travail, l'environnement, les pratiques loyales des affaires, les questions relatives aux consommateurs et l'engagement sociétal» ;
- **EMAS (Eco-Management and Audit Scheme)** : EMAS (en français : Système communautaire de management environnemental et d'audit), incite les entreprises à améliorer et de rendre compte de leur performance environnementale ;

⁶³ Sont tirés du : cours de RSE, EDDE, Master1 UMMTO, 2015-2016 ; livre de Capron et Quairel, la responsabilité sociale d'entreprise, Hibr, 2013 ; livre de la "violence du capitalisme, Développement durable et RSE", R. BOUDJEMA, 2009.

- **SA 8000** : fondé sur la déclaration universelle des droits de l'homme relative aux droits de l'enfant et sur plusieurs conventions de l'organisation internationale du travail. Elle Permet à l'entreprise de répondre aux enjeux sociaux du développement durable. Pour R. BOUDJEMA, (2009), « SA 8000 couvre les domaines suivants de la responsabilité sociétale : le travail des enfants, le travail forcé, l'hygiène et la sécurité, les pratiques d'organisation, la discrimination, le droit de réunion et de paroles (syndicats), le temps de travail, la rémunération, le système de gestion des ressources humaines ».
- **OHSAS 1001 (Occupational Health and Safety Assesment Series)** : d'origine britannique, qui s'est imposée sur le plan international. Elle s'intéresse au management de sécurité et de la prévention des risques d'accidents de travail.

On peut citer aussi les labels concernant la RSE qui portent le plus souvent sur un produit ou exploitation d'une ressource et qui ont pour vocation d'inciter les entreprises à améliorer leurs stratégies pour réduire l'impact socio-environnemental de leurs activités dont les principaux sont :

- **NF-Environnement** : accordée par l'association française de normalisation (AFNOR) lorsque des améliorations sont constatées sur la vie d'un produit ;
- **Forest Stewardship Council (FSE)** : sert à favoriser l'exploitation de bois surtout dans les zones menacées par la déforestation ;
- **MaxHavelaar** : s'applique dans le domaine du commerce équitable.

Tous ces dispositifs et outils de la RSE qu'ils soient cités dans ce travail ou pas, contraignants ou incitatifs, jouent un rôle important dans la mise en œuvre de la démarche de "RSE" pour permettre aux entreprises de changer leurs comportements, évaluer et améliorer leurs pratiques et réduire l'impact socio-environnemental de leurs activités afin de répondre aux exigences des parties prenantes pour un développement durable.

Section III) La RSE et le Développement Durable

Depuis tout le temps, l'existence de tension se sentait dans le rapport entre activité économique et la société. D'une part, la nécessité de produire pour satisfaire les besoins ; et d'autre part, une exploitation extensive des ressources humaines et environnementales remettant en cause le bien-être. C'est ce deuxième rapport qui a fait susciter des mouvements incitant les agents économiques à changer leurs comportements. Régulariser ces rapport a été assumé selon les

époques, depuis le code de Hammourabi pour la protection des esclaves jusqu'à la gestion des forêts par Colbert avec une vision à long terme, (Michel et Quairel, 2013). Et un peu plus tard, avec la montée de la mondialisation accompagnée par la multiplication des enjeux socio-environnementaux, plusieurs acteurs réagissent et exigent aux entreprises de prendre en considération l'aspect social et environnemental et l'intégrer dans leurs décisions et leurs processus de production. C'est dans ce contexte que le concept du développement durable est émergé dans les années 1980 pour répondre aux différents enjeux socio-environnementaux et garantir une équité intergénérationnelle. Alors comment ces entreprises, soupçonnées d'être les principales causes de tous ces problèmes socio-environnementaux, arrivent-elles à répondre aux exigences (prise en compte de l'aspect social et environnemental) des parties prenantes dans le cadre du développement durable ?

A travers cette section nous essayerons de comprendre les stratégies des entreprises pour répondre aux conditions du développement durable afin d'assurer une responsabilité globale.

1) Réduction de l'impact socio-environnemental des entreprises

Si à travers les services les entreprises contribuent à l'amélioration des conditions de vie, elles sont aussi à l'origine des différents problèmes socio-environnementaux par l'exploitation extensive des ressources naturelles, pollution de l'air et des eaux, déforestation massive des forêts. Dont les conséquences sont innombrables, maladies, famines, sécheresse, pauvreté... C'est à fin de répondre à tous ces enjeux que le développement durable a vu le jour ; cela consiste à relier entre-elles ses trois dimensions (sociale, économique et environnementale). Chacune de ces dimensions selon Capron et Quairel, (2013) « sera vécue comme soit un objectif, soit comme un moyen, soit comme une condition ». Ils définissent : « par moyen comme un instrument destiné à servir l'objectif, dont on pense avoir la maîtrise et qu'on se représente pouvoir utiliser sans limites. Les conditions sont définies par le respect de normes et/ou la sauvegarde de ressources, imposées de l'extérieur, visant à en limiter l'accès ou les conditions d'utilisation ». Pour cela, afin de réduire l'impact socio-environnemental de leurs activités, les entreprises procèdent à des définitions des stratégies et des politiques importantes et la mise en œuvre des initiatives. Par exemple, l'adhésion volontaire des entreprises aux différents incitatifs de la RSE (les normes ISO...), la création des directions du développement durable pour l'intégration de la RSE dans les stratégies de l'entreprise. Selon Farid B. et Leblanc, (2015), « depuis 2007, il existe un collège des directeurs du développement durable (le C3D) regroupant près de 100 directeurs du développement

« durable d'entreprises et d'organisations représentant plus de 2 millions de salariés en France ». À ce là, on peut ajouter le modèle de l'économie circulaire.

1.1) Economie circulaire

Depuis la révolution industrielle, le mode de fonctionnement de l'économie consiste à extraire les ressources, fabriquer, consommer et jeter les déchets. C'est suite à l'ampleur de la dégradation massive des ressources et aux atteintes à l'environnement, que le modèle de "l'économie Circulaire" est apparu afin de réduire la surconsommation des matières premières et les impacts environnementaux. L'économie circulaire est fondée sur 3 R : Réduction, Réutilisation et Recyclage.

Malgré que le modèle de l'économie circulaire souffre d'un manque de définition normalisée, nous donnerons ici, une définition proposée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), qui définit l'économie circulaire comme étant : « un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en permettant le bien-être des individus ». La notion de l'économie circulaire selon cette Agence (ADEME), s'articule autour de trois domaines (figure 9) : Production et offre de biens et services, Consommation – demande et comportement et en fin gestion des déchets ; englobant au total sept (7) piliers décrits par ADEME, comme suit :

- « Approvisionnement Durable : concerne le mode d'exploitation/extraction des ressources visant leur exploitation efficace en limitant les rejets d'exploitation et l'impact sur l'environnement notamment dans l'exploitation des matières énergétiques et minérales (mines et carrières) ou dans l'exploitation agricole et forestière tant pour les matières/énergie renouvelables que non renouvelables ;
- Ecoconception : Conception d'un produit, d'un bien ou d'un service, qui prend en compte, afin de les réduire, ses effets négatifs sur l'environnement au cours de son cycle de vie, en s'efforçant de préserver ses qualités ou ses performances ;
- Ecologie industrielle et territoriale – EIT : constituent un mode d'organisation inter-entreprises fondé sur des échanges de flux ou une mutualisation de besoins ;
- Economie de la Fonctionnalité : privilégie l'usage à la possession et tend à vendre des services liés aux produits plutôt que les produits eux-mêmes ;
- Consommation Responsable : doit conduire l'acheteur, qu'il soit acteur économique (privé ou public) ou citoyen consommateur à effectuer son choix en prenant en

compte les impacts environnementaux à toutes les étapes du cycle de vie du produit (biens ou services) ;

- Allongement de la Durée par le consommateur : conduit au recours à la réparation, à la vente ou don d'occasion, ou à l'achat d'occasion dans le cadre du réemploi ou de la réutilisation ;
- Recyclage et Valorisation des déchets : Ensemble des techniques de transformation des déchets après récupération, visant à en réintroduire tout ou partie dans un cycle de production ».

Figure 9 : Economie circulaire, trois domaines d'actions et sept piliers



Source : ADEME/ARF - Guide méthodologique du développement des stratégies régionales d'économie circulaire en France, p. 6/89.

Ce modèle d'économie circulaire a beaucoup d'avantages. Car, ça permet non seulement une réduction de l'exploitation et le gaspillage des ressources naturelles, mais aussi son caractère durable et soutenable. Quelques exemples d'avantages liés à l'économie circulaire :

Selon ADEME⁶⁴, (2015), Le recyclage a permis en 2010 :

- « d'éviter de mobiliser 12 millions de tonnes de matières premières vierges ;
- d'économiser 2,5 millions de Tonnes équivalent pétrole (TEP) d'énergie non renouvelable ;
- d'éviter le rejet de 20 millions de tonnes d'équivalent CO₂, soit 3,9 % des émissions brutes de gaz à effet de serre, soit les émissions domestiques de CO₂ de 11,7 millions d'habitants ;
- d'économiser 171 millions de m³ d'eau, près de 3 % de la consommation nette française, ou la consommation domestique de 3 millions d'habitants ;
- En 2014, l'ADEME recense 5 600 structures dédiées au réemploi et à la réutilisation (environ 600 structures supplémentaires par rapport à 2012), dont 2 215 acteurs de l'économie sociale et solidaire et environ 2 900 acteurs de l'occasion ;
- Sur 9,3 millions de tonnes de biens arrivant en fin de vie, 940 000 tonnes sont réemployées ou réutilisées (+14 % par rapport à 2011), 20 % par les structures de réemploi de l'économie sociale et solidaire et 80 % par le biais du marché de l'occasion. Pour un panorama complet des activités contribuant à prolonger la vie des produits, citons également les structures dédiées à la réparation, 85 000 en 2013. Le secteur automobile représente la majorité de l'activité avec plus de 60 % des entreprises».

1.2) L'économie verte

Selon une définition pratique donnée par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)⁶⁵, l'économie verte est « une économie verte qui engendre une amélioration du bien-être humain et de la justice sociale, tout en réduisant sensiblement les risques environnementaux et les pénurie écologiques (c'est-à-dire les pénuries des ressources) ».

L'économie verte permet une réduction considérable de la consommation des ressources naturelles. Elle se base sur des principaux secteurs comme : Energies renouvelables, Efficacité

⁶⁴ ADEME, Chiffres-clés Déchets, économie circulaire, édition 2015, p.28/86

⁶⁵ TD du module d'Economie du Développement Durable, master 1 EDDE, UMMTO, 2015-2016 dirigé par Akli.

énergétique, gestion de l'eau, gestion durable de la forêt, gestion des déchets, Aménagement du territoire. Compte tenu de la vulnérabilité naturelle, des gouvernements s'engagent à repenser leur économie pour une conservation durable des ressources naturelles. On note également la création de plusieurs entreprises vertes qui contribuent à l'amélioration des conditions de vie des populations pour le bien-être tout en réduisant les impacts environnementaux. A titre d'illustration : Selon le Conseil National Economique et Social (CNES) dans son rapport de Conjoncture Economique & Sociale 1^{er} Semestre 2015, « Selon une étude réalisée en 2014 par le bureau de la coopération allemande en Algérie (GIZ), on compte plus de 273.202 entreprises vertes dont 3407 dans la récupération et la valorisation des déchets, 1470 dans la gestion de l'eau, 168.648 dans le bâtiment vert, 68.631 dans la gestion des espaces verts. Près de 600.000 emplois verts dont 30.085 sont dans les services liés à l'environnement tels que l'audit, les études, le conseil et la formation, avec une prévision de 1,4 million d'emplois qui pourraient être créés à l'horizon 2025. La même étude souligne la forte présence des femmes dans ce créneau avec 14.574 femmes soit 7,9% du nombre global de femmes inscrites au registre du commerce, dont 1938 sont des gérantes. Les données de la GIZ indiquent que 7376 femmes activent dans le secteur du bâtiment vert (50,61%), 3123 dans les services (21,42%), 3827 dans les espaces verts (26,25%), 146 dans le traitement des déchets, 51 dans le recyclage des déchets, et autant de femmes dans le secteur de l'eau »⁶⁶.

2) La place de la RSE dans le développement des territoires

L'ancrage territorial des entreprises surtout les 'petites et moyennes entreprises' sont d'une importance capitale. Bénéficiant des avantages que les territoires leur offrent (savoir-faire, accès rapide aux facteurs de production, la main-d'œuvre...) pour améliorer leurs performances économiques, ces entreprises s'engagent dans des activités au-delà de leurs activités initiales (la maximisation de profit) en intégrant des problématiques socio-environnementales dans leurs stratégies. Ces entités soupçonnées d'être les causes principales des dérèglements climatiques à travers leurs activités incandescentes, se sentent dans l'obligation de protéger et préserver les ressources environnementales afin de répondre aux exigences des parties prenantes et de contribuer au développement des territoires. Les entreprises se mettent en liaison permanente avec les parties prenantes qu'elles concertent dans la mise en œuvre des stratégies et la définition de leurs responsabilités pour l'intérêt de tous. Au-delà de l'objectif économique, les

⁶⁶ Conseil National Economique et Social (CNES) dans son rapport de Conjoncture Economique & Sociale 1^{er} Semestre 2015, p. 96.

entreprises grâce à la proximité se lancent dans des pratiques sociales et solidaires. Des pratiques qui leur permettent non pas seulement de répondre aux besoins de leurs salariés mais, d'aller au-delà par la réalisation des projets pour le développement des territoires où elles sont implantées. Comme le montre ces exemples des différentes réalisations des entreprises pour le développement des territoires.

- Nature et Découverte⁶⁷.

« Se définissant comme une « entreprise différente », Nature et Découverte⁶⁷ adopte une définition particulièrement large de ses responsabilités à l'égard de la société et de la nature. Cette entreprise familiale s'engage en premier lieu à respecter les hommes, en partageant les richesses avec ses salariés, créant un environnement de travail agréable et travaillant avec les fournisseurs dans la durée. Elle s'engage ensuite à limiter son impact négatif sur la nature, en réduisant les émissions de CO2 liées au transport des marchandises grâce à la livraison de vingt magasins par camion fonctionnant au gaz naturel véhicule et de dix magasins par ferroutage, en réduisant la consommation d'énergie dans les entrepôts, au siège et dans les magasins, en développant l'écoconception des magasins, en gérant les déchets et en travaillant sur la qualité de l'air. Mais au lieu de se limiter à ces responsabilités directes, l'entreprise a aussi créé en 1994 une fondation placée sous l'égide de la fondation de France à laquelle elle reverse chaque année 10% de ces bénéfices nets, et qui est devenue en quinze ans l'un des principaux acteurs de la protection de l'environnement en France avec 1000 projets soutenus pour un montant de 7 millions d'euros. Plus largement, Nature et Découverte cherche à s'appuyer sur son activité commerciale pour contribuer à la sensibilisation de ses clients à la nature et à la nécessité de protéger l'environnement ». (www.natureetdecouvertes.com).

Dans le cas de l'Algérie, la démarche de la responsabilité sociale des entreprises concerne plusieurs axes. R. BOUDJEMA, les dénombre en quatre axes fondamentaux :

- Respect aux droits humains et du travail par les entreprises : droit au syndicalisme, traitement des conflits sociaux etc. ;
- Des actions environnementales et sociales par des grandes entreprises (Sonatrach, Cévital...);

⁶⁷ Nature et Découvertes est une enseigne française de magasins fondée en 1990 par François Lemarchand. La chaîne de magasins est inspirée de l'ancienne entreprise californienne The Nature Company, Siège social : Toussus-le-Noble France, effectif : 1200 (2011), forme juridique : société anonyme (Wikipédia). L'exemple est Tiré du cours de la 'Responsabilité Sociale des Entreprises', master 1 EDDE, UMMTO, 2015-2016

CHAPITRE IV : LA RSE comme réponse aux trois domaines étudiés, est-elle suffisante comme réponse ?

- La mise en application des instruments de prévention des atteintes à l'environnement (contrat de performance, charte de l'entreprise...);
- Et enfin la mise en œuvre de la politique environnementale industrielle (traitement des déchets ultimes, des produits pharmaceutiques...).

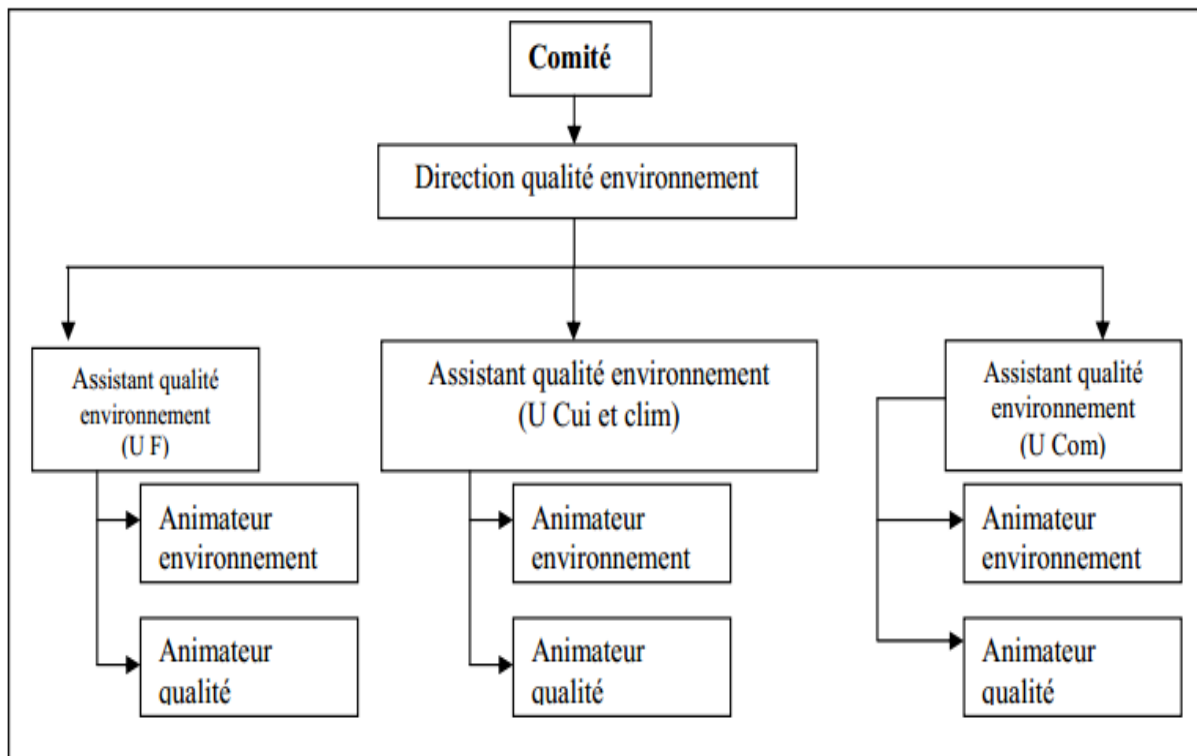
On observe des progrès résultant de cette démarche de la RSE en Algérie : droit du syndicalisme reconnu, droit au repos... les entreprises s'engagent dans des démarches de protection de l'environnement, et l'amélioration des conditions de vie des populations à travers des actions (reboisement, traitement des déchets, formation...). A titre d'exemple⁶⁸ :

- Pour la création des richesses et des opportunités, les compagnies étrangères ont apporté une contribution d'investissement de l'ordre de 500.000,00 \$ US en achat d'équipements pour l'année 2004 au bénéfice des populations du Sud (Wilaya de Ouargla et d'Illizi);
- Actions de formation de Sonelgaz représentent 1% de son chiffre d'affaires, entre 4,5 et 5 % de sa masse salariale en période normale et entre 7,5 et 9 % en période de développement;
- La mise en place des capacités d'épuration des effluents industriels d'au moins 20 millions de m³ / an, soit quelques 10 % du volume généré.

Et pour appuyer ces illustrations qui montrent l'engagement des entreprises algériennes dans la démarche de la RSE, nous proposons ici un cas d'ENIEM. Une entreprise qui s'est engagée dans la protection de l'environnement comme le montre ses diverses activités dans ce sens. Première entreprise africaine et arabe à installer la reconversion Chloro-Fluoro Carbone (CFC) en 1997, qui a permis de promouvoir ses exportations vers l'Europe tout en veillant à la protection de la couche d'ozone. L'entreprise ENIEM, dans son programme de l'environnement s'est engagée dans la réduction de consommation de l'eau et de gaz, la réduction de déchets générés et les rejets atmosphériques. (HALATA Lyasmine, 2012). Pour atteindre les objectifs environnementaux, l'entreprise, a mis en place une organisation environnementale comme le montre la figure10.

⁶⁸ Les chiffres sont tirés du livre de R. BOUDJEMA, "violence du capitalisme, développement durable et RSE, 2009, p. 155-156.

Figure 10. Organigramme de la structure environnement d'ENIEM



Source : Manuel Qualité et Environnement d'ENIEM 2012⁶⁹.

En dépit de tous ces efforts fournis par ces entreprises dans la pratique de la RSE sur le territoire national, on observe toujours quelques insuffisances. Comme un mauvais stockage et de traitement inefficace des déchets. R. BOUDJEMA, (2009) a exemplifié quelques-unes :

- « Le stockage des déchets spéciaux de l'ordre de 180 000 tonnes/an est non conforme aux normes environnementale ;
- L'entreprise Naftal commercialise annuellement 140 000 tonnes d'huiles et seulement 8 % de ces huiles récupérées en vue d'un recyclage à l'étranger. Les 92% qui sont rejetés constituent un sérieux problème environnemental ;
- Les entreprises industrielles génèrent annuellement environ 220 millions de m³ d'eaux usées, 135 000 tonnes de matières en suspension et 8 000 tonnes de matières azotées ... »

⁶⁹ HALATA Lyasmine, mémoire d magister, en sciences économiques, option management des entreprises, intitulé du mémoire : impact de la certification environnementale ISO 14001 sur la performance environnementale d'une entreprise algérienne cas de l'Entreprise Nationale des Industries de l'Electroménager ENIEM, UMMTO, 2012.

D'où la nécessité d'accroître la pertinence de la démarche de la responsabilité sociale des entreprises pour un développement durable.

Conclusion

L'idée de la RSE s'inscrit dans des mouvements et discours déclenchés par l'expansion des enjeux socio-environnementaux dus aux activités économiques par des acteurs dits parties prenantes. Ces acteurs, conscients des dégâts causés par l'activité économique sur leur vie et leur environnement exigent aux entrepreneurs d'intégrer quelques problématiques socio-environnementales dans leurs stratégies et leurs processus de production. Cette démarche de la RSE trouve son développement avec la montée du développement durable, concept émergé dans les années 1980 pour répondre aux enjeux socio-économiques et environnementaux dont fait face le monde. Afin de pousser les entreprises vers une telle responsabilité, des initiatives sont mises en œuvre par les organismes internationaux et mondiaux que les entreprises ratifient d'une manière volontaire. L'économie circulaire ou l'écologie industrielle fait partie des solutions proposées dans le cadre des politiques de développement durable.

Conclusion générale

Polysémie du terme, le territoire suite à son intégration dans l'analyse économique par certains auteurs (V. Thünen, A. Weber, Lösch...), devient aujourd'hui le lieu par excellence de la création de richesses par ses potentialités et les avantages qu'il offre aux acteurs (vérification de la première hypothèse). Toutefois, ce territoire peut être considéré comme l'espace de toutes perturbations environnementales.

D'une manière générale, on peut dire que l'environnement considéré comme cadre de vie offre à l'homme toutes les ressources indispensables dont il a besoin pour ses activités sociales et économiques afin d'améliorer sa condition de vie et d'assurer son bien-être. Cependant, l'être pour son égoïsme et partant de l'idée de libre accès aux ressources environnementales, va penser qu'il n'y a pas de limite dans l'utilisation de ces ressources et continue à soumettre la nature à ses besoins. D'où l'exploitation irrationnelle des ressources naturelles et leurs dégradations tant quantitatives que qualitatives et en faisant subir à l'environnement toutes sortes de nuisances. Les conséquences de ces activités sont drastiques : réchauffement climatique, sécheresse, famine, pertes des espèces animales et végétales, pauvreté persistante qui fera ressentir une disparité et inégalité sociales, etc. Toutes ces conséquences si lourdes, vont faire naître le besoin d'une préoccupation et attention aux impacts socio-environnementaux ; ce qui suscitera une prise de conscience. D'où la mise en œuvre des mesures et l'application des politiques par les pouvoirs publics et les institutions internationales et mondiales, permettant d'internaliser les externalisés causées par les activités de l'Homme. Et c'est dans ce sens, que le modèle du développement durable a émergé dans les années 1980.

La réalisation de cette démarche du développement durable suppose un certain nombre d'objectifs dont les principaux consistent à satisfaire les besoins de la population surtout les plus démunies et aussi la protection de l'environnement pour permettre une équité intergénérationnelle. L'ONU dans son rapport sur le développement durable, (2016), fixe 17 objectifs à travers ce développement durable, et aussi les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) fixés par les différents pays afin d'éliminer toutes les disparités et inégalité sociales, lutter contre la pauvreté, la famine, etc. Aboutir au développement durable, consiste à harmoniser trois dimensions : la dimension économique qui permet de satisfaire les besoins et améliorer les conditions de la population par la création d'emploi, création de richesse, production des biens, tout en tenant compte de l'aspect environnemental ; la dimension sociale consistant à corriger toute sorte d'inégalité sociale et répondre à leurs

CONCLUSION GENERALE

besoins ; et la dimension environnementale pour un environnement sain et vivable. La destruction de l'environnement constitue un danger pour la vie de tous les êtres, présents et futurs, comme le montrent les exemples d'illustrations. D'où la nécessité de sa protection pour permettre une équité intergénérationnelle. Le terme "équité" va démontrer que la problématique du développement durable n'est pas seulement une question temporelle mais aussi, une question spatiale, car résoudre les besoins du futur doit forcément être accompagnée par la satisfaction des besoins de la génération présente. Cette dimension spatiale concerne les interdépendances entre, les domaines, les secteurs voire même entre les territoires. Car les externalités négatives de leurs activités vont se sentir globalement. Et il n'est pas concevable de garantir son développement et nuire à ses voisins. D'où la nécessité de maîtriser ses impacts sur l'environnement. Pour Vivien et Zuindeau, (2001), « ...le global doit d'emblée intégrer les échelons territoriaux inférieurs : que l'étude des phénomènes globaux doit s'appuyer sur l'analyse des faits et des enchaînements causaux sur des territoires imbriqués ». Vivien et Zuindeau, (2001) vont expliquer que, « ces activités d'exploitation forestières et de pêche s'inscrivent en effet dans des territoires particuliers ». De là, on comprend que le territoire peut être vu comme l'espace de toute atteinte à l'environnement. D'où la nécessité de participation de tous les acteurs (individuel ou collectif, privé ou public, sectoriel ou territorial). Dans ce sens et dans le souci d'améliorer les conditions de vie des populations, garantir le bien-être pour tous, que des politiques et des actions sont mises en œuvre et par des différents acteurs et à tous les niveaux pour une protection durable de l'environnement, (deuxième hypothèse). Et pour répondre aux exigences des parties prenantes et aux conditions du développement durable, la démarche de la Responsabilité Sociale des Entreprises a émergé suite à des mouvements de contestations des acteurs poussant les entreprises à intégrer des problématiques socio-environnementales dans leurs stratégies et responsabilités, (troisième hypothèse). Lequel mouvement de la "RSE" se développe avec la montée du développement durable.

Bien que le territoire soit considéré comme espace de tout dérèglement de l'environnement, c'est sur le territoire que toutes les mesures et politiques sont appliquées pour répondre aux enjeux socio-économiques et environnementaux donc, garantir le développement durable, d'où l'interaction entre les trois approches développées.

Bibliographie

Ouvrages

- ABDELMALKI Lahsen et P. MUNDLER, Economie de l'environnement et du développement durable, De Boeck, Paris : 2010, 1^e édition, C/1526 ;
- BADDACHE Farid et LABLANC Stéphanie, les fiches outils de la RSE, Eyrolles, 2015, A/7040 ;
- BEKKOUCHE Ammara, Aménagement urbain et développement durable, CRESC, 2012 ;
- BELATTAF Matouk, Economie du développement, OPU, 2010 ;
- BELATTAF Matouk, Localisation industrielle et Aménagement du territoire, aspects théoriques et pratiques, OPU, 03-2009
- BOUDJEMA Rachid, violence du capitalisme, développement durable et Responsabilité Sociétale des entreprises, Rouiba : 2009 ;
- CAPRON M. et Quairel-Lanoizelée F., la responsabilité sociale d'entreprise, Hibr, Algérie : 2013 ;
- Courlet Claude, l'économie territoriale, Paris : Presse universitaire de Grenoble, 2008, B/2231 ;
- COURRENT Jean-Marie, RSE et développement durable en PME, comprendre pour agir, De Boeck, 2012, 1ere édition ;
- GODARD Olivier, Environnement et développement durable, une approche méta-économique, De Boeck, Paris : 2015, 1^e édition, A/1843 ;
- MANKIW Gregory N. – Mark P. Taylor, principes de l'économie, De Boeck, Paris : 2010, 1^e édition, traduction d'Elise TOSI ;
- RAVEN P. H., L. R. BERG, D. M. HASSENZAHN, Environnement, De Boeck, 2009, traduction de la 6^e édition américaine par Marie-Pascale Colace, Anne Hancock, Guy Lemperiere ;

Cours et TD

- AIT MIMOUNE SAFIA, Cours de l'économie de ressources naturelle, Master 2, EDDE, UMMTO, 2016/2017 ;
- AKNINE R. cours de l'ETE Master1 EDDE, UMMTO, 2015/2016 ;
- BENAMARA K, cours module APPE, Master 1 EDDE /2015-2016, UMMTO ;

- BENCHABANE H. cours de droit de l'environnement, master1 EDDE, UMMTO, 2015/2016 ;
- BOUGUERMOUH A., cours du DL, master 2 EDDE, UMMTO, 2016/2017 ;
- CHALLAL, cours de l'environnement durable comme problème pour l'action collective, Master2, EDDE, UMMTO, 2016/2017
- M. HADJOU, cours d'économie du développement durable, master2 EDDE, UMMTO, 2015-2016 ;
- MEZIANIE Yacine cours de la "Responsabilité Sociale des Entreprises", master1, EDDE, UMMTO, 2015-2016 ;
- OUSSALEM M., cour de SPL, licence L3, Planification et Développement Economique, UMMTO, 2014/2015.

Mémoires et thèses

- AMEUR Sabrina et CHERIFI Kahina, Développement local par la valorisation du savoir- faire locaux, illustration par la vannerie de "Ain Meziab", mémoire de master2, UMMTO, 2012/2013 ;
- DJINSU SIMO KEVIN, les déterminants de la localisation des entreprises industrielles dans la région du centre-Cameroun, Mémoire de fin d'étude master, 2012/2013, UNIVERSITE DE YAOUNDE II ;
- HALATA Lyasmine, mémoire d magister, en sciences économiques, option management des entreprises, intitulé du mémoire : impact de la certification environnementale ISO 14001 sur la performance environnementale d'une entreprise algérienne cas de l'Entreprise Nationale des Industries de l'Electroménager ENIEM, UMMTO, 2012. http://www.ummt0.dz/IMG/pdf/memoire_final-11.pdf ;
- MENOZZI Marco, Approche théorique du développement local durable et regard critique sur 15 années d'activité du dispositif d'agences de développement local en Région wallonne, Mémoire de fin d'études master, Université de Mons, 2012/2013.

Articles

- BARABEL Michel et al. « La dynamique de territoire et l'évolution d'un pôle de compétitivité : le cas de Cosmetic Valley », Management & Avenir2009/5 (n° 25), p. 144-163. DOI 10.3917/mav.025.0144 ;
- BERNARD Conte, Le sous-développement : retard de développement, 2003 ;

- Campagne Pierre et Bernard Pecqueur, LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, Une réponse émergente à la mondialisation, 2014, Éditions Charles Léopold Mayer. http://docs.eclm.fr/pdf_livre/368LeDeveloppementTerritorial.pdf ;
- CREVOISIER Olivier, « L'approche par les milieux innovateurs : état des lieux et perspectives », Revue d'Économie Régionale & Urbaine 2001/1 (février), p. 153-165. DOI 10.3917/reru.011.0153 ;
- GENEAU DE LAMARLIERE Isabelle, « Une relecture des travaux d'Alfred Weber sur la localisation. À l'articulation de l'économique et du socioculturel », Annales de géographie 2008/6 (n° 664), p. 50-69 ;
- Gilly J.-P. et J. Perrat, Développement local et coopération décentralisée, Entre gouvernance locale et régulation globale, Colloque Economie Méditerranée Monde Arabe, Sousse, 2002. <http://hdrnet.org/357/1/Gilly-Perrat.pdf> ;
- Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Ile-de-France CLUSTERS MONDIAUX : Regards croisés sur la théorie et la réalité des clusters. Identification et cartographie des principaux clusters internationaux, Janvier 2008. <http://www.iau-idf.fr> ;
- JANY-CATRICE Florence, « Les indicateurs de développement durable ». Compte rendu de dossier (Insee, 2008), Natures Sciences Sociétés 2009/4 (Vol. 17), p. 432-434 ;
- Lacour Claude, « Débat. À propos de l'ouvrage Milieux. Innovateurs, théorie et politiques. Textes réunis par Roberto CAMAGNI et Denis MAILLAT, 2006, Anthropos Economica, Paris », Revue d'Économie Régionale & Urbaine 2007/1 (mai), p. 127-137. DOI 10.3917/reru.071.0127 ;
- Moine Alexandre, « Le territoire comme un système complexe : un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie », L'Espace géographique 2006/2, (Tome 35), p. 115-132. DOI 10.3917/eg.352.0115 ;
- Nicolas Soulié, économie géographique 1 : les travaux fondateurs, Conférence de méthode 1ère année IEP 2007-2008. nicolas.soulie@univ-tlse1.fr;
- NIEDDU Martino, Olivier Petit et Franck-Dominique Vivien, « Editorial : Identités, patrimoines collectifs et développement soutenable », Développement durable et territoires [En ligne], Dossier 12 | 2009, mis en ligne le 16 avril 2009, consulté le 30 septembre 2016 ;
- Pecqueur Bernard, territoire et gouvernance : quel outil pertinent pour le développement ? 2014. www.researchgate.net ;

- PERREUR Jacky, « Chapitre 1 La localisation industrielle : les approches des économistes », in Gérard Cliquet et al. Stratégies de localisation des entreprises commerciales et industrielles, De Boeck Supérieur « Économie, Société, Région », 2002, p. 19-37. DOI 10.3917/dbu.clique.2002.01.0019 ;
- Pierre OZER, Yvon-Carmen HOUNTONDI, Abdoul Jelil NIANG Salifou KARIMOUNE, Ousmane LAMINOUS MANZO, Marc SALMON, DÉSSERTIFICATION AU SAHEL : HISTORIQUE ET PERSPECTIVES ;
- THISSE J. F., l'oubli de l'espace dans la pensée économique, Revue, région et développement n° 6, 1997. region-developpement.univ-tln.fr/fr/pdf/R6/R6_Thisse.pdf.

Revue

- BELPAIRE Joaquin Morales, Les Carnets du développement durable, ' Environnement Naturel et Histoire de la Pensée Économique, Presses universitaires de Namur, 2013 ;
- Cahiers lillois, sous la direction de B. CONVERT, F. HERAN, Développement durable et territoires, 2001, B/1070 ;
- Éric Glon et Bernard Pecqueur, « Développement et territoires : une question d'environnement et de ressources territoriales ? », Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement[En ligne], 1 | 2006, mis en ligne le 01 septembre 2010, consulté le 31 janvier 2017. URL : <http://tem.revues.org/84> ; DOI : 10.4000/tem.84 ;
- HADJOU Lamara, « Les deux piliers de la construction territoriale : coordination des acteurs et ressources territoriales », Développement durable et territoires[En ligne], Varia (2004-2010), mis en ligne le 07 juillet 2009, consulté le 30 septembre 2016. UR : <http://developpementdurable.revues.org/8208> DOI10.4000/developpementdurable.8208 ;
- LAGANIER Richard, Bruno Villalba et Bertrand Zuindeau, « Le développement durable face au territoire : éléments pour une recherche pluridisciplinaire », Développement durable et territoires[En ligne], Dossier1 | 2002, mis en ligne le 01 septembre 2002, consulté le 30 septembre 2016. URL : <http://developpementdurable.revues.org/774> ; DOI : 10.4000/developpementdurable.774 ;
- REY-VALETTE Hélène et Sébastien Roussel, « L'évaluation des dimensions territoriale et institutionnelle du développement durable », Développement durable et territoires[En ligne], Dossier 8 | 2006, mis en ligne le 07 janvier 2013, consulté le 01

octobre 2016. URL : <http://developpementdurable.revues.org/3311> ; DOI : 10.4000/developpementdurable.3311 ;

- THEYS Jacques, « L'approche territoriale du " développement durable ", condition d'une prise en compte de sa dimension sociale », Développement durable et territoires[En ligne], Dossier 1 | 2002, mis en ligne le 23 septembre 2002, consulté le 30 septembre 2016. URL : <http://developpementdurable.revues.org/1475> ; DOI : 10.4000/developpementdurable.1475 ;
- TORRE André et Bertrand Zuideau, « Editorial Dossier 7 : Proximité et environnement », Développement durable et territoires[En ligne], Dossier 7 | 2006, mis en ligne le 18 mai 2006, consulté le 01 octobre 2016. URL : <http://developpementdurable.revues.org/2735> ;

Rapports

- ADEME, Chiffres-clés Déchets, ÉDITION 2015 ;
- ADEME/ARF, guide méthodologique du développement des stratégies régionales d'économie circulaire en France, Rapport, 2014 ;
- Agenda 21, rapport de la conférence des nations unies sur l'environnement et le développement. Distri. GENERALE, A/CONF.151/26 (Vol. I), (12 août 1992), Français.
- Conseil National Economique et Social, Rapport de Conjoncture Economique & Sociale, Alger : 2015 ;
- Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (DIACT), Dynamiques et développement durable des territoires, Rapport de l'observatoire des territoires 2008, GF/0403, Paris 2009 ;
- Direction de la Programmation et du Suivi Budgétaires De la wilaya de Tizi-Ouzou, annuaire statistique, Année 2016, édition 2017 ;
- Direction de l'Environnement Tizi-Ouzou ;
- Direction Générale des Forêts, conservation des forêts de Tizi-Ouzou
- Direction Générale des Forêts, réunion de la commission nationale de protection des forêts, Alger, 2014 ;
- Direction Générale de la Veille Stratégique, des Etudes Economiques et des Statistiques, Rapport n°1 Développement local : concepts, Stratégies et Benchmarking, Document de travail n°33/DGVSEES/2011, septembre 2011.

http://www.mdipi.gov.dz/IMG/pdf/Developpement_local___concepts_strategies_et_benchmarking.pdf ;

- Direction Nationale des Eaux et Forêts/ Mali, rapport annuel 2015 ;
- Document d'information d'Oxfam, une économie au service des 99 %, janvier 2017 ;
- FAO, FIDA, OMS, PAM et UNICEF. 2017. L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2017. Renforcer la résilience pour favoriser la paix et la sécurité alimentaire. Rome, FAO ;
- Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, 5ème Rapport National, sur la mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique au niveau national, 2014 ;
- Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat/ France, Bilan 2014 de la production de déchets en France, 2017 ;
- Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat/ France, Chiffres clés de l'environnement, Édition 2016, février 2017. <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv>;
- Ministère de l'Industrie, de la Petite et Moyenne Entreprise et de la Promotion de l'Investissement, Direction Générale de la Veille Stratégique, des Etudes Economiques et des Statistiques, Rapport n°1 Développement local : concepts, Stratégies et Benchmarking, Document de travail n°33/DGVSEES/2011, septembre 2011. http://www.mdipi.gov.dz/IMG/pdf/Developpement_local___concepts_strategies_et_benchmarking.pdf.
- Organisations des Nations-Unies (ONU) : l'édition du jour, mai 2017 ; préparé par la Section des services d'information de la Division de l'information et des médias, Département de l'information des Nations Unies ;
- Nations-Unies, Situation de la population mondiale en 2014, Rapport concis ;
- Nations-Unies, Objectifs du Millénaire pour le développement, Rapport 2015 ;
- Nations-Unies, Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau, les eaux usées, une ressource inexploitée, 2017
- Nations-Unies, Rapport sur les objectifs de développement durable, 2016,
- Office National de Statistique, Document N° 740 DEMOGRAPHIE ALGERIENNE 2015 ;
- Organisation des nations-unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Eau et agriculture, ' ' Produire plus avec moins d'eau' ', Rome, 2002 ;

- PNUD, Le développement humain pour tous, Rapport sur le développement humain 2016 ;
- Rapport Brundtland, Avant-propos, Notre avenir à tous, 1987 ;
- Rapport Planète Vivante 2016, Risque et résilience dans l'Anthropocène,
- Salon International de la récupération et de la valorisation des déchets industriels (REVADE), Première édition du salon, Entre enjeux économiques et recyclage des déchets industriel, 2016
- UNFPA, état de la population mondiale 2016.

Site Internet

- <https://unstats.un.org>;
- <http://developpementdurable.revues.org/8126>;
- <http://developpementdurable.revues.org/3311>;
- News.aniamey.com, Publié le lundi 28 aout 2017 ;
- wikipedia.org
- www.oxfam.org;
- www.ons.dz;
- www.un.orgFrechnew.

Annexe I.

Déclaration des Déchets Spéciaux Dangereux (déchets d'activités de soins) pour l'année 2015 Wilaya de Tizi-Ouzou

	Dénomination de la structure	Désignation du déchet	Quantité du déchet générée	Quantité stockée	Conditions de stockage du déchet	Mode de traitement	Mesures prises pour minimiser la production de déchets
CHU	Centre Hospitalo-universitaire de Tizi Ouzou Rue LAMALI Ahmed T.O	déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASRI)	355,22345 tonnes	/	Stockage temporaire	*Traitement des DASRI par banalisation (station d'Oued Falli)	*Tri à la source (services médicaux, laboratoire) *Mise en place de la filière jaune (stockage et acheminement des déchets dans des sachets jaunes)
EPH	EPH de Ain El Hammam Commune de Ain El Hammam	Déchets provenant du traitement, du diagnostic, et de la prévention des maladies de l'homme	30,8 tonnes	30,8 tonnes	Stockage temporaire	Enlèvement hebdomadaire (acheminement vers un centre de traitement) -Banalisation (CHU) -Incinération (Privé)	Tri sélectif, utilisation des seaux pour objets P, C, T

	EPH Draa El Mizan	Produits pharmaceutiques, déchets coupants et tranchants, et autres déchets de soins	13 tonnes	2,5 tonnes	Stockage temporaire	Elimination par incinération et enfouissement *les déchets coupants et tranchants sont collectés dans des récipients spéciaux *Les aiguilles sont incinérées par des incinérateurs d'aiguilles *Les déchets de soins sont acheminés vers l'incinérateur dans des sacs de couleur distinctes conformément à la réglementation en vigueur *les déchets pharmaceutiques sont stockés dans un endroit fermé à clé	Tri des déchets
	EPH d'Azazga hopital 240 lits MEGHNEM Lounes Azazga	DASRI, Déchets anatomiques et Déchets toxiques	53,6 tonnes (DASRI : 51,6 t/an D.anatomiques:2 t/an, D.toxiques (médicaments) :10kg/an)	53,6 tonnes	*Stockage temporaire ;	*Elimination des DASRI par banalisation (convention avec le CHU) *Une bonne gestion des produits pharmaceutiques ;	Tri des déchets
EPH	EPH d'Azeffoun Commune d'Azeffoun	Déchets de soins médicaux (transfuseurs, ligne utéro-veineuse, perfuseur, sonde uniaire ; compress et cotons souillés,aiguilles,,etc,	2 tonnes	2 tonnes	Stockage temporaire, dans des conteneurs en plastique et des sachets de couleur jaune adaptés avec un seuil de remplissage	Traitement par incinération *Contrôle régulier par le CLIN	*Tri des déchets à la source

	EPH de Boghni Rue MITICHE Med ARAB Boghni	Déchets hospitaliers DASRI et déchets anatomiques	3,24 tonnes	/	*Stockage temporaire dans un lieu suffisamment aéré et facile à desinfecter	*Incinération des DASRI et enfouissement des déchets anatomiques au cimetère communal *Convention avec une entreprise de collecte SI SALEM et incinération ;	*Application rigoureuse des techniques de tri des déchets ; Mesures à envisager : *Récupération des déchets liquides (fixateur ; révélateur) utilisés dans la radiologie ; *Utilisation de moyens de désinfection moins polluants,
	EPH Larbaa Nath Irathen	déchets d'activités de soins médicaux	17,6 tonnes	17,6 tonnes	Stockage temporaire dans un local après tri et collecte dans des sachets de différentes couleurs, des contenants pour les objets coupants et piquants...	*Convention avec une entreprise de collecte SWEEQ- NET, incinération et banalisation au niveau de TRAIDARI Blida ; *Contrôle par le CLIN	Tri des déchets à la source
S/Total			120,24 Tonnes				
EPSP	EPSP d'Azzeffoun	DASRI, et déchets toxiques d'amalgame dentaire	2,7 tonnes	/	Stockage temporaire dans des sachets et contenants	Traitement au niveau de la station de banalisation (convention avec le CHU), *Contrôle régulier par le CLIN et la commission d'hygiène et sécurité	*Tri des déchets
	EPSP d'Azazga	DASRI, déchets anatomiques, déchets toxiques	3,76042 tonnes	/	Stockage temporaire dans des poubelles DASRI, contenants à aiguilles, des sachets de différentes couleurs	Convention avec un collecteur agréé SI SALEM puis élimination par incinération	tri, conditionnement et collecte à la source

	EPSP de Larbaa Nath Irathen	Déchets d'activité de soins	3,2765 tonnes	/	Stockage temporaire dans un grand bac tri, collecte et contrôle par le CLIN	*Convention avec une entreprise de collecte SI SALEM et incinération au niveau des stations de traitement ECOEST et INCINERA d'Alger	/
	EPSP de Iferrhoune	Déchets provenant des maternités, du diagnostic, du traitement ou de prévention des maladies de l'homme	/	0 tonnes	*Pas de stockage	*Elimination par banalisation (convention avec le CHU) et traitement de tous les déchets des unités de soins	Tri sélectif
	EPSP de Draa Ben Khedda	DAS DASRI	28,404 tonnes (D,infectueux: 26,82721 t/an; D,anatomiques1,577 t/an)	/	Stockage temporaire 48 heures	*Traitement par incinération (convention avec un collecteur agréé ETS SI SALEM Mohammed puis incinération) ; *Convention pour la récupération des fixateurs (580 L) ;	*Tri à la source ; non mélangés avec d'autres déchets, conditionnement dans des emballages à usage unique, spécifique et étiquetés conformément au décret executif n°03-478
S/Total			38,14 tonnes				
EHS	EHS en Psychiatrie FERNANE Hanafi Oued Aissi, Irdjen T-O	Néant					
	EHS S'BIHI TASSADIT 03 Boulevard de l'Est T-O	Déchets d'activités de soins à risque infectueux	28,72359 tonnes	/	Stockage temporaire dans un local central de l'établissement pour une durée limitée de 24h	*Elimination par banalisation (convention avec le CHU) et convention avec un collecteur SI SALAM	

TOTAL		542,327 tonnes					

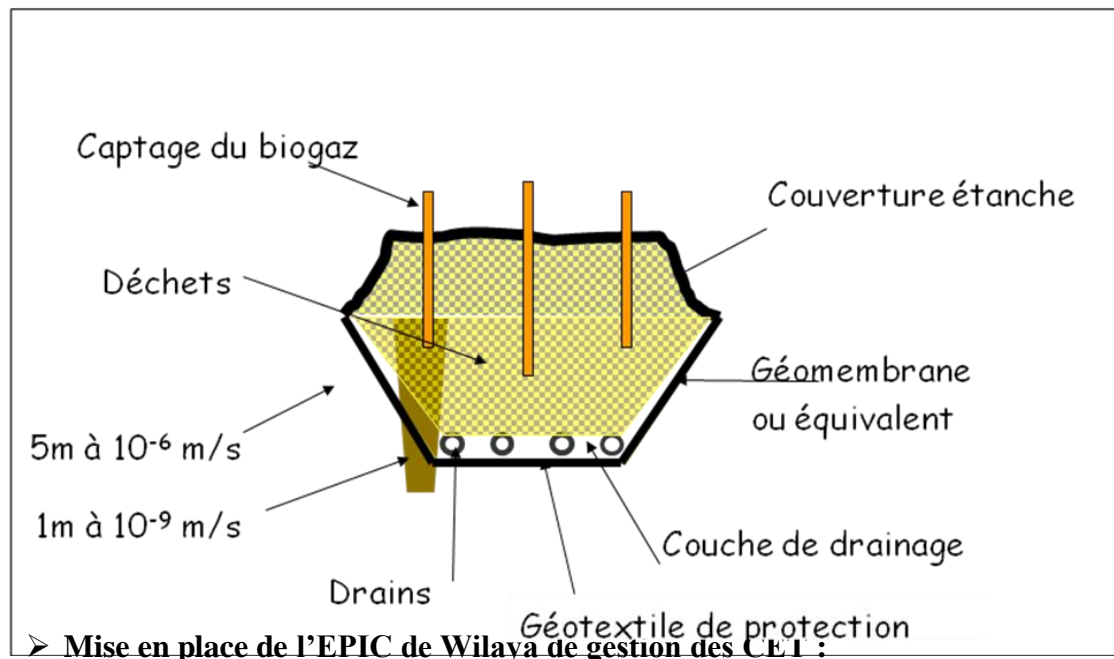
Source : Direction de l'Environnement Tizi-Ouzou

Annexe II.

A-CENTRES D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUES

DEFINITION D'UN CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE :

Installation classée qui réceptionne les déchets ménagers en vue de leur enfouissement dans des fosses appelées Casiers. En règle générale pour la rentabilité des CET, ce dernier est réalisé pour une population de 100 000 habitants et plus ou dans le cadre d'un regroupement intercommunal.



EPWG-CET
TIZI-OUZOU

*Établissement Public de Wilaya de Gestion
des Centres d'Enfouissement Technique
De Tizi-Ouzou*

EPWG-CET
TIZI-OUZOU

➤: *Etablissement Public de Wilaya de Gestion des Centres d'Enfouissement Technique de la wilaya de Tizi-Ouzou (E.P.W.G – C.E.T)*

➤ *Date de création: 08 Novembre 2008 par arrêté interministériel*

➤ *Caractère de l'établissement: Industriel et commercial (E.P.I.C)*

➤ *Secteur d'activité: Environnement*

- Actuellement **(04) quatre CET opérationnels** (Oued Falli, Ouacif et Draa El Mizan et Boghni) sont mis en exploitation et géré par l'EPIC de Wilaya de Gestion des CET
- Le nombre d'employés recrutés pour le fonctionnement de l'EPIC est de **90**

1^{er} Casier du CET de Oued Falli

Date de mise en exploitation : 09/05/2009
Nombre de casier : 02 (01 en cours d'exploitation)
Capacité de stockage du 1^{er} Casier = 360 000 M³
Capacité du 2^{ème} casier : 500 000M³ (réceptionné)
Superficie Totale : 20Ha
Taux de remplissage du 1^{er} casier 120%
Durée de vie du CET 20 ans (1er casier = 08 Ans, 2^{ème} casier : 12ans)



Casier du CET de DRAA EL MIZAN

Date et mise en exploitation : 07/10/2009
Superficie totale : 20Ha
Nombre de casier 01 en exploitation
Capacité de stockage du casier = 100 000 M³
Durée de vie du casier = 08 Ans
Taux de remplissage du casier : 76%
Nombre de communes initiales : 06
Nombre de communes rattachées : 00
Nombre des habitants desservis par le CET : 136 977 H
Quantités de déchets réceptionnée : 35,05 tonnes / jour
Quantité des déchets traités en 31/12/2015 : 12 701 30 T



Casier du CET de Ouacif

Date et mise en exploitation : 16/07/2009
Superficie totale : 04ha
Nombre de casier : 01 en exploitation
Capacité de stockage du casier : 60 000M³
Durée de vie du 1er casier = 06 Ans
Taux de remplissage : 86%
Nombre de communes initiales : 05
Nombre de communes rattachées : 01
Nombre des habitants : 52 233Habitants
Quantités de déchets réceptionnée : 17,46 tonnes / jour
Quantité des déchets traités en 31/12/2015 : 6 401 40 T



Le CET de Boghni :

Travaux achevés en Mai 2015 et mis en service depuis le 04.09.2016
Le CET est géré par l'EPWG CET
Nombre de casiers : 01
Capacité Total du CET : 116 910M³
Superficie Total : 8Ha
Quantité de déchets réceptionnée annuellement : 45 166T/An
Durée de vie : 07 Ans
Communes desservies : 09
Nombre d'habitants desservis : 161 527



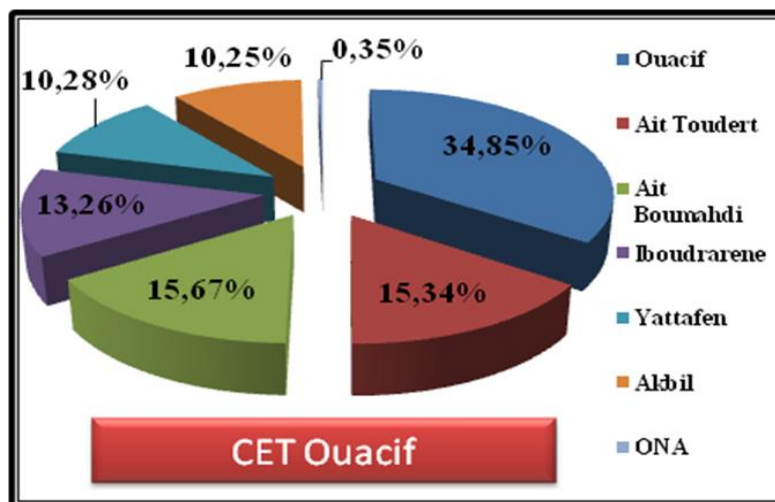
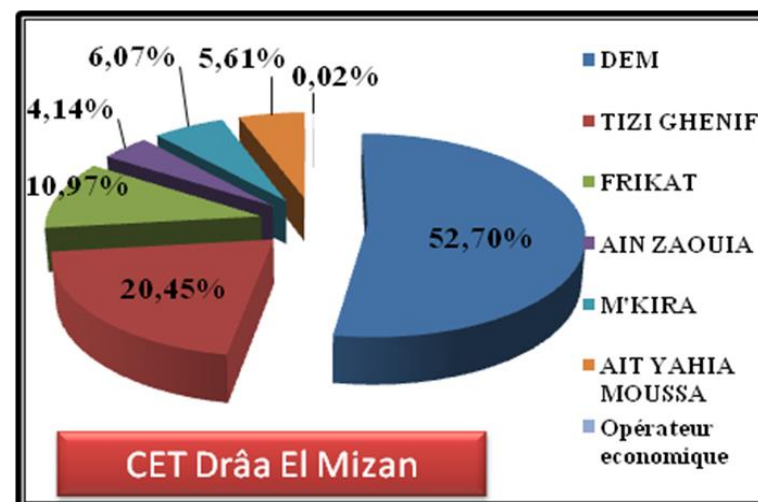
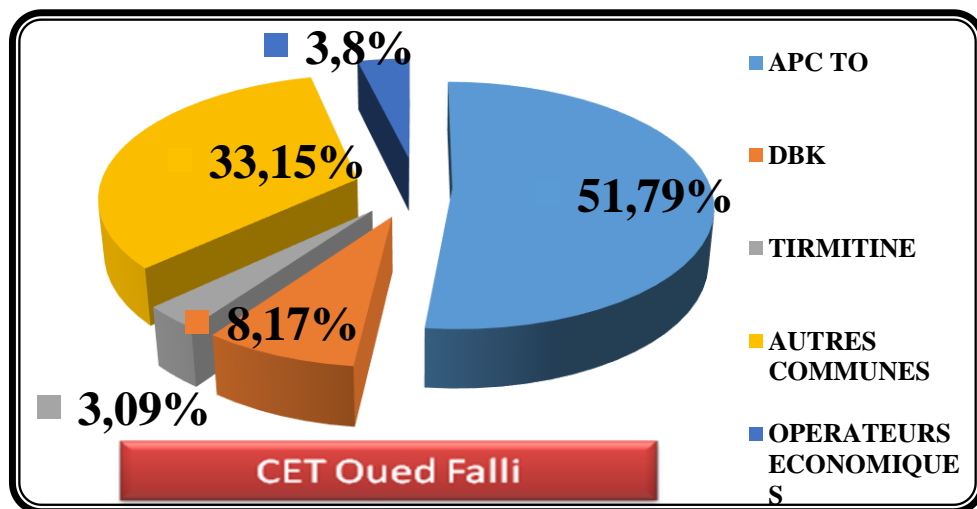
A)-Présentation du CET

- ❖ Le CET de Oued-Falli est réparti en trois (03)aires:
- ❖ Aire de services
- ❖ Aire de tri des déchets
- ❖ Aire d'enfouissement



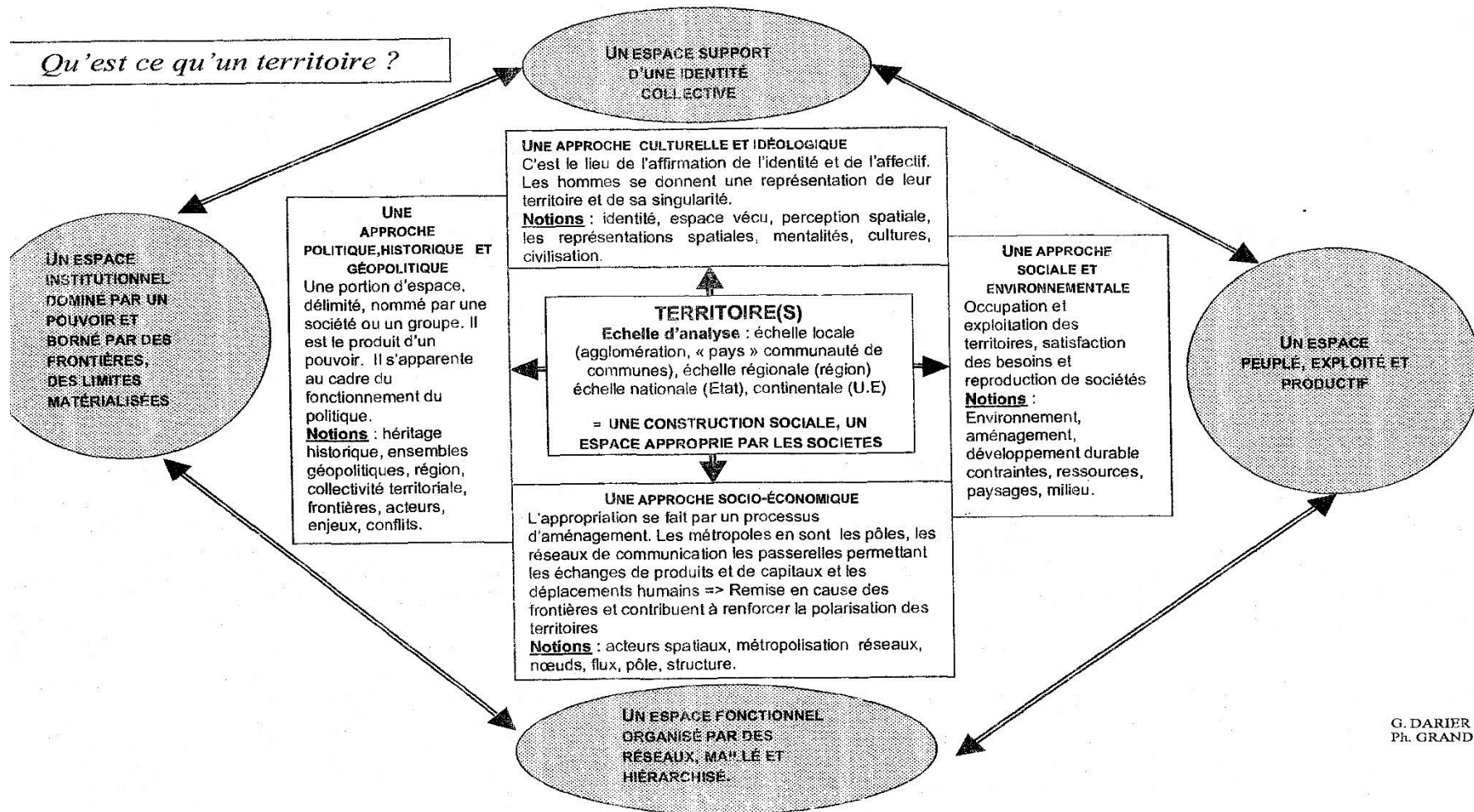
Source : Direction de l'Environnement Tizi-Ouzou

Annexe III. Rapport des quantités admise aux différents CET par commune



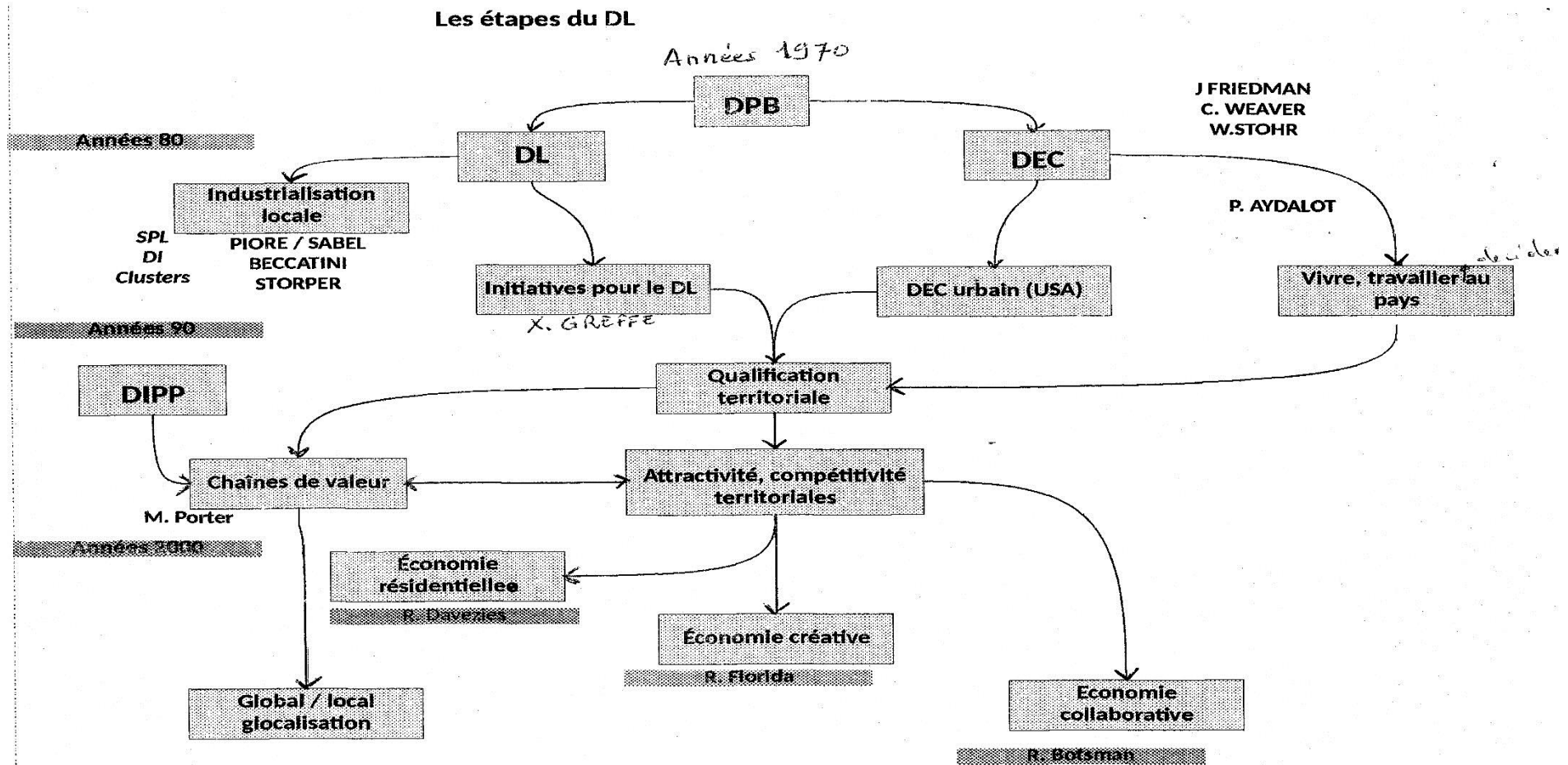
Source : Direction de l'Environnement Tizi-Ouzou

Annexe IV. Le concept du territoire



Tiré de cour du développement durable, master2 EDDE, UMMTO, 2016-2017 par M. BOUGUERMOUH A.

Annexe V. Les étapes du développement local



Source : A. Bouguermouh

Annexe VI. Pourcentage et nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire grave, mesurés au moyen de l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire fondée sur les expériences, 2014-2016.

	Insécurité alimentaire grave – prévalence			Insécurité alimentaire grave – nombre de personnes		
	2014	2015	2016	2014	2015	2016
	<i>en pourcentage</i>			<i>en millions</i>		
MONDE ENTIER	9,2 (±0,5)	8,8 (±0,4)	9,3 (±0,4)	665,9 (±35,7)	645,1 (±31,7)	688,5 (±27,6)
AFRIQUE	25,0 (±0,8)	25,1 (±0,7)	27,4 (±0,7)	289,5 (±9,6)	298,0 (±8,7)	333,2 (±8,6)
<i>Dont:</i>						
Afrique subsaharienne	28,3 (±1,0)	28,7 (±0,9)	31,0 (±0,8)	265,0 (±9,5)	275,7 (±8,6)	306,7 (±8,3)
ASIE	7,7 (±0,1)	7,0 (±0,7)	7,0 (±0,6)	337,0 (±34,1)	306,7 (±30,1)	309,9 (±26)
<i>Dont:</i>						
Asie centrale et Asie du Sud	14,4 (±0,5)	12,3 (±1,6)	11,1 (±1,3)	268,7 (±36,2)	233,1 (±31,1)	211,9 (±24,4)
Asie de l'Est et Asie du Sud-Est	2,0 (±0,2)	2,1 (±0,3)	3,1 (±0,5)	44,7 (±5,1)	48,1 (±7,6)	70,5 (±11,8)
AMÉRIQUE LATINE	4,7 (±0,3)	4,8 (±0,3)	6,4 (±0,3)	27,7 (±1,8)	28,1 (±1,6)	38,3 (±2,0)
AMÉRIQUE DU NORD ET EUROPE	1,4 (±0,1)	1,6 (±0,1)	1,2 (±0,1)	15,6 (±1,6)	17,1 (±1,6)	13,0 (±1,3)
<i>Autre groupe de pays:</i>						
Asie de l'Ouest et Afrique du Nord	10,7 (±0,6)	10,5 (±0,6)	11,8 (±0,7)	50,3 (±2,9)	50,7 (±2,9)	57,9 (±3,2)

NOTES: Calcul de la prévalence: Nombre de personnes vivant dans des ménages où l'on a constaté qu'au moins un adulte était en situation d'insécurité alimentaire grave, en pourcentage de la population totale. Les marges d'erreur sont indiquées entre parenthèses.

Source: Fao, projet «Voices of the Hungry».

Tiré du rapport : "FAO, FIDA, OMS, PAM et UNICEF. 2017. L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2017. Renforcer la résilience pour favoriser la paix et la sécurité alimentaire Rome, FAO"

Table de matières

Liste des tableaux	3
Liste des figures	4
Liste des abréviations	5
Sommaire	8
Introduction Générale	10
Chapitre I : Analyse économique et théorique du territoire et ses interactions avec l’environnement et le développement durable.....	13
Introduction	13
Section I) Intégration de l’espace dans la pensée économique	14
1) Théorie de la localisation agricole de Von Thünen	14
2) L’approche d’Alfred Weber	16
2.1) Les hypothèses	16
2.2) Le coût de transport	17
2.3) Les coûts de main-d’œuvre.....	18
2.4) Les économies ou deséconomie de l’agglomération	18
Section II) Dynamique territoriale et développement local	20
1) Concept du territoire	20
Quelques définitions	20
2) Dynamique territoriale	21
3) Le développement local.....	24
3.1) Définitions du concept de développement local	24
3.2) Les fondements du DL	24
Section III) Territoire et environnement	25
1) Territoire comme fief des problèmes environnementaux	26
2) Quelques actions pour la protection de l’environnement	29
Conclusion	32
Chapitre II. Approche théorique de l’environnement et son interaction avec le développement durable	33
Introduction	33
Section I) La nature et l’environnement dans la pensée économique traditionnelle	33
1) Chez les Physiocrates.....	33
2) Les Classiques	34
3) Les Néoclassiques	34

TABLE DE MATIERES

Conclusion.....	66
Chapitre IV. La Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) comme résultante des trois (3) domaines étudiés, est-elle suffisante comme réponse ?	67
Introduction	67
Section I) Émergence et développement de la RSE.....	67
1) Contexte d'apparition de la RSE	67
2) Origine de la RSE.....	68
3) Définition de la RSE	69
Section II) La théorie des parties prenantes et les outils de la Responsabilité Sociétale des Entreprises	70
1) La théorie des parties prenantes	70
1.1) Définition des parties prenantes	71
1.2) Le choix des parties prenantes	71
2) Les outils et dispositifs de la RSE	73
Section III) La RSE et le Développement Durable.....	75
1) Réduction de l'impact socio-environnemental des entreprises.....	76
1.1) Economie circulaire	77
1.2) L'économie verte	79
2) La place de la RSE dans le développement des territoires.....	80
Conclusion.....	84
Conclusion générale	85
Bibliographie	87
Table de matières.....	107